



Quotium

Document de référence 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 03/03/2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document incorpore par référence les documents de référence enregistrés auprès de l'AMF sous les numéros suivants :

- D08-565 du 29 juillet 2008 pour l'exercice 2007 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 59 et 77 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux en pages 94 et 96.
- D09-536 du 24 juin 2009 pour l'exercice 2008 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 66 et 90 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux en pages 107 et 109.

Ces documents, consultables sur le site web de l'émetteur (www.quotium.fr) sont tenus à disposition au siège de l'émetteur.

Sommaire

Le sommaire reprend les informations dans l'ordre où elles sont requises par l'annexe I du règlement européen n°809-2004

<u>1. PREAMBULE : MESSAGE DE LA DIRECTION</u>	6
<u>2. PERSONNES RESPONSABLES</u>	7
2.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
<u>3. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</u>	8
3.1 COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX	8
<u>4. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</u>	9
4.1 INFORMATIONS SELECTIONNEES ANNUELLES	9
<u>5. FACTEURS DE RISQUES</u>	13
5.1 RISQUES PARTICULIERS LIES A L'ACTIVITE	13
5.2 RISQUES FINANCIERS	14
5.3 RISQUES JURIDIQUES	14
5.4 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT	15
5.5 AUTRES RISQUES	15
5.6 ASSURANCES, PREVENTION ET COUVERTURE DES RISQUES	15
<u>6. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</u>	18
6.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	18
6.1.1 Raison sociale et Nom Commercial	18
6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	18
6.1.3 Date de constitution et durée de vie	18
6.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, coordonnées	18
6.1.5 Evénements importants dans le déroulement des activités	19
6.2 INVESTISSEMENTS	20
6.2.1 Investissements réalisés	20
6.2.2 Investissements en cours	20
6.2.3 Investissements futurs (engagements pris)	20
<u>7. APERÇU DES ACTIVITES</u>	20
7.1 PRINCIPALES ACTIVITES	20
7.1.1 Activités, produits et services	20
7.1.2 Nouveaux produits lancés ou dont l'annonce a été faite	23
7.2 PRINCIPAUX MARCHES	23
7.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES ACTIVITES OU LE MARCHE	25
7.4 DEPENDANCE A L'EGARD DE LICENCES, CONTRATS, PROCEDE DE FABRICATION	25
7.5 CONCURRENCE ET POSITIONNEMENT DE L'EMETTEUR	25

<u>8.</u>	<u>ORGANIGRAMME</u>	26
8.1	PLACE DE L'EMETTEUR DANS LE GROUPE DONT IL FAIT PARTIE	26
8.2	FILIALES IMPORTANTES DE L'EMETTEUR	26
<u>9.</u>	<u>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u>	27
9.1	IMMOBILISATION CORPORELLE IMPORTANTE EXISTANTE OU PLANIFIEE	27
9.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
<u>10.</u>	<u>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u>	28
10.1	SITUATION FINANCIERE	28
<u>11.</u>	<u>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u>	41
<u>12.</u>	<u>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES</u>	41
12.1	POLITIQUE DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	41
12.2	COUT DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	41
<u>13.</u>	<u>INFORMATION SUR LES TENDANCES</u>	42
13.1	TENDANCES DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE JUSQU'AU DOCUMENT DE REFERENCE	42
13.2	ÉVENEMENTS CONNUS OU INCERTITUDES POUVANT INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS	42
<u>14.</u>	<u>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (OPTIONNEL)</u>	43
<u>15.</u>	<u>ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u>	43
15.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION	43
15.1.1	Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration	43
15.1.2	Expertise et expérience en matière de gestion des membres de direction ou d'administration	43
15.1.3	Mandats au cours des 5 dernières années, mention mandats en cours	45
15.1.4	Autres informations concernant les organes d'administration et de direction	46
15.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE	46
15.2.1	Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur	46
<u>16.</u>	<u>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u>	47
16.1	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE	47
16.2	PROVISIONS DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	47
<u>17.</u>	<u>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	47

17.1	DATES D'EXPIRATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	47
17.2	CONTRATS DE SERVICE ENTRE DIRIGEANTS ET L'EMETTEUR OU SES FILIALES (OU DECLARATION NEGATIVE)	47
17.3	COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION DE L'EMETTEUR	47
17.4	CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	47
17.4.1	Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	48
17.4.2	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies	58
18.	<u>SALARIÉS</u>	60
18.1	NOMBRE ET REPARTITION DES SALARIES EMPLOYES	60
18.2	PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES DIRIGEANTS	61
18.3	ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	61
19.	<u>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	62
19.1	REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUILS	62
19.2	DROITS DE VOTES DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	63
19.3	ACTIONNARIAT DE CONTROLE	64
19.4	ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR, POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	64
20.	<u>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>	64
20.1	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	64
21.	<u>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u>	66
21.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	66
21.2	COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DU DERNIER EXERCICE	67
21.2.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2009	67
21.2.2	Comptes annuels au 31 décembre 2009	94
21.3	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	113
21.3.1	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	113
21.3.2	Autres informations du document de référence vérifiées par les Commissaires aux Comptes	114
21.3.3	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	116
21.3.4	Source des informations financières non vérifiées et non issues des états financiers vérifiés	119
21.4	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	119
21.4.1	Dernier exercice vérifié	119
21.5	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	119
21.5.1	Informations publiées depuis la dernière clôture	119
21.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	141
21.6.1	Politique de distribution de dividendes	141
21.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	141
21.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	141
22.	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	141
22.1	CAPITAL SOCIAL	142
22.1.1	Catégories actions et leur nombre	142
22.1.2	Actions non représentatives du capital: nombre et caractéristiques	143
22.1.3	Actions auto détenues par l'émetteur ou ses filiales	143

22.1.4	Valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription	144
22.1.5	Droit d'acquisition / obligation attaché(e) au capital souscrit non libéré ou acte visant à augmenter le capital	144
22.1.6	Capital de membre du groupe objet d'une option d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	144
22.1.7	Historique du capital social	145
22.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	146
22.2.1	Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts	146
22.2.2	Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction	146
22.2.3	Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	146
22.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	147
22.2.5	Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires	147
22.2.6	Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle.	147
22.2.7	Conditions statutaires de modification du capital	148
23.	<u>CONTRATS IMPORTANTS</u>	148
23.1	CONTRAT(S) IMPORTANT(S) AUQUEL L'EMETTEUR OU UN AUTRE MEMBRE DU GROUPE EST PARTIE	148
23.2	CONTRAT(S) SOUSCRIT PAR UN MEMBRE DU GROUPE INDUISANT OBLIGATION OU ENGAGEMENT IMPORTANT(E) POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE	148
24.	<u>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</u>	148
24.1	COORDONNEES ET ACCORD DES TIERS DONT LES INFORMATIONS SONT REPRODUITES DANS LE DOCUMENT	148
24.2	INTEGRITE DES INFORMATIONS PROVENANT DE TIERCE PARTIE ET IDENTITE DE CELLES-CI	148
25.	<u>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	148
25.1	ACTE CONSTITUTIF ET LES STATUTS DE L'EMETTEUR	148
25.2	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS INCLUSES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE	149
25.3	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	149
25.4	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	149
25.5	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	149
26.	<u>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	150

1. PREAMBULE : MESSAGE DE LA DIRECTION

QUOTIUM TECHNOLOGIES est un éditeur spécialisé dans les solutions logicielles de gestion des applications critiques: analyse de la performance, détection des failles de sécurité, supervision du fonctionnement en production, qui s'adresse essentiellement aux Grandes et Moyennes Entreprises ainsi qu'aux Administrations.

Nous n'avons pas été épargnés par la crise en 2009.

Nous avons subi la baisse des investissements des entreprises, ce qui a fortement pénalisé le démarrage de nos nouveaux produits. Malgré ce contexte économique défavorable, nous avons réussi à maintenir, pour l'exercice 2009, sur la base des comptes annuels, un résultat net de 12% du chiffre d'affaires, tout en ayant investi pour préparer la croissance de demain. Les dépenses de Recherche et Développement ont représenté 25% du chiffre d'affaires et sont en progression de 15% par rapport à l'an dernier. De nombreuses actions de formation ont été menées pour maintenir le haut niveau d'expertise de nos équipes de développement. Notre force commerciale a été doublée.

Le système d'information se place au cœur de l'activité métier et de la performance des entreprises.

Dans le monde numérique en devenir, le système d'information doit répondre à la demande potentielle de milliers/millions d'utilisateurs, permettre une totale flexibilité pour pouvoir inter-opérer et s'adapter en permanence aux spécificités des métiers tout en garantissant une sécurité de bout en bout car il ne peut y avoir d'ouverture et de partage sans protection.

Le marché des technologies de l'infrastructure représente un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale.

Fin d'année 2009, QUOTIUM TECHNOLOGIES a repris l'activité de la société HI-STOR TECHNOLOGIES, spécialiste de solutions logicielles de gestion et de supervision de l'archivage de données, présente sur les marchés européens et américains. L'intégration de HI-STOR TECHNOLOGIES va permettre à QUOTIUM TECHNOLOGIES d'étendre ses solutions de gestion des applications critiques à celle des données sensibles de l'entreprise.

En 2011, nous prévoyons d'axer notre action commerciale sur les marchés français et américains sur lesquels nous sommes présents.

Nous poursuivrons notre politique de développement technologique par le biais de partenaires et d'alliances européens.

Dotée d'une offre technologique innovante, de ressources financières solides et d'une capacité d'endettement intacte, nous sommes confiants sur le potentiel de croissance de notre entreprise et sur sa capacité à répondre aux défis futurs de nos clients.

Michel TIBERINI

Président Directeur Général



2. PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du document

Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, assure au titre de cette seconde fonction la responsabilité du document de référence.

2.1 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières du dernier exercice présentées dans le présent document de référence au paragraphe 21.2 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 21.3 dudit document. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés contient une observation.

Les informations financières du premier semestre 2010 présentées dans le présent document de référence au paragraphe 21.5.1 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au point 6 de ce même paragraphe. Le rapport des contrôleurs légaux sur l'information financière semestrielle contient une observation.

Le 2 mars 2011

Michel TIBERINI
Président Directeur Général



3. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

3.1 Coordonnées des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

CECAUDIT INTERNATIONAL

MME CAROLINE FONTAINE

16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR
MARNE

DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010

EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015

GRANT THORNTON

M. PASCAL LECLERC

100, RUE DE COURCELLES – 75849 PARIS CEDEX 17

DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010

EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015

Commissaires aux Comptes suppléants

M. VINCENT DOMON

16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR
MARNE

DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010

EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015

IGEC

M. VINCENT PAPAIZIAN

3, RUE LEON JOST – 75017

DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010

EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015

4. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

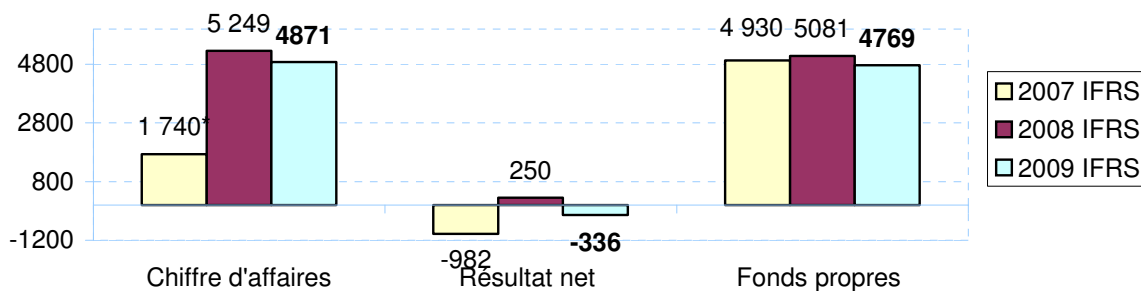
4.1 Informations sélectionnées annuelles

Le « tableau des résultats des cinq derniers exercices » pourra être consulté en fin du chapitre concernant les comptes annuels.

Chiffres clés

Noter que lorsqu'il est fait référence au « Groupe » ou aux « éléments financiers Groupe », il s'agit de données issues des comptes consolidés en normes IFRS tandis que les « éléments financiers France » correspondent aux comptes annuels de la société mère QUOTIUM TECHNOLOGIES SA. Cette terminologie s'applique à l'ensemble du présent document.

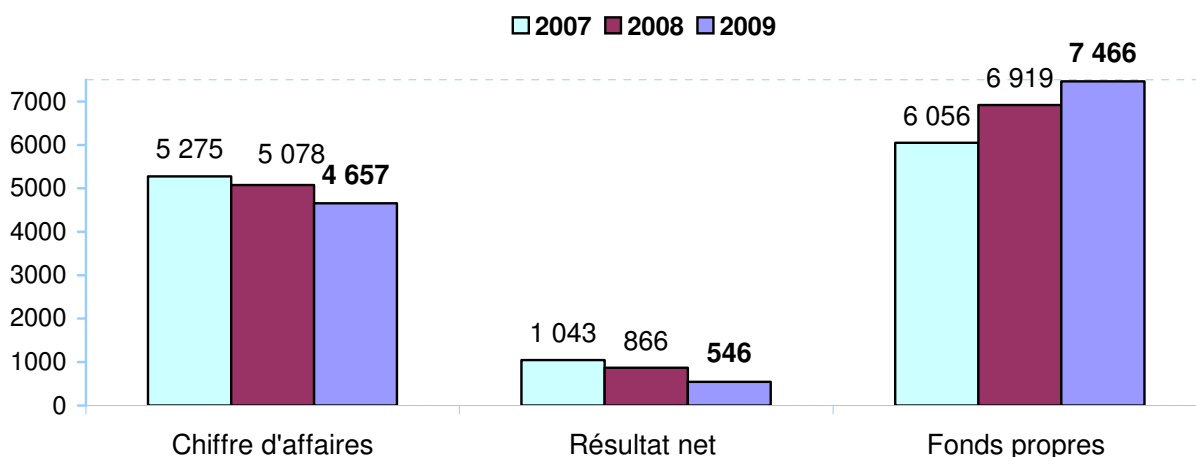
Éléments financiers Groupe (en milliers d'euros)



* La société Technologies Software a contribué au chiffre d'affaires consolidé aux normes IFRS qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, à la différence du traitement effectué dans les comptes annuels.

Eléments financiers France

(en milliers d'euros)



Quelques indicateurs financiers

(En milliers d'euros)

Eléments financiers Groupe	2007	2008	2009
Dettes financières	162	102	174
Trésorerie active	1 377	1 930	2 608
Endettement financier net	<1 215>	<1 828>	<2 434>

Au 31/12/2009, les dettes financières sont constituées d'avances remboursables auprès d'OSEO. La société dispose par ailleurs d'une trésorerie largement positive à 2.4 M€ qui résulte de la qualité de son risque clients et des bonnes performances de son recouvrement.

Eléments financiers Groupe	2007	2008	2009
Endettement global	2 199	1 335	1 632
Capitaux Propres	4 930	5 081	4 769
Ratios End Global / C.P	0,45	0,26	0,34

Eléments financiers France	2007	2008	2009
Endettement global	2 168	1 279	1 453
Capitaux Propres	6 056	6 919	7 466
Ratios End Global / C.P	0,36	0,18	0,19

Le ratio d'endettement Groupe et France est relativement stable entre 2008 et 2009.

Pour plus d'informations concernant les données financières du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, on se reportera au chapitre « 21. Informations financières concernant le patrimoine, situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document.

Informations chiffrées sectorielles

Répartition du Chiffre d'affaires par nature

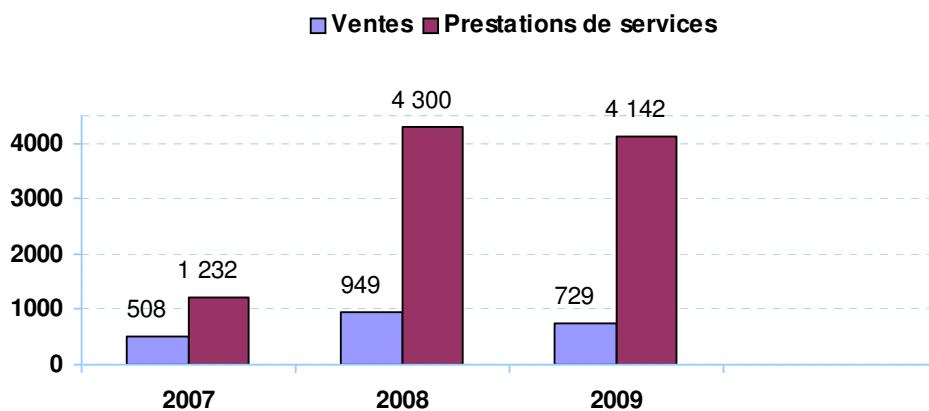
Le Groupe opère sur un secteur d'activité unique, la vente de licences d'utilisation de logiciels et les prestations de services associées.

Chiffre d'affaires consolidé (en milliers d'euros)	2008		2009	
	Ventes	949	18%	729
Prestations de services	4 300	82%	4 142	85%
TOTAL CA	5 249	100%	4 871	100%

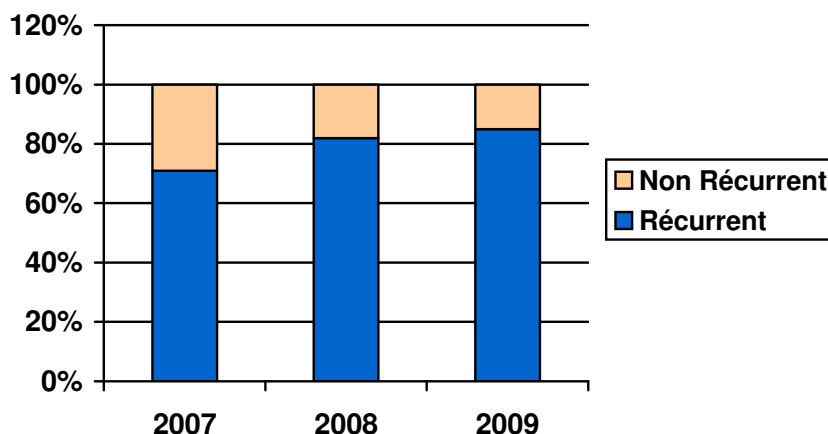
Les ventes sont composées notamment des ventes de licences initiales, de mises à jour majeures ou encore d'extension du nombre d'utilisateurs.

Les prestations de service sont principalement constituées des prestations de maintenance du parc de logiciels installés. Il s'agit en particulier de l'assistance aux utilisateurs pour mettre en œuvre les fonctionnalités des logiciels, ou de maintenance corrective pour remédier à des anomalies de fonctionnement.

Evolution du CA Produits / Services Groupe (en milliers d'euros)



Evolution de la proportion de CA récurrent (En pourcentage)



Est considéré comme récurrent le chiffre d'affaires lié aux contrats de maintenance et de support technique vendus en complément des produits. Le chiffre d'affaires non récurrent représente surtout les ventes de licences initiales.

Les revenus récurrents représentent une part significative du chiffre d'affaires total (près de 85%) et permettent d'envisager sereinement les opérations de développement externe et interne à court et moyen terme. C'est également un gage de solidité financière.

Répartition du CA par type de clientèle

Poids Client / CA en %	2007	2008	2009
1 ^{er} client	7%	7%	8%
5 premiers clients	18%	19%	25%
10 premiers clients	27%	29%	38%
20 premiers clients	39%	39%	54%

La clientèle de QUOTIUM TECHNOLOGIES se compose essentiellement de grands comptes avec une bonne dispersion sectorielle. Un tableau de la répartition des clients par secteur d'activité se trouve au chapitre « 7.2. Principaux marchés ».

QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de lien de dépendance avec ses principaux clients.

Saisonnalité du Chiffre d'Affaires

La saisonnalité du chiffre d'affaires durant les 5 dernières années se présente ainsi :

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
% du CA annuel 2005	28%	24%	17%	31%
% du CA annuel 2006	15%	34%	19%	31%
% du CA annuel 2007	21%	25%	28%	26%
% du CA annuel 2008	24%	23%	25%	28%
% du CA annuel 2009	24%	23%	25%	28%
Moyenne des 5 dernières années	22%	26%	23%	29%

Le chiffre d'affaires est réparti de manière homogène sur l'année.

5. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses activités.

La société a procédé a une revue de ses risques. Ces facteurs de risque sont ceux dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur QUOTIUM TECHNOLOGIES, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Nous considérons qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

5.1 Risques particuliers liés à l'activité

Certains facteurs de risques affectent l'industrie du logiciel en général et s'applique aussi à QUOTIUM TECHNOLOGIES. Ces facteurs incluent :

- Un changement dans les conditions du marché de la technologie, caractérisé par des développements rapides et non prévisibles ;
- Le plagiat des droits de propriété intellectuelle.

Les facteurs ci-dessous pourraient affecter QUOTIUM TECHNOLOGIES plus particulièrement :

- Risques liés aux défauts ou erreurs des produits :

QUOTIUM TECHNOLOGIES a mis sur le marché de nouveaux logiciels. Ces produits pourraient contenir, en dépit des nombreux tests effectués dans le cadre du contrôle qualité, des défauts ou des erreurs, notamment lors de leur mise sur le marché ou lorsque de nouvelles versions ou des améliorations sont diffusées.

Si des erreurs ou défauts ne sont identifiés qu'après la commercialisation, cela pourrait entraîner potentiellement:

- un report de ventes des clients potentiels ;
- des coûts supplémentaires de service et de garantie ;
- des coûts supplémentaires de R&D afin de corriger les erreurs ou défauts constatés ;
- des actions en responsabilité pour produits défectueux bien que les licences d'utilisation soient généralement livrées avec risques à la charge de l'utilisateur. Néanmoins, QUOTIUM TECHNOLOGIES a souhaité couvrir le risque de dommages liés à l'utilisation de ses produits par des tiers et a souscrit une assurance responsabilité civile entreprise couvrant ce risque.
- une dégradation sur le marché de la réputation de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

- Risques liés au procédé de fabrication :

Le Groupe est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaire à la réalisation de ses activités actuelles.

L'activité opérationnelle de la société est dépendante des données enregistrées sur ses serveurs informatiques. La société est attentive à protéger ces données par des procédures de sauvegardes informatiques et par une stratégie réfléchie de gestion des accès aux ressources informatiques.

De plus, les actifs liés à la recherche et le développement font l'objet de dépôts de marques et de sources produits auprès des organismes ou prestataires habilités.

- Risques liés au portefeuille clients :

Le risque de perte de chiffre d'affaires est limité par la taille des clients (moyennes et grandes entreprises), leur dispersion, le poids du chiffre d'affaires récurrent dans le chiffre d'affaires total (85% du chiffre d'affaires total en 2009)

- Risques liés aux fournisseurs :

La politique de QUOTIUM TECHNOLOGIES est de ne pas multiplier les composants achetés en OEM (Original Equipment Manufacturer). La dépendance de la société vis à vis des fournisseurs est donc extrêmement limitée. En effet, les produits commercialisés par la société sont en très grande majorité développés en interne.

5.2 Risques financiers

Pour l'exposition aux risques de change, de taux ou de crédit, nous invitons le lecteur à se reporter à la note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2009 (Chapitre 21).

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En complément, le lecteur peut également se reporter à la note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2009.

Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas de portefeuille d'actions ni d'actions d'autocontrôle.

5.3 Risques juridiques

Risques fiscaux

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES peut faire l'objet en France de contrôles sociaux et fiscaux.


Litiges

Une provision pour risque de 36 K€, évaluée selon l'estimation du risque encouru, a été comptabilisée au 31/12/2009 au titre de litiges prud'homaux en cours.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

Dépendance à l'égard des droits de propriété industrielle

QUOTIUM TECHNOLOGIES essaie, dans la mesure du possible, de déposer des brevets pour protéger les programmes développés.



La protection de la société repose principalement sur :

- son savoir-faire,
- le respect des droits d'auteur appliqué aux logiciels et qui s'applique partout dans le Monde (Convention de Berne, ADPIC).

5.4 Risques liés à l'environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux.

5.5 Autres risques

Risque sur les dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

5.6 Assurances, prévention et couverture des risques

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a choisi de transférer la couverture de ses risques à des compagnies d'assurance notoirement solvables. Les polices d'assurance suivantes ont été souscrites en fonction de son activité ou de la réglementation en vigueur:

- Multirisque immeuble pour ses locaux, dont elle est locataire. La société bénéficie de l'ensemble des mesures de prévention des risques mises en place par la société propriétaire de l'immeuble.
- Multirisque bureau pour les dommages aux biens
- Perte d'Exploitation
- Responsabilité Civile
- Mandataires sociaux
- Globale informatique pour son parc informatique
- Europ Assistance pour protéger ses salariés en déplacement à l'étranger.

La pertinence de chacune des polices précitées est réexaminée avec la plus grande attention chaque année avec les courtiers et assurances afin de prendre en compte les mutations du groupe, les changements de périmètre de l'entreprise, l'évolution de la nature des risques et les nouvelles possibilités de couverture proposées.

L'ensemble du personnel bénéficie d'une couverture mutuelle et prévoyance supérieure aux planchers prévus par la convention SYNTEC et d'une assurance « frais de santé » dont 55 % de la cotisation est prise en charge par l'entreprise.

La société se conforme à toutes les obligations légales et conventionnelles en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention incendie. L'aménagement des postes de travail est soumis régulièrement au médecin du travail qui est invité à visiter les locaux. La société, depuis son origine, n'a jamais eu à déplorer d'accident du travail. Elle actualise régulièrement son évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs dans un Document Unique et adapte son programme de prévention. La société diffuse sur son Intranet toute information utile liée à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs.

TABLEAU DES GARANTIES, CAPITAUX ET FRANCHISES

EVENEMENTS ASSURES	CAPITAUX ASSURES
A1 Incendie (Assurance globale) A2 – Foudre – Explosion – Implosions A3 – Dégâts de fumées A4 – Chute/choc d’engins aériens et spatiaux	8 824 459 €
A5 – Catastrophes naturelles	Idem incendie
A6 – Tempête – Grêle – Neige sur toitures	Idem incendie
A7 – Dégâts des EAUX – Gel	Idem incendie
A8 – Vol (par sinistre et par risque) <ul style="list-style-type: none"> • Mobilier, matériel et marchandises 	22 096 €
A9 – Bris de glaces et d’enseignes	11 048 €
A10 – Dommages électriques (par sinistre et par risque)	11 048 €
A11 – Tous risques matériels informatiques (par sinistre et par risque) <ul style="list-style-type: none"> • reconstitution des supports d’information • frais supplémentaires 	82 859 € 33 144 €
A12 – Actes de vandalisme – Attentats	Idem incendie
A13 – Autres dommages matériels (TRS) (par sinistre et par risque)	842 405 €
B – LES BIENS B1 – Bâtiments <ul style="list-style-type: none"> • valeur à neuf • valeur d’assurance vétusté déduite B2 – Mobilier, matériel, agencements, aménagements, effets divers <ul style="list-style-type: none"> • valeur à neuf • valeur d’assurance vétusté déduite B3 – Investissements éventuels	7 181 155 € 220 959 € 50 000 €
C – FRAIS ET PERTES ANNEXES (par sinistre et par risque)	165 719 €
D – PERTE D’EXPLOITATION	5 500 000 €

DOMMAGES CAUSES AUX TIERS	MONTANT DES GARANTIES
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :	
- TOUS DOMMAGES CONFONDUS Y COMPRIS CORPORELS DONT :	7 500 000 € PAR SINISTRE
- FAUTE INEXCUSABLE	150 000 € PAR VICTIME ET 1 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE
- DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS DONT :	3 000 000 € PAR SINISTRE
- RESPONSABILITE CIVILE VOL PAR PREPOSE	30 000 € PAR SINISTRE
- DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS	750 000 € PAR SINISTRE
- POLLUTION ACCIDENTELLE	305 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE PRODUITS/APRES LIVRAISON	MONTANT DES GARANTIES
- TOUS DOMMAGES CONFONDUS Y COMPRIS CORPORELS DONT :	1 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE
- DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS ET RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DONT :	1 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE
- INTRUSION, MALVEILLANCE INFORMATIQUE Y COMPRIS PAR VIRUS	150 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE
- DOMMAGES AUX BIENS CONFIES ET FRAIS DE RECONSTITUTION DE BASE DE DONNEES	300 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE

Le budget global de ces assurances s'est élevé à environ 15 K€ en 2009.

6. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

6.1 Histoire et évolution de la société

6.1.1 Raison sociale et Nom Commercial

Dénomination sociale : « QUOTIUM TECHNOLOGIES » depuis le 31 juillet 2006, précédemment la dénomination sociale était « Ingénierie, Communication Informatique », sigle ICOM Informatique.

6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La société est enregistrée au Tribunal de Commerce de Nanterre, département des Hauts de Seine (92)

Registre du commerce et des sociétés

NANTERRE B 322 548 355 - SIREN 322548355 00062 - Code N.A.F (APE) 5829C

6.1.3 Date de constitution et durée de vie

Date de création : 28 août 1981

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit du 15.09.1981 au 14.09.2041.

6.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, coordonnées

Siège social

84-88 Bd de la Mission Marchand
F 92411 Courbevoie Cedex

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par le nouveau code du Commerce et le décret du 23 mars 1967.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

Disponibilité des documents comptables et juridiques

Les documents comptables et juridiques sont disponibles au siège social :

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

84-88 Bd de la Mission Marchand

F 92411 Courbevoie Cedex

Tél. : 33 (0) 1 49 04 70 00

6.1.5 Événements importants dans le déroulement des activités

2005 Démarrage de l'activité actuelle de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

2007 A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2007 : **fusion absorption de la société TECHNOLOGIES SOFTWARE**, filiale à 100% de la société TECHNOLOGIES, par QUOTIUM TECHNOLOGIES, se traduisant notamment par une augmentation de capital de 1 375 876,80 €.

2009 **Sortie du plan de continuation en janvier 2009 :**

En janvier 2009, Quotium Technologies a réglé la quatrième et dernière échéance du plan de continuation, accepté par le Tribunal de Commerce de Créteil, lors de la reprise de la société Icom Informatique en juin 2005. Le mandataire judiciaire a émis son rapport d'achèvement du plan de continuation en mars 2009. Les mises à jour légales ont été effectuées auprès du RCS.

Rachat du fonds de commerce Hi-Stor Technologies :

Dans le cadre de sa croissance externe, Quotium Technologies **a repris l'activité logicielle de la société Hi-Stor Technologies** par décision du Tribunal de Commerce du 17 novembre 2009.

Par cette acquisition, Quotium Technologies a souhaité élargir son expertise au domaine de la sécurité des données. L'activité de la société Hi-Stor Technologies lui permet d'être présent dans le domaine du stockage et de l'archivage, de bénéficier du savoir-faire de ses équipes et de la notoriété de ses produits, notamment celle de la solution Storsentry, tant en France qu'à l'international.

6.2 Investissements

6.2.1 Investissements réalisés

Afin de consolider son positionnement dans le domaine de la sécurité applicative, Quotium Technologies a pris en mars 2009 une participation de 150 K\$ dans la société Hacktics représentant 7.35% du capital et 6.52% des droits de vote.

Une filiale, détenue à 100% par Quotium Technologies SA, a été créée aux Etats-Unis fin octobre 2010.

6.2.2 Investissements en cours

Il n'y a pas d'investissements en cours.

6.2.3 Investissements futurs (engagements pris)

La société n'a pris aucun engagement ferme concernant ses investissements, toutefois elle entend maintenir ses efforts en « recherche & développement ».

7. APERÇU DES ACTIVITES

7.1 Principales activités

7.1.1 Activités, produits et services

Le métier de QUOTIUM TECHNOLOGIES

QUOTIUM TECHNOLOGIES est un éditeur de logiciels, spécialisé dans le développement de solutions logicielles innovantes pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications métiers tout au long de leur cycle de vie.

Ses solutions s'adressent aux Directions Informatiques des grandes et moyennes entreprises.

QUOTIUM TECHNOLOGIES assure la conception, le développement et la maintenance de ses logiciels.

Son offre répond aux problématiques stratégiques des entreprises d'optimisation des ressources et de satisfaction des directions métiers pour lesquelles la criticité des systèmes d'information devient croissante.

Sa stratégie de développement

Près des deux tiers des effectifs de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont dédiés à la R&D. L'innovation est donc un axe principal de la stratégie de développement de la société.

QUOTIUM TECHNOLOGIES bénéficie des investissements considérables en recherche & développement déjà réalisés par :

- La société **CYRANO SA** dans le domaine du test de performance et du monitoring. En 2000 Cyrano SA créait OpenSta, logiciel de test de charges très largement utilisé aujourd'hui dans le monde. QUOTIUM a repris les actifs technologiques de Cyrano SA ainsi que ses équipes de développement.
- La société **ICOM SA** spécialisée dans les technologies de communication et d'échange d'informations entre plateformes hétérogènes. En Juillet 2006, Icom fusionnait avec QUOTIUM TECHNOLOGIES.
- La société **HI-STOR TECHNOLOGIES**, reprise en novembre 2009, spécialisée dans les logiciels capables d'assurer l'intégrité et la pérennité des données.
- Le Groupe **TECHNOLOGIES**, son actionnaire de référence dans les solutions de gestion de performance applicative. Spécialisé dans le logiciel système, le groupe TECHNOLOGIES a introduit en Europe les produits de la plupart des grands acteurs de ce marché. Au début des années 1990, TECHNOLOGIES créait NSN, le premier logiciel de mapping et de gestion d'actifs.

Elle poursuit ses efforts de R&D avec des partenaires européens, notamment dans le cadre de projets labellisés « Eureka » initiés en 2008.

L'offre produits

QUOTIUM TECHNOLOGIES a développé et commercialise principalement les logiciels suivants, qui se placent au cœur de l'activité métier et de la performance des entreprises et des administrations :

Test de charge et performance des applications – QTest

Garantir que les applications répondront aux objectifs de performance avant leur déploiement est une préoccupation majeure des DSI. Une mauvaise analyse de ce que donnera l'application en production peut entraîner des problèmes de performance coûteux ou encore générer des dépenses inutiles.

Aussi un outil de test de charge qui permette de prendre rapidement les bonnes décisions, d'accélérer le déploiement des applications critiques et de justifier les coûts est primordial.

QTest est capable de simuler dix à plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs virtuels, exécutant différents processus métier afin de simuler les conditions de production auxquelles sera confrontée une application après son déploiement.

Disponibilité et performance des applications en production - Applimanager

Applimanager répond aux besoins de surveillance et de gestion de la performance des applications.

Applimanager permet de mesurer directement la qualité du service rendu à l'utilisateur (disponibilité de l'application, temps de réponse) et de détecter les problèmes au niveau de l'applicatif et de l'infrastructure qui pénalisent le bon fonctionnement de l'application.

Applimanager permet également de corriger de façon préventive les problèmes applicatifs et d'infrastructure qui pourraient détériorer la qualité du service rendu à l'utilisateur final.

Pérennité des données archivées sur bande magnétique - StorSentry

Avec la croissance exponentielle du volume des données, la capacité des centres informatiques à sauvegarder, protéger et rendre accessible l'information est devenue un enjeu majeur pour les entreprises et les organisations.

La solution StorSentry répond aux problématiques de pérennité et de disponibilité des données stockées sur bande magnétique.



StorSentry permet d'anticiper les problèmes de dysfonctionnement de l'infrastructure hardware et logiciel.

Un tableau de bord identifie en temps réel les erreurs, des alarmes sont déclenchées en fonction de seuils définis. Des recommandations d'action sont générées en fonction de la politique de gestion des risques définie. Un reporting personnalisé donne un suivi continu des systèmes mis en place.

L'historique de fonctionnement des unités de stockage obtenu apporte une information indispensable pour une bonne gestion de capacité de l'infrastructure.

Sécurité des applications web – Seeker

Le développement rapide des applications web et des interfaces web aux applications existantes fragilise les systèmes informatiques. Ces applications, vulnérables aux attaques, peuvent en effet être un moyen d'accès dans les systèmes d'information des entreprises. Selon le Gartner Group, 75% des attaques des systèmes informatiques utilisent aujourd'hui les vulnérabilités offertes par les applications Web.

Pour être efficace, la sécurité des applications Web doit être intégrée à la gestion de la Qualité et être prise en compte dès la phase de développement.

La problématique se situe au niveau de la qualité du code source de l'application, auquel des corrections doivent être apportées pour sécuriser l'application.

Avec sa technologie innovante, basée sur une étude comportementale de l'application, Seeker effectue une recherche ciblée des vulnérabilités les plus complexes.

Seeker met en œuvre des processus automatisés et évolutifs pour détecter les vulnérabilités, localiser et afficher les zones sensibles du code source, et indiquer les corrections à apporter.

Solution d'entreprise, Seeker s'adresse aux développeurs, au contrôle qualité et aux professionnels de la sécurité.

Les autres produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

Monitoring - Qmonitor

QUOTIUM Monitor est un logiciel de monitoring de performance. Qmonitor collecte et affiche en temps réel l'intégralité des métriques de performance du réseau, des serveurs d'applications, des serveurs Web et des bases de données.

Ces informations sur l'intégralité du fonctionnement de chaque composant (hardware ou software) concerné sont présentées sous forme de tableaux et de graphes.

Optimisation de base de données - QUOTIUM TECHNOLOGIES Workbench

QUOTIUM TECHNOLOGIES Workbench est un logiciel d'analyse des transactions SQL permettant aux administrateurs de base de données, aux ingénieurs qualité et aux développeurs de diagnostiquer les causes de non performances de transactions SQL.

Performance des serveurs de base de données - QUOTIUM TECHNOLOGIES Production

QUOTIUM TECHNOLOGIES Production analyse les performances et détecte les anomalies des serveurs de base de données en temps réel. QUOTIUM TECHNOLOGIES Production permet de surveiller 24/24 les activités d'un grand nombre de serveurs de base de données, et décèle en temps réel, les transactions qui dépassent les limites des attentes des clients.

Communication Web to Host – WMA

Avec WMA, les développeurs accèdent aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex à partir d'un serveur web (Web-to-Host)

Communication PC to Host – Wincom

Ce logiciel d'émulation s'exécute sur le poste utilisateur pour la connexion aux mainframes en mode PC-to-Host.

Avec Wincom, on accède localement aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex.

Logiciel de gestion des tables de données - SPITAB+

SPITAB+ a été conçu pour permettre la manipulation et la gestion des tables relationnelles. En effet, toutes les applications informatiques ont à gérer un certain nombre de tables externes : paramètres, messages d'erreurs, cours des devises. Commercialisé depuis 1980, le logiciel SPITAB connaît un grand succès en France comme à l'étranger. L'expérience acquise avec plusieurs centaines d'installations a permis les améliorations de la version actuelle: plus riche, plus fiable, plus performante.

Logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel - SPIRIT

SPIRIT est un moteur de recherche en langage naturel, faisant appel aux techniques les plus poussées d'analyse sémantique. SPIRIT est utilisé dans la plupart des domaines d'activité, tels que les banques, les assurances, l'industrie aéronautique, nucléaire, la communication, l'administration etc. SPIRIT répond ainsi aux projets Intranet, GED, Portail, Veille, Knowledge management, Travail collaboratif, Internet, e-business...

7.1.2 Nouveaux produits lancés ou dont l'annonce a été faite

QUOTIUM TECHNOLOGIES a annoncé en 2010, la sortie de son logiciel Applimanager, solution intégrée de surveillance proactive des applications.

7.2 Principaux marchés

Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur d'activité



Cette ventilation par secteur d'activité figure, pour les exercices antérieurs à n-1, dans les documents de référence incorporés par référence au présent document (voir page 1).



Le marché

Quotium Technologies développe des solutions innovantes pour assurer la sécurité, la disponibilité et la performance des applications, de la phase de développement au suivi en production.

La gestion des applications métier

La structuration des entreprises en processus métier leur permet d'optimiser le fonctionnement des applications qui influent directement sur les résultats de l'entreprise. Le besoin de logiciels et de services dans ce domaine représente un marché en forte croissance.

Un Processus Métier (Business Process) désigne différentes activités de l'entreprise reliées les unes aux autres pour atteindre un objectif. La modélisation en Processus Métiers est une démarche de l'entreprise. Elle implique de structurer l'informatique sur les besoins métiers de l'entreprise. Les Processus Métier intègrent les applications existantes, les ERP, et de nouvelles applications développées en fonction des demandes des responsables métiers.

La gestion de l'activité de l'entreprise par ces Processus Métiers opérationnels apporte une vision tout à fait différente de celle proposée par la seule informatique. Une place prépondérante est accordée aux utilisateurs finaux. L'informatique doit être à l'écoute et s'adapter aux besoins des utilisateurs finaux.

L'intégration des applications au sein de Processus Métiers de l'entreprise représente aujourd'hui plus de 30% du budget des services informatiques des grands groupes. L'informatique n'est plus un simple centre de coûts, elle doit rendre des comptes et s'inscrire dans une démarche globale d'entreprise.

La sécurité des applications web

L'activité des entreprises et administrations repose de plus en plus sur les technologies et applications Web. Leur facilité de mise en œuvre et de déploiement les a rendues omniprésentes et incontournables, qu'il s'agisse de sites de commerce en ligne, d'applications Intranet ou Extranet, ou de services Internet offerts ou utilisés par les entreprises. Les nouvelles applications sont aujourd'hui presque systématiquement développées avec des technologies Web, et les anciennes applications sont souvent adaptées pour être accessibles via un navigateur Web.

Des données critiques pour les entreprises et au regard de la loi sont désormais gérées par des applications Web. Or, des vols de données sensibles, des intrusions sur des sites Web ou des incidents liés à la disponibilité des applications Web font la une de l'actualité. Des enquêtes menées par des cabinets d'experts indiquent qu'une grande majorité des sites Web sont vulnérables à des attaques. En outre, les applications Web sont désormais la cible privilégiée des piratages. Le Gartner Group estime que 75% des attaques ciblent désormais les applications.

Des sondages réalisés aux Etats-Unis suggèrent que plus de 60 % des clients envisagent de ne plus traiter avec une entreprise en cas de menace sur leurs données personnelles suite à une attaque informatique. L'actualité a montré récemment l'impact que peut avoir l'indisponibilité d'un site de commerce en ligne. On imagine donc aisément les éventuelles conséquences (financières, respect de la loi, impact sur l'image, etc.) si une application web n'est pas initialement conçue, développée, installée et exploitée de façon sécurisée.

La sécurité des applications Web doit être prise en compte dès la conception, durant le développement, lors de l'intégration et durant toute la vie de l'application. Elle doit faire partie intégrante de l'application, et non être ajoutée à la fin du cycle de développement. Au-delà de la conception et de l'implémentation, la sécurité d'une application Web doit en outre être testée et vérifiée avant la mise en production et lors de ses évolutions.

Quotium Technologies apporte une solution complète pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications tout au long de leur cycle de vie.

7.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les activités ou le marché

Hormis le contexte de crise, il n'existe pas au cours de l'exercice écoulé et jusqu'au dépôt du présent document de référence d'événement exceptionnel qui ait eu une influence spécifique sur le marché de l'entreprise.

7.4 Dépendance à l'égard de licences, contrats, procédé de fabrication

Comme nous l'avons explicité dans le « chapitre 5 : Analyse des risques », rubrique « risques liés à l'activité », il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs ou de procédés de fabrication.

Actifs nécessaires à l'exploitation

En tant qu'éditeur de logiciels, QUOTIUM TECHNOLOGIES est seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise, elle détient tous les actifs nécessaires à son exploitation. Les bureaux du siège social sont loués.

7.5 Concurrence et positionnement de l'émetteur

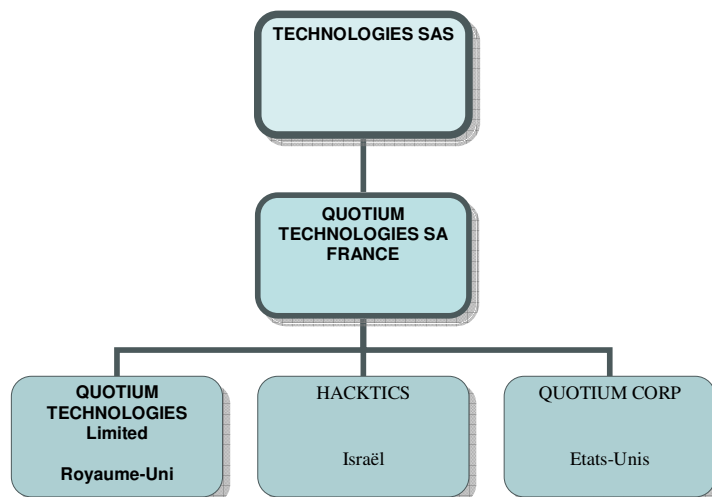
Quotium Technologies propose à ses clients une solution complète. Cette offre produits fait face à la concurrence de grands acteurs essentiellement américains (HP, IBM...). Toutefois la taille de Quotium Technologies est un véritable atout et lui permet de se distinguer par sa capacité à innover: et d'être à l'écoute des besoins futurs de ses clients.

La compétitivité de la société repose sur :

- son investissement significatif en R&D,
- son excellence technologique, soulignée par un label Eureka,
- son expertise clients avec un parc installé auprès de 200 grands comptes,
- sa disponibilité.

8. ORGANIGRAMME

8.1 Place de l'émetteur dans le groupe dont il fait partie



Au 30 juin 2010, date de la dernière Assemblée Générale, la société TECHNOLOGIES détenait 95,07% du capital et 96.93% des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA. QUOTIUM TECHNOLOGIES SA détient 100% du capital et des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited.

Quotium Technologies a pris en mars 2009 une participation dans le capital de la société Hacktics à hauteur de 7.35%

Une nouvelle filiale, Quotium Corp, détenue à 100% par QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, a été créée en octobre 2010.

8.2 Filiales importantes de l'émetteur

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA est la maison mère du Groupe. Elle dirige et oriente les opérations du Groupe, réalise les activités de recherche & développement et la distribution des produits.

Sa filiale, QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited, intégrée globalement dans les comptes consolidés, distribue les produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA en Europe à l'exception de la France. Elle ne détient pas d'actif économique stratégique.

Sa filiale, QUOTIUM CORP, a pour activité la distribution du produit StorSentry aux Etats-Unis.



9. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

9.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée

La société n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, d'autre part il n'existe pas de sûreté sur les immobilisations corporelles.

Investissement

La société n'a pas d'investissement faisant l'objet d'un engagement ferme ni de charge pesant sur un bien immobilier.

9.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature environnemental pouvant influencer l'utilisation que la société fait de ses immobilisations corporelles.

10. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

10.1 Situation financière

Vous trouverez ci-dessous le rapport de gestion au 31 décembre 2009 de la société Quotium Technologies.

Activité, résultats et situation financière

Événements marquants

Sortie du plan de continuation

En janvier 2009, Quotium Technologies a réglé la quatrième et dernière échéance du plan de continuation, accepté par le Tribunal de Commerce de Créteil lors de la reprise de la société Icom Informatique en juin 2005. La mandataire judiciaire a émis son rapport d'achèvement du plan de continuation en mars 2009. Les mises à jour légales ont été effectuées auprès du RCS.

Aide au partenariat technologique

Quotium Technologies a bénéficié en 2008 d'une aide au partenariat technologique d'OSEO Innovation. Conformément à l'avancement du projet, elle a perçu un complément d'aide de 155 K€ au cours de l'exercice 2009.

Prise de participation

Afin de consolider son positionnement dans le domaine de la sécurité applicative, Quotium Technologies a pris en mars 2009 une participation de 150 K\$ dans la société Hacktics représentant 7.35% du capital. Un prêt de 50 K€ a été consenti à la société Hacktics au cours de l'exercice 2009 qui a été intégralement remboursé en février 2010.

Croissance externe

Dans le cadre de sa croissance externe, Quotium Technologies a repris le 17 novembre 2009, à la barre du Tribunal de Commerce de Toulouse, l'activité logicielle de la société Hi-Stor Technologies.

Par cette acquisition, Quotium Technologies a souhaité élargir son expertise au domaine de la sécurité des données. L'activité de la société Hi-Stor Technologies lui permet d'être présent dans le domaine du stockage et de l'archivage, de bénéficier du savoir-faire de ses équipes et de la notoriété de ses produits, notamment celle de la solution Storsentry, tant en France qu'à l'international.

Recherche & Développement

La société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche. Au titre de l'exercice 2009, le crédit d'impôt recherche s'élève à 126 K€. Le remboursement en a été demandé en début d'année 2010.

Présentation des comptes annuels

Commentaires sur les comptes annuels de Quotium Technologies SA

Les comptes annuels de Quotium Technologies S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 29 avril 2010.

Les comptes de la société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues.

Au 31 décembre 2009, le total du bilan s'élève à 12,6 millions d'euros contre 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, le capital social est composé de 1 261 890 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux nouveaux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture 2009 du solde des dettes Quotium Technologies SA à l'égard des dettes fournisseurs est la suivante :

<u>Dettes fournisseurs non échues</u>	<u>100%</u>
dont :	
- à 30 jours	55%
- entre 30 jours et 45 jours	0%
- au-delà de 45 jours	45%
<u>Dettes fournisseurs échues</u>	<u>0%</u>

Le compte de résultat de Quotium Technologies pour l'exercice 2009 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
Chiffre d'affaires (C.A.)	4 656	5 078
Résultat d'exploitation	360	909
Résultat financier	49	(25)
Résultat exceptionnel	11	(109)
Résultat Net (R.N.)	546	866
<i>R.N. en % du C.A.</i>	<i>12%</i>	<i>17%</i>

Le chiffre d'affaires s'établit à 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 en baisse de 0,4 M€ (8.3%) par rapport à l'exercice 2008. Cette baisse s'inscrit dans un contexte économique défavorable notamment au deuxième semestre 2009, qui a touché Quotium Technologies comme l'ensemble des acteurs du secteur SYNTEC et a ralenti la croissance des ventes de licences sur la nouvelle offre produits.

Cette baisse du chiffre d'affaires a un impact direct sur notre rentabilité opérationnelle qui s'établit à 0,4 M€ au 31 décembre 2009 contre 0,9 M€ sur l'année 2008.

Le résultat financier s'élève à 49 K€ et s'explique principalement par les produits de cession des valeurs mobilières de placement.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2009 est de 11 K€ et résulte essentiellement des coûts des litiges prud'homains.

La société a comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 126 K€, dont le remboursement a été demandé à l'administration fiscale début 2010.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 546 K€ contre 866 K€ au 31 décembre 2008. Dans un contexte de ralentissement économique, voire de récession, Quotium Technologies a bien résisté sur son marché et maintient son résultat net à 12% de son chiffre d'affaires.

Activités des filiales

Quotium Technologies Limited est la filiale commerciale de Quotium Technologies SA. Elle est chargée de distribuer les produits de Quotium en Europe (à l'exception de la France).

La contribution de Quotium Technologies Limited au chiffre d'affaires est en progression de 25%. Le chiffre d'affaires est de 214 K€ pour l'année 2009 contre 171 K€ pour l'exercice 2008. La société se rapproche progressivement de son point d'équilibre financier.

Cette filiale ne détient pas d'actif économique stratégique.

Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2009, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1er janvier 2009 et de changements de présentation de certains postes d'actif et de passif et de corrections intervenues au cours de l'exercice. Les corrections, qui concernent la reconnaissance d'impôts différés passifs, ont été comptabilisées avec effet rétroactif dans les comptes 2007 et 2008. Elles ont pour incidence de diminuer la situation nette consolidée au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 à hauteur respectivement de 281 K€ et 284 K€.

Le compte de résultat consolidé


Le compte de résultat consolidé de Quotium Technologies pour l'exercice 2009 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008 (données retraitées*)
Chiffre d'affaires	4 871	5 249
Résultat opérationnel courant	-490	66
Résultat financier	-3	79
Charges/Produits d'impôts différés	157	105
Résultat net	-336	250

* cf. explications page 3 de l'annexe aux comptes consolidés

Le chiffre d'affaires est généré principalement par les ventes de licences concédées sur nos produits ainsi que les services de maintenance et autres services d'assistance ou de formation de la clientèle à nos produits.

Sur l'ensemble de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires consolidé de Quotium Technologies ressort à 4,9 M€, en retrait de 0,4 M€ (soit 7%) par rapport à 2008 ; ce qui est directement lié à la baisse du chiffre d'affaires de la société Quotium Technologies SA (France).



Cette baisse du chiffre d'affaires, associée à l'augmentation des charges de personnel (corrélée à la hausse des effectifs ETP de 4 salariés), impacte directement notre rentabilité opérationnelle qui ressort à -0,5 M€.

L'état de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres consolidés s'établissent à 4,8 M€ versus 5,4 M€ au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, la société n'a pas d'emprunt bancaire. Elle dispose d'une aide de l'OSEO de 0,2 M€ (sous forme d'avance remboursable) pour ses projets de développement technique européen.

Au 31 décembre 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 2,6 M€ en augmentation de 0,7 M€ par rapport au 31 décembre 2008. Cette augmentation résulte principalement de l'amélioration de la trésorerie générée par les activités opérationnelles de la société.

Perspectives 2010

L'année 2009 a été plus difficile que prévue.

Nous avons subi de plein fouet la baisse des investissements des entreprises, ce qui a fortement pénalisé le démarrage de nos nouveaux produits. Néanmoins, nous demeurons confiants sur notre positionnement stratégique.

Durant l'année 2009, nous en avons profité pour renforcer nos acquis :

- *techniques* > par l'augmentation des équipes techniques pour nous garantir un fort potentiel d'innovation ;
> par des actions de formation ciblées pour maintenir le haut niveau d'expertise de nos équipes de développement.
- *commerciaux* > par le renforcement de notre force commerciale en France et en Grande-Bretagne (effectifs commerciaux doublés) ;
> et par l'organisation de plusieurs séminaires commerciaux pour consolider notre efficacité commerciale, mettre en exergue la valeur ajoutée des solutions Quotium et fédérer les équipes.
- *financiers* > par l'optimisation de notre trésorerie et la conservation de toute notre capacité d'endettement.

Dans un contexte économique difficile, le résultat net de Quotium Technologies s'est maintenu à 12% du chiffre d'affaires.

En fin d'année 2009, nous avons souhaité faire l'acquisition du fonds de commerce de la société Hi-Stor Technologies pour être présent sur le marché de la sécurité des données. Notre offre produits ainsi renforcée répond aux problématiques stratégiques des grandes entreprises dans le domaine de la sécurité et de la performance des applications. Dans un contexte économique incertain, les entreprises auront besoin de rationaliser leur infrastructure et d'augmenter leur rentabilité.

Pour 2010, nous prévoyons d'axer notre action commerciale sur les marchés français et américains sur lesquels nous sommes déjà présents. Nous poursuivons notre politique de développement technologique par le biais de projets européens.

Avec des ressources financières solides et une situation financière saine en 2009, des équipes techniques et commerciales renforcées et une nouvelle offre produits, Quotium Technologies s'est préparée pour repartir dès 2010 dans une dynamique de croissance de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Situation de la société à la date du présent rapport et évolutions récentes

Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2010, Quotium Technologies a autorisé, pour une durée de 5 ans, la société Technologies à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats, en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe fiscal conformément aux dispositions de l'article 223 A du CGI.

Recherche et Développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de Commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	Exercice 2009	Exercice 2008
Dépenses en K€ (frais de personnel)	1 299	1 138
<i>En % du CA consolidé</i>	<i>25%</i>	<i>23%</i>
Effectif moyen	16,4	15
<i>En % de l'effectif global (France+Grande-Bretagne)</i>	<i>50%</i>	<i>52%</i>

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et sont composés des charges de personnel associées au développement de logiciels dont la faisabilité technique n'a pas encore été démontrée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Groupe a préparé l'avenir en développant de nouvelles fonctionnalités pour des produits existants ou bien en travaillant à l'élargissement de son portefeuille de produits :

- sortie de la version 5.2 de Qtest en début d'année 2010 : adaptation à de nouveaux environnements et de nouvelles applications métiers, analyse plus détaillée des temps de réponse, personnalisation des rapports.
- sortie de la version 2.0 de QAP en fin d'année 2009 : optimisation de la performance de fonctionnement pour la gestion de gros volumes de données.
- STORSENTRY (cf. faits marquants – acquisition du fonds de commerce de la société HI-STOR TECHNOLOGIES) : optimisation du calcul de capacité restante des supports de stockage
- poursuite du développement d'un logiciel de sécurité applicative avec un partenaire européen. La commercialisation de ce produit est prévue au second semestre 2010.

Facteurs de risque

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique budgétaire, monétaire ou politique récent pouvant influencer sensiblement sur nos opérations.

Les autres facteurs de risque (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêt) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 3.19).

La société n'a pas une politique de recours aux instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 545 870.74 € pour Quotium Technologies SA. Nous vous proposons de l'affecter en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 462 340 €.

Informations juridiques

Les dirigeants

Les mandataires sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA sont :

- **Monsieur Michel TIBERINI**, Président Directeur Général.
- **Madame Maryse BLANCARD**, administrateur
- **Monsieur Frédéric GROUVEL**, administrateur.
- **Monsieur Alain de MENDONCA**, administrateur.

Leurs mandats ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 26/06/2009 pour une durée de 6 ans (soit jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014).

- **Monsieur Albert ALCABAS**, est appelé à être désigné, lors de l'Assemblée Générale du 30/06/2010, administrateur indépendant, au sens du code de gouvernement d'entreprise, et membre du comité d'audit pour une durée de 6 ans.

Mandats et fonctions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

- Président Directeur Général de Quotium Technologies SA,
- Président de Technologies SAS
- Président de Equity Consulting SAS
- Président de Quotium Technologies Inc.
- Président de Quotium Technologies Ltd

- Administrateur d'Artistic Tour SA (en liquidation depuis le 24/02/2010)

- Gérant de CARLOGY SARL
- Co-gérant d'Artistic Records SARL (depuis le 19/01/2009)
- Gérant de HOLDITEC SARL (depuis septembre 2009)

Mme Maryse BLANCARD

- Administrateur de Quotium Technologies SA
- Représentant permanent de Technologies SAS dans Artistic Tour SA (en liquidation depuis le 24/02/2010)

M. Frédéric GROUVEL

- Associé-gérant de la SCI H2J
- Administrateur de QUOTIUM Technologies SA France,

M. Alain de MENDONCA

- Président de Karavel SAS,
- Président de PPC SAS,
- Président de LHT SAS,
- Associé-gérant de CLEA (société civile)
- Administrateur de QUOTIUM Technologies SA France.

Rémunérations et avantages

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération ou avantage, sous quelque forme que ce soit, de la part de Quotium Technologies SA, de sa filiale ou de la part de la société qui la contrôle.

Les commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants seront reconduits lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 pour une nouvelle durée de 6 exercices (Cf. Sixième résolution)

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants

Titres de la société

Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative dans le capital de notre société

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, CACEIS Corporate Trust, font ressortir qu'à la date d'établissement du présent rapport, les actionnaires nominatifs disposant d'une participation significative dans le capital de notre société détiennent les actions dénombrées ci-après :


- Actionnaires détenant plus du 1/20ème du capital social ou des droits de vote :
 - o aucun nominatif.
- Actionnaires détenant plus du 1/10ème du capital social ou des droits de vote :
 - o aucun nominatif.
- Actionnaires détenant plus du tiers du capital social ou des droits de vote :
 - o Technologies SAS avec 95.07% du capital et 95.10% des droits de vote au 31 décembre 2009.

Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Aucune transaction n'a été réalisée, par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées, sur les titres de la société.

Participation des salariés au Capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2009, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionnariat.



Les actionnaires se sont prononcés contre le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du C. Commerce, l'Assemblée doit, tous les 3 ans, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du code du travail.

Opérations effectuées sur ses propres actions

En application de l'article L225-209 du C. Commerce, nous vous informons qu'aucune opération de cette nature n'a été effectuée au cours de l'exercice 2009.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale du 26/06/2009 a approuvé une résolution autorisant le Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 126 189 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action Quotium Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 8 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 009 512 €.

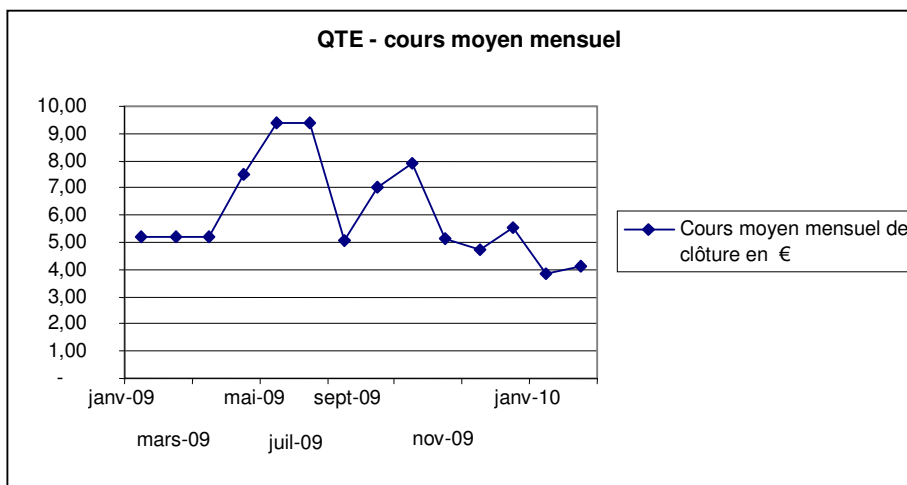
Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, la société expose qu'elle n'a pas connaissance d'éléments susceptible d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Evolution des cours de l'action

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ». Le volume des titres Quotium Technologies échangés par séance est peu significatif.

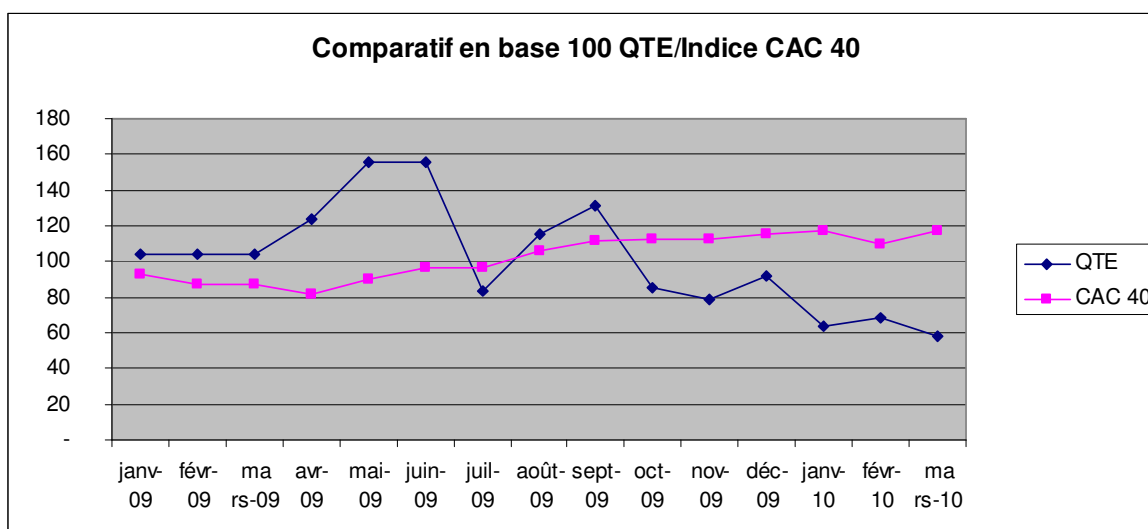
Mois	Cours moyen mensuel de clôture en €
janv.-09	5,22
févr.-09	5,22
mars-09	5,22
avr.-09	7,47
mai-09	9,40
juin-09	9,40
juil.-09	5,04
août-09	7,00
sept.-09	7,93
oct.-09	5,15
nov.-09	4,76
déc.-09	5,55
janv.-10	3,87
févr.-10	4,15



Source : Euronext

Comparatif du cours moyen mensuel de clôture QUOTIUM TECHNOLOGIES versus l'indice CAC 40 entre janvier 2009 et avril 2010

(Avec cours de clôture au janvier 01/01/2009 = 100)



Source : Euronext

Autres informations

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (articles 223 quater et 223 quinquès du C.G.I.)

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépenses somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce (concerne QUOTIUM Technologies SA)

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie

Concernant les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, vos Commissaires aux Comptes vous donneront toute indication, dans leur rapport spécial, sur la poursuite au cours de cet exercice de ces conventions.

Le Conseil d'Administration du 5/08/2005 a autorisé la conclusion d'un bail commercial, avec la société TECHNOLOGIES, pour une durée de 9 ans, pour les locaux situés à Courbevoie (92411) – 84/88 boulevard de la Mission Marchand.

Le montant facturé en 2009 au titre de ce bail est de 379 706 €.

Le Conseil d'Administration du 5 août 2005 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services dans les domaines comptables, administratifs et services généraux avec la société TECHNOLOGIES. Un avenant N°3 à cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 5 janvier 2009. Le montant facturé en 2009 au titre de cette convention s'élève à 230 000 €.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société TECHNOLOGIES. La prestation porte sur l'assistance dans la définition de la politique commerciale et stratégique de la société Quotium Technologies. Un avenant N°2 à cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 5 janvier 2009. Le montant facturé en 2009 au titre de cette convention s'élève à 220 000 €.

Le Conseil d'Administration du 31 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution des produits de Quotium Technologies SA par Quotium Technologies Ltd. Conformément à ce contrat, Quotium Technologies SA a facturé 24 146 euros à sa filiale au titre de l'exercice 2009.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Aucune nouvelle convention n'a été autorisée au cours de l'exercice.

Informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

La société n'a pas identifié d'informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.



Informations non financières, sociales et environnementales

Conséquences environnementales de l'activité de la société

Conformément aux articles L.225-102-1 alinéa 5, L.225-102-2 et R.225-105 du Code de Commerce, il est rappelé que les sociétés du Groupe n'exploitent pas d'installation classée susceptible de créer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux.

Informations sociales

Les informations essentielles relatives aux questions de personnel sont les suivantes :

Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2009 du Groupe est de 33 personnes dont 8 femmes. A la suite de l'acquisition du fonds de commerce de la société HI-STOR TECHNOLOGIES, la société a accueilli 7 collaborateurs, présents sur l'établissement de Toulouse. Par ailleurs, la société a effectué 5 embauches dont 4 contrats à durée indéterminée et 1 à durée déterminée. Il y a eu 3 départs au cours de l'exercice. Il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique en 2009.

Organisation du travail

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

Conditions d'hygiène et de sécurité

En 2009, la société a procédé à la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité en cas de pandémie grippale.

Par ailleurs, les collaborateurs ont reçu une formation sur les consignes d'évacuation des locaux.

Formation

9 collaborateurs ont bénéficié de formation au cours de l'exercice, représentant un volume de 374 heures de formation soit environ 15 heures de formation par salarié en 2009.

Le site intranet de la société met à disposition des collaborateurs, des informations complètes sur leurs possibilités en matière de formation professionnelle et leur droit en matière de Droit individuel à la Formation.

Honoraires des commissaires aux comptes

L'information concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (note 3.18).

Tableau de résultat des cinq derniers exercices de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

Date d'arrêté	31 décembre 2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice (mois)	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital Social	2 019 024	2 019 024	2 019 024	643 147	316 747
Actions ordinaires	1 261 890	1 261 890	1 261 890	401 967	197 967
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	4 656 917	5 078 513	5 275 064	2 359 164	1 901 909
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	494 868	1 330 026	1 828 723	-824 385	-3 441 989
Impôts sur les bénéfices	-125 982	-91 127	-101 120	3 750	3 750
Dotations amortissements et provisions	74 979	555 390	886 542	203 417	-3 486 174
Résultat net	545 871	865 763	1 043 301	-1 031 551	40 435
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1	1	2	-2	-17
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1	1	1	-3	0
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	30	26	26	21	12
Masse salariale	1 737 859	1 621 141	1 397 704	1 566 797	956 058
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	847 048	753 192	657 480	633 440	423 530

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2010

Première résolution (*Approbation des comptes annuels*).— L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport spécial du Président et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés*).— L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat*). — Le bénéfice de l'exercice 2009 est de 545 870.74 €. L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 462 340€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution (*Conventions des articles L225-38 et suivants du Code du Commerce*). — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et les engagements réglementés visées aux articles L225-38 et suivants du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des dites conventions.

Cinquième résolution (*Administrateur indépendant*). — L'Assemblée Générale décide de désigner Monsieur Albert ALCABAS, administrateur et membre du comité d'audit, pour une durée de six ans.

Sixième résolution (*Renouvellement des commissaires aux comptes titulaires et suppléants*). — L'Assemblée Générale approuve la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société CECAUDIT INTERNATIONAL, située Espace Descartes – 16 rue Albert Einstein – 77420 Champs sur Marne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro B 332 750 546, représentée par Mme Caroline FONTAINE, à compter de la présente assemblée soit le 30/06/2010 et ce pour une durée de six exercices.

L'Assemblée Générale approuve la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Vincent DOMON, domicilié Espace Descartes – 16 rue Albert Einstein – 77420 Champs sur Marne, à compter de la présente assemblée soit le 30/06/2010 et ce pour une durée de six exercices.

L'Assemblée Générale approuve la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON, située 100 rue de Courcelles – 75849 Paris Cedex 17, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 632 013 843, représentée par M. Pascal LECLERC, à compter de la présente assemblée soit le 30/06/2010 et ce pour une durée de six exercices.

L'Assemblée Générale approuve la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société IGEC, représentée par Vincent PAPAZIAN – située 3, rue Léon Jost – 75017 Paris.

Septième résolution (*Pouvoirs*). — L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

11. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Se reporter aux comptes de la société au chapitre 21.

Au jour de publication du présent document, la société n'a pas d'emprunt.

12. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES

12.1 Politique de recherche & développement

L'activité R&D a principalement porté en 2009 sur l'évolution de l'offre produits et notamment sur le logiciel SEEKER.

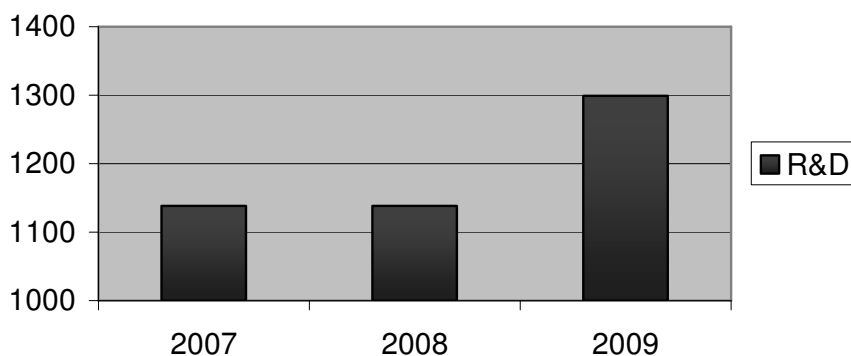
12.2 Coût des activités de recherche et développement

Evolution des investissements en R&D

Le département Recherche et Développement est composé d'une quinzaine de personnes représentant un budget total de masse salariale de 1 299 K€ en 2009.

En outre, la société a bénéficié au titre de l'exercice 2009 d'un crédit d'impôt recherche de 126 K€.

Evolution des investissements Groupe (en K€)



Focus comptable :

L'activité de développement, dont les coûts ne sont pas compris dans les frais de «Recherche & Développement», est portée en immobilisations conformément aux normes IFRS (voir l'annexe des comptes consolidés pour plus de détails). Les frais de recherche sont intégralement constatés en charges dans les comptes de l'entreprise.

13. INFORMATION SUR LES TENDANCES

13.1 Tendances depuis la fin de l'exercice jusqu'au document de référence

Evolution récentes

Chiffre d'Affaires consolidé du 3^{ème} trimestre 2010 de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

En milliers d'euros	2010	2009
Premier trimestre	1 182	1 286
Deuxième trimestre	1 538	1 235
Troisième trimestre	1 351	1 059
TOTAL	4 071	3 580

Le chiffre d'affaires consolidé sur les neuf premiers mois de l'année s'élève à 4.1 M€ contre 3.6 M€ sur la même période l'année précédente, soit une hausse de 14%.

Sur le troisième trimestre 2010, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 1.4 M€ versus 1.1 M€ sur la même période de l'exercice précédent, soit une progression de 28%. Le troisième trimestre 2010 a confirmé la croissance de la contribution au chiffre d'affaires des nouveaux produits.

13.2 Évènements connus ou incertitudes pouvant influencer sur les perspectives de l'exercice en cours

A la date du présent rapport aucune tendance, incertitude ou demande ou engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours n'est connu de l'émetteur.

14. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (OPTIONNEL)

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES n'a donné aucune prévision ou estimation de bénéfice ni dans le passé, ni dans le présent document.

15. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Adresse professionnelle

Tous les membres du conseil d'administration et de direction générale peuvent être contactés au siège social de l'entreprise.

15.1 Membres des organes d'administration, de direction

Composition des organes d'administration

Ces informations figurent dans le rapport de gestion reproduit chapitre 10 du présent document.

Composition des organes de Direction

Président Directeur Général	Monsieur Michel TIBERINI
Directeur Financier	Madame Geneviève LAURANS

15.1.1 Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration

Maryse Blancard est l'épouse de Michel Tibérini.

15.1.2 Expertise et expérience en matière de gestion des membres de direction ou d'administration

Michel Tibérini

Parcours


Diplômé en Sciences des Universités de Grenoble et de Toulouse, après un début de carrière chez IBM (1971-1977), il intègre la société PANSOPHIC en tant que Vice Président Europe du sud (1977-1983).

En 1984, il crée la société TECHNOLOGIES et introduit, sur le marché européen, les logiciels système des grands acteurs américains de ce marché.

Après être devenu en 1990, le premier distributeur indépendant de logiciels, Michel TIBERINI oriente la société vers la conception et l'édition de ses propres produits destinés aux environnements mainframe :

- logiciel de gestion des tables de données (SPITAB),
- logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel (SPIRIT),

Ces produits sont installés chez la plupart des grands comptes français.



A partir de 2000, Michel TIBERINI élargit les activités de son Groupe en reprenant les actifs technologiques et les équipes de développement de la société CYRANO, novatrice dans le domaine du test de performance et du monitoring.

En 2005, il prend le contrôle de la société ICOM INFORMATIQUE, cotée sur l'Eurolist, compartiment C (Code ISIN FR0010211615), spécialisée dans les TECHNOLOGIES de communication et d'échanges d'informations entre plateformes hétérogènes.

ICOM INFORMATIQUE a fusionné en juillet 2006 avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et en a pris la dénomination. A ce jour, elle est détenue à plus de 95% par la société TECHNOLOGIES SAS.

Michel TIBERINI est aujourd'hui à la tête d'un Groupe d'une cinquantaine de personnes. QUOTIUM TECHNOLOGIES s'adresse aux grands comptes français et propose des solutions de gestion de la qualité, de la performance et de la sécurité des applications métiers.

Le parcours de Michel TIBERINI a toujours été orienté vers les secteurs à forte composante technologique. Désormais, il poursuit cet objectif au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes internes de recherche et développement mais également en se rapprochant d'acteurs européens spécialistes et complémentaires des solutions proposées par QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Frédéric Grouvel

Diplômé de l'EPSCI (groupe ESSEC), après avoir assuré des postes de Directeur Commercial chez Sybase, Progress Software puis Cyrano, il devient Directeur général de cette entreprise. Il rejoint ensuite Silverstream en tant que Directeur Général. Après un passage en tant que Directeur Commercial de l'activité Réseaux et Télécoms de CS Communication et Systèmes, il a rejoint ensuite le Groupe British Telecom. Il est aujourd'hui membre du club *Objectif Reprise 2010*, qui permet la mutualisation de compétences et de réseaux pour reprendre des entreprises.

Alain De Mendonca

Diplômé de la Harvard Business School, après un passage chez Procter et Gamble puis chez McKinsey & Co, il fonde le Groupe Karavel-Promovacances leader français de la vente de voyage sur Internet avec un volume d'affaires de l'ordre de 330 M€ au 31/12/2009 pour un effectif de 700 personnes, dont il assure aujourd'hui la Direction Générale.

Maryse Blancard

Attachée de presse de formation, Maryse Blancard s'est ensuite orientée vers la communication financière. Elle a exercé de nombreux mandats d'administrateur dans diverses sociétés.

Albert Alcabas

Expert-comptable, Albert Alcabas a exercé les fonctions de Directeur Financier dans plusieurs sociétés d'envergure internationale. Il assure aujourd'hui des missions de conseil en fusions & acquisitions.

Geneviève Laurans

Geneviève Laurans est diplômée de l'E.M. Lyon et Expert Comptable. Après 5 ans d'audit chez Ernst & Young, et 10 ans en tant que Directeur Financier et du Contrôle de Gestion dans le groupe Thalès, elle prend la Direction Financière du Groupe TECHNOLOGIES en 1997 avec une expérience significative des sociétés d'éditions de logiciels et de services.

Elle apporte sa compétence financière au développement de nouvelles activités, accompagne la croissance organique du Groupe, et contribue à la mise en place de partenariats commerciaux et financiers.

15.1.3 Mandats au cours des 5 dernières années, mention mandats en cours

Les mandats exercés par les administrateurs au cours des 5 derniers exercices sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

Président d' IPSYSTOLE (2004-2005)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES SAS (2002-2006)

Président Directeur Général de TECHNOLOGIES SOFTWARE (23/12/2005 au 31/12/2007, date de fusion avec QUOTIUM TECHNOLOGIES SA)

Président de MELDOM Inc. – USA (jusqu'au 25/03/08)

Président de EUROESA - USA (jusqu'en 2007)

Gérant de MELDOM Production (dissolution sans liquidation et transmission universelle de patrimoine au profit de TECHNOLOGIES SAS le 29/11/07)

Représentant permanent de TECHNOLOGIES SAS dans Delta Logiciels France SA (dissolution sans liquidation et transmission universelle de patrimoine au profit de MJS Associés le 29/11/2007)

Administrateur d' Artistic Tour SA (en liquidation depuis le 24/02/2010)

Mandats en cours

Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA (ex-Icom Informatique) (depuis le 13/06/2005),

Président Directeur Général de TECHNOLOGIES SAS

Président Directeur Général d'EQUITY CONSULTING (depuis 2005)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (depuis le 11/05/2006)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc. (ex-US4 TECHNOLOGIES) – USA

Gérant de CARLOGY SARL (depuis janvier 2008)

Co-gérant d' ARTISTIC RECORDS SARL (depuis le 19/01/2009)

Gérant d' HOLDITEC SARL (depuis septembre 2009)

Mme Maryse BLANCARD

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 27/08/2007)

Représentant permanent de TECHNOLOGIES SAS dans ARTISTIC TOUR SA (en liquidation depuis le 24/02/2010)

M. Frédéric GROUVEL

Administrateur de QUOTIUM Technologies SA France (depuis le 6/06/2006)

Associé-gérant de la SCI H2J

M. Alain de MENDONCA

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA France (depuis le 10/07/2006),

Président de Karavel SAS,

Président de PPC SAS,

Président de LHT SAS,

Associé-gérant de CLEA (société civile)

15.1.4 Autres informations concernant les organes d'administration et de direction

- Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins : **néant**
- Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une des membres des organes d'administration et de direction agissant en qualité de membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou de direction générale a été associée au cours des cinq dernières années au moins : **néant**
- Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années : **néant**
- Empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années : **néant**

15.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du conseil d'administration ou de direction générale n'est, à la connaissance de la société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la société et ses intérêts privés.

Actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant.

Prêts ou garanties accordées aux dirigeants

Néant.

Baux immobiliers conclu avec une société appartenant à un dirigeant ou à un membre de sa famille

La société TECHNOLOGIES est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société TECHNOLOGIES est Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Les contrats conclus entre ces deux sociétés sont des conventions réglementées.

En milliers d'euros - QUOTIUM TECHNOLOGIES SA (comptes sociaux)	31/12/2009
Loyer et charges des locaux à Courbevoie	380 K€
Fourniture de prestations administratives et d'assistance dans la définition de la politique commerciale par la société TECHNOLOGIES	450 K€

15.2.1 Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur

Il n'existe pas de restriction acceptée par l'un des membres des organes d'administration ou de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

16. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

16.1 Rémunération des organes d'administration et de direction générale

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération ou avantage, sous quelque forme que ce soit, de la part de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, de sa filiale ou de la part de la société qui la contrôle.

16.2 Provisions de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe par ailleurs aucune somme provisionnée ou constatée par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux mandataires sociaux.

Aucune prime d'arrivée ou indemnité de départ, ni aucune rémunération variable, ni aucune rémunération conditionnelle ou différée ne sont octroyées aux mandataires sociaux.

17. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

17.1 Dates d'expiration des mandats des administrateurs

Se reporter au Rapport de Gestion en page 28.

17.2 Contrats de service entre dirigeants et l'émetteur ou ses filiales (ou déclaration négative)

Il n'existe pas de contrat de service liant des membres des organes de direction ou d'administration à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou à ses filiales.

17.3 Comité d'audit et Comité de rémunération de l'émetteur

Le fonctionnement du conseil d'administration et du contrôle interne est décrit dans le Rapport du Président traitant du sujet.

17.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Se reporter au rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (paragraphe 16.4.1).

17.4.1 Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi 2003-706 (appelée loi de sécurité financière) du 1^{er} août 2003 et tels que modifiés par la loi du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte dans un rapport établi par le président du Conseil d'Administration et approuvé par le conseil :

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère et des dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général ;

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES se réfère à la version consolidée du [code AFEP-MEDEF de décembre 2008](#) pour l'élaboration du Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.

Les principales recommandations du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 non appliquées à ce jour sont les suivantes :

- l'absence d'évaluation annuelle des travaux du conseil d'administration.
- l'absence de règlement intérieur du conseil d'administration.
Ces recommandations ne sont pas appropriées à la composition de l'actionnariat et à la taille de la société Quotium Technologies. Les modalités de fonctionnement du Conseil sont définies par les statuts.
- l'absence de comité de rémunération.
Il est rappelé que les mandataires sociaux n'ont reçu aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, au cours de l'exercice 2009 et des exercices précédents.
Concernant le comité d'audit, le Conseil d'Administration en assure lui-même la mission.
- la durée des mandats des administrateurs fixée par les statuts à 6 ans.
Contrairement à ce qui avait été initialement envisagé, la société a préféré maintenir la durée de son mandat à 6 ans pour permettre aux administrateurs d'acquérir l'expérience de notre domaine d'activité et la connaissance des spécificités de notre entreprise et de son marché. La durée de mandat de 6 ans leur garantit une totale liberté de jugement et d'expression en dehors de toute problématique de renouvellement de mandats.

Il est important de noter que la société se conforme aux recommandations du code AFEP/MEDEF sur les 2 points clés suivants :

- la composition du Conseil d'Administration : 2 administrateurs indépendants sur 4 à la date de publication du présent rapport,
- l'adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 sur les rémunérations des mandataires des sociétés cotées.

Ces deux points sont développés ci-après.

1.2. Rôle du Conseil d'Administration

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relevant de sa compétence légale.

Il remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers l'examen des états financiers et des situations intermédiaires.

1.3. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réuni le 13 juin 2005 a donné pleins pouvoirs à Monsieur Michel Tibérini aux fonctions de Président et de Directeur Général.

Le conseil d'administration de la société est composé de quatre administrateurs (excepté la période d'août 2005 à juillet 2006 où leur nombre était réduit à trois).

La liste des administrateurs de la société, comportant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Deux administrateurs (Messieurs GROUVEL et DE MENDONCA) sont indépendants selon la définition du code de gouvernement d'entreprise AFEF/MEDEF. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils n'exercent pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec ceux-ci. Le respect des critères d'indépendance tels que définis par le code AFEF/MEDEF est examiné chaque année.

Un cinquième administrateur est appelé à être désigné lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010, administrateur indépendant et membre du comité d'audit. Il dispose, de par son expérience professionnelle, des compétences financières et comptables qui permettront au Conseil d'Administration de se réunir en comité d'audit.

1.4. Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.4.1. Modalités de fonctionnement

Elles sont définies par les statuts de la société.

Convocation du conseil

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens dans un délai de 15 jours environ.

Information des administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration communique aux administrateurs, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque séance du conseil et à tout moment de la vie de la société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Délibérations du conseil

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants. Ils résument les débats et précisent les décisions prises.

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Elles sont définies par les statuts, disponibles au siège de la société sur simple demande.

Informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrites dans le rapport de gestion.

1.4.2. Rémunération

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il est rappelé que les mandataires sociaux n'ont reçu aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, au cours de l'exercice 2009.

1.4.3. Règlement intérieur

Aucun règlement intérieur ne régit le fonctionnement du Conseil d'Administration.

1.4.4. Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

1.4.5. Travaux du conseil lors de l'exercice écoulé

Le Conseil d'Administration s'est réuni **trois** fois au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune absence sur l'ensemble des réunions.

Les réunions du conseil ont porté principalement sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2008,
- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2009,

Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux options de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- approbation des conventions réglementées,
- convocation des assemblées générales.

2. CONTROLE INTERNE

2.1. Principes généraux de contrôle interne

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de Commerce (articles 225.37 et 225-68), il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport, ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous nous sommes appuyés sur [le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne](#), recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 et consultable sur son site.

2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le Contrôle Interne est, chez Quotium Technologies, un dispositif qui s'applique à la Société et à sa filiale consolidée Quotium Technologies Ltd (« le Groupe ») et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- la mise en œuvre des orientations fixées par la Direction Générale;
- la valorisation du patrimoine de la Société et la protection de ses actifs;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de Contrôle Interne permet d'envisager le développement du Groupe dans un environnement de contrôle adapté à sa structure.

Toutefois, une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

2.1.1. Les composantes du dispositif de contrôle interne

a) Organisation et environnement du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et transmises à tous les collaborateurs.


Les acteurs

Dans notre Société, la Direction Administrative et Financière exerce une mission élargie, qui consiste à assister et contrôler l'ensemble des activités opérationnelles sur les plans administratif, financier, juridique, organisationnel et humain. Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités du Groupe, assure la définition et la diffusion des procédures et bonnes pratiques.

A ce jour, le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'Audit, dont la mise en place sera envisagée en fonction du développement du Groupe.

Les Responsabilités

Les différents responsables hiérarchiques ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués directement dans la maîtrise des risques associés aux domaines relevant de leurs responsabilités.



La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de poste (revues chaque année) et les délégations de signatures. Les délégations sont limitées en nombre. Seuls le PDG et le Directeur Financier disposent de pouvoirs bancaires. Il incombe aux responsables de rappeler à leurs collaborateurs que les procédures sont disponibles à tout moment sur notre intranet.

La politique de Ressources Humaines

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Cette recherche de talents fait partie intégrante de notre politique de diversité appliquée depuis la création du Groupe.

Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs.

Chaque année, les managers évaluent les performances de leurs collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels. A l'issue de ces entretiens, des formations, adaptées aux différents profils de poste et visant la maîtrise des métiers, peuvent être proposées le cas échéant. Les collaborateurs peuvent aussi suivre des formations techniques, qualifiantes ou non ou bien simplement exercer leurs droits individuels à la formation quelque soit leur fonction dans l'entreprise. Le Groupe s'attache également à former ses collaborateurs aux évolutions réglementaires prévisibles.

Enfin, lorsque le Groupe ne dispose pas des compétences en interne, la Direction Générale recourt à une expertise extérieure.

Les systèmes d'information

Ils sont adaptés aux exigences de fiabilité et de sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières. Il s'agit d'ERP de forte notoriété qui garantissent le traitement des données dans le respect des règles en vigueur. Une attention particulière est portée à la protection physique et logique des accès ainsi qu'aux processus de sauvegardes et de backups.

Les procédures et les normes encadrant les activités

Les principaux flux de l'entreprise (ventes, achats, remboursements de frais...) font l'objet de procédures internes (ou règles de gestion), présentées sous forme de schémas.

Elles détaillent la circulation et le traitement de l'information entre les différents acteurs impliqués et précisent les règles de validation et d'autorisation en cas de dérogation par rapport à la procédure standard.

b) Diffusion en interne des informations


Les procédures internes sont accessibles à tous les collaborateurs de la Société sur le site Intranet, mis en place au cours de l'exercice 2009. Ces informations fiables et à jour permettent à chacun d'exercer ses responsabilités et de respecter les procédures mises en place au sein de l'entreprise.

Il est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur un recueil d'informations sur les procédures internes existantes. Par la réception des codes d'accès au site intranet (individuels et confidentiels), le nouveau salarié s'engage à prendre connaissance de ces procédures et à s'y conformer.

c) Identification des risques

Le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans le paragraphe *Facteurs de risques* du Rapport de Gestion.

d) Activités de contrôle



Dans chaque domaine d'activité, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des points de contrôle clé pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

Dans le domaine comptable et financier, la prévention du risque de fraude repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité et de trésorerie ainsi que sur la protection des actifs qui se matérialise notamment par :

une double signature des virements au-dessus d'un certain seuil,
la limitation des paiements par chèques qui sont conservés de manière sécurisée,
la mise en place de virements par internet avec utilisation de certificats de sécurité et codes confidentiels individuels et conservés sous clés.

Se reporter également à la partie II. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée.

Dans le domaine juridique, l'ensemble des contrats (commerciaux, sociaux...) sont validés par des juristes spécialisés dans le domaine concerné. La Direction Financière est leur interlocuteur privilégié. De plus, la procédure interne rappelle que toute dérogation à l'utilisation des contrats standards doit être validée par la Direction Financière.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par :
le dépôt des codes source des logiciels,
l'enregistrement des marques du Groupe en France et à l'étranger,
l'enregistrement des brevets à l'étranger.


La Direction Financière s'entoure des meilleurs experts qui suivent en permanence l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans lequel le Groupe évolue.

Dans le domaine du risque clients, la Direction est attentive à la diversification de son portefeuille clients de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients (10 premiers clients représentent environ 30% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé essentiellement avec une clientèle « Grands comptes », le risque d'impayé est très faible. Néanmoins, le recouvrement des créances est suivi de manière régulière et des actions de relance graduées sont menées.

Dans le domaine des achats (peu significatifs dans notre domaine d'activité l'édition de logiciels), la procédure d'engagement de dépenses et d'investissements a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements du Groupe. Ainsi, les achats significatifs (selon un seuil) font l'objet d'une demande d'engagement de dépenses formalisée et validée par une personne autorisée (Direction Financière ou Direction Générale). La procédure précise également les conditions de mise en concurrence, de référencement des principaux fournisseurs et décrit le circuit d'approbation. Les dérogations aux conditions générales d'achat (durée d'engagement, délai de paiement, conditions de résiliation...) sont soumises à la Direction Financière. Enfin, le processus de décaissement des dépenses est dissocié du processus d'enregistrement comptable. C'est ainsi que les signataires bancaires n'ont pas accès au logiciel de comptabilité et la préparation des paiements est effectuée par la comptabilité sur la base de pièces probantes (factures originales approuvées, bons de commande, demandes d'engagement de dépenses).

Dans le domaine des Ressources Humaines, les procédures de recrutement impliquent le PDG et la Direction Financière pour toute embauche d'un salarié cadre. Des procédures complémentaires définissent les informations et documents à collecter et à préparer à l'entrée et à la sortie des collaborateurs. La gestion de la paie est confiée à un prestataire externe.

Il est garant du suivi des évolutions légales et conventionnelles. Son périmètre d'intervention est défini de manière contractuelle. Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des procédures et activités de contrôles en place chez le prestataire. Les états produits par le prestataire font l'objet d'une revue détaillée de la Direction Financière.



Dans le domaine de la continuité d'activité, la Société a mis en place en octobre 2009, dans le cadre de la pandémie grippale, un Plan de Continuité d'Activité qui se décline en 2 parties :

- la partie destinée aux collaborateurs, en ligne sur le site intranet, afin de hiérarchiser leurs activités principales et d'identifier leur remplaçants en interne ou en externe.
- la partie dédiée aux clients, en ligne sur le site internet, qui définit l'organisation de la société et les actions prévues pour garantir la continuité de services en toutes circonstances. La Société n'a pas opté pour une organisation en mode dégradé. Cet exercice a permis de définir les missions clés des collaborateurs et de mettre en place des solutions de remplacement ou de recours à des prestataires externes en l'absence de polyvalence sur certains postes. La capacité des prestataires à assurer leurs missions en toutes circonstances a été validée.

Dans le domaine des assurances, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de 1^{er} rang les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (protection des personnes, santé, prévoyance, responsabilité civile, perte d'exploitation, assurance des locaux et des biens...). La Société met en concurrence chaque année les assureurs afin de bénéficier des meilleurs tarifs dans la qualité de service attendue. Les niveaux de garantie sont actualisés chaque année.

e) Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

La taille de notre Groupe permet à la direction financière de tester régulièrement le respect des principales procédures en place et de mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives. Par ailleurs, la Direction Financière est attentive aux remarques des collaborateurs sur les difficultés de mise en œuvre de certaines règles et essaie, dans la mesure du possible, de les aménager pour faciliter l'application des procédures tout en respectant les obligations légales.

Les remarques des commissaires aux comptes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont également prises en considération. Ils apportent une référence d'évaluation externe qui complète le processus d'évaluation interne.

2.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée


Pour la rédaction de la présente partie du Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les Emetteurs » du Cadre de Référence de l'AMF.

2.2.1. Définition, objectifs et périmètre

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières;
- la préservation des actifs;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.



Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et sa filiale intégrée dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

2.2.2 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Le pilotage est assuré par la Direction Générale et la Direction Financière. Dans une démarche d'amélioration continue, la société a mis à jour, au cours de l'exercice, son recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement. Elle a complété et enrichi certaines procédures en fonction de l'évolution de l'activité et de l'organisation de la société. La société a réalisé son objectif de mettre en ligne (sur un intranet) ces procédures pour favoriser et généraliser leur application.


a) Principes de base et organisation

Le processus de pilotage repose sur certains principes de base décrits ci-après :

- une organisation claire et une attribution des fonctions précisément définie,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- la limitation des délégations de signature en nombre et en montant,
- des règles d'autorisation d'engagements de dépenses,
- la priorité donnée à l'automatisation des traitements,
- des contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,
- des contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calcul différentes,
- le recours si nécessaire à des experts sur des spécificités techniques,
- une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions en matière de principes comptables impactant les comptes individuels ou consolidés (notamment en matière de normes IFRS) associée à la formation régulière des responsables financiers.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,
- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion.



Les fonctions de comptabilité de contrôle de gestion et d'audit de la filiale anglaise de QUOTIUM sont réalisées au siège de la filiale. Le contrôle local est effectué par un « Chartered Accountant ».

La Direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

b) Organisation et sécurité des Systèmes d'information

La société utilise des logiciels de comptabilité, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale et qui répondent aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Des interfaces entre le logiciel de comptabilité et les logiciels de gestion commerciale et de paie ont été réalisées par les éditeurs eux-mêmes afin d'automatiser et fiabiliser la comptabilisation de ces écritures.

Le logiciel comptable propose des contrôles bloquants ainsi que des rapprochements automatisés.

Les systèmes d'information relatifs à l'information comptable et financière font l'objet d'adaptations pour évoluer avec les besoins du Groupe.

Les systèmes d'information sont sauvegardés en fonction d'un calendrier précis établi après une analyse détaillée des outils et des flux réalisée courant 2009.

Des tests de sauvegarde et de restitution des données sont réalisés régulièrement.

c) Outils de pilotage

La Direction Financière pilote le processus budgétaire décliné pour la société mère et sa filiale. Le budget annuel est préparé en novembre pour l'année suivante. Au cours du premier semestre, une analyse des écarts entre les prévisions budgétaires de début d'exercice et les réalisations à date est effectuée. Cette analyse donne lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un budget révisé. A fin octobre, la prévision de fin d'année est établie et actualisée mensuellement.

Le suivi de l'activité opérationnelle, sous forme de tableaux de bord mensuels de suivi du chiffre d'affaires, et de reportings trimestriels contribue à la qualité et à la fiabilité des informations financières produites. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale. Ce suivi est transmis aux opérationnels qui analysent leurs performances et transmettent leurs commentaires à la Direction Financière. Un Plan d'Action est mis place le cas échéant par la Direction Générale.

Trimestriellement, la Direction Financière compare les informations comptables de la période avec les données prévisionnelles, et avec celles de la période précédente. Elle analyse les variations significatives et les présente à la Direction Générale.


2.2.3 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

a) Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

L'information comptable et financière publiée repose sur les procédures élaborées pour chaque flux de l'entreprise (achats, ventes, personnel...). La qualité de cette information s'appuie sur un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la réalité (les opérations enregistrées concernent l'entité),
- l'exhaustivité (toutes les opérations ont été enregistrées),
- la séparation des exercices (enregistrement des opérations sur la bonne période),
- l'exactitude (enregistrement des opérations pour un montant correct),
- la classification (enregistrement des opérations dans les comptes adéquats),

et qui se déclinent à l'ensemble des cycles.



L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, les immobilisations, la paie, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

b) La clôture des comptes et la consolidation

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé diffusé à tous les collaborateurs concernés par ce process.

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêté s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le périmètre de consolidation,
- l'obtention des rapports des auditeurs des filiales consolidées,
- l'élimination des transactions internes,
- les retraitements liés aux normes IFRS,
- les tests d'impairment des goodwill,
- le bouclage de la situation nette et l'analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et les comptes individuels.
- la preuve d'impôts.

c) Communication financière

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière aux marchés financiers avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.

L'ensemble des informations communiquées aux marchés fait l'objet d'une revue de la Direction Financière et de la Direction Générale. Ils vérifient que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

d) Relation avec les Commissaires aux Comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par la filiale consolidée et la maison mère font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les commissaires aux comptes. Deux fois par an, le Président Directeur Général et le Directeur Financier s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Le Président du Conseil d'Administration.

17.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Quotium Technologies et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.


Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.



Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Champs-sur-Marne, le 11 juin 2010
Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Pascal Leclerc

Associé

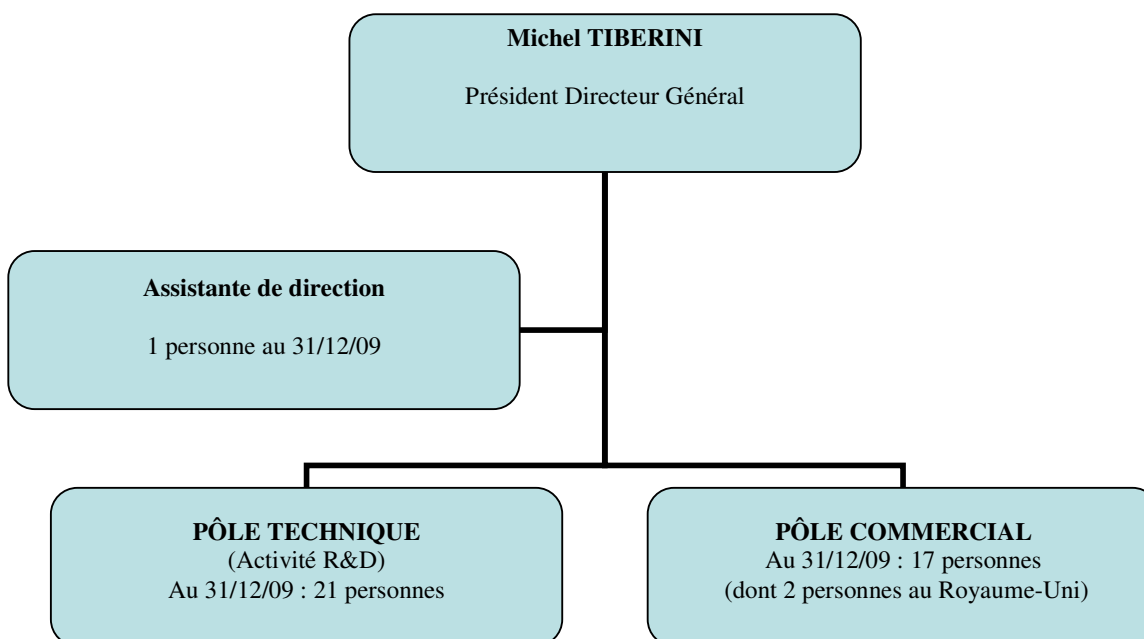
Cecaudit International
Caroline Fontaine-Sekalski

Associée

18. SALARIÉS

Organisation fonctionnelle de QUOTIUM TECHNOLOGIES

L'organigramme ci-dessous décrit l'organisation fonctionnelle du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2009 :



18.1 Nombre et répartition des salariés employés

Les effectifs moyens du Groupe se décomposent comme suit :

Pôle / (effectifs ETP)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007 (après fusion)
Administration	1	1	1
Pôle Commercial	15	12	12
Pôle R&D / Technique	16	16	15
Total	32	29	28

La répartition des effectifs moyens du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES par catégorie professionnelle est la suivante :

Effectif moyen	2009	2008	2007 (après fusion)
Cadres	30	26	24
E.T.A.M.*	2	3	4
Total	32	29	28

*E.T.A.M. : *Employés, Techniciens Agents de Maîtrise*

L'effectif au 31/12/2009 du Groupe s'élève à 39 personnes.

La moyenne d'âge des salariés du groupe est de 41 ans.

Le salaire moyen mensuel est de 4 314 euros brut (commissions sur objectifs commerciaux exclues). Le salaire moyen est constitué de la somme des salaires mensuels contractuels de chacun des collaborateurs présents en fin d'exercice, divisé par l'effectif au 31 décembre 2009.

18.2 Participations et stock options des dirigeants

Le nombre de titres de l'émetteur détenus par les membres des organes d'administration ou de direction sont à la date du présent document les suivants :

Nom	mandat	Nombre de titres
Tibérini Michel	Président Directeur Général	1
Blancard Maryse	Administrateur	1
Grouvel Frédéric	Administrateur	1
De Mendonca Alain	Administrateur	10

Il n'existe pas d'attribution et/ou levée de titres de capital potentiel détenus par les mandataires sociaux.

18.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ni d'accord de participation (moins de 50 salariés).

19. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

19.1 Répartition de l'actionariat et franchissement de seuils

Répartition actuelle de l'actionariat

Au 10/06/2010, le nombre total d'actions composant le capital de la société est de 1 261 890 et le nombre de droits de vote est de 2 475 551.

Le tableau suivant donne par catégorie, les informations concernant les actionnaires connus de la société au 10 juin 2010.

	SITUATION AU 10 JUIN 2010		
	ACTIONS		
	NOMBRE	%	
TECHNOLOGIES	1 199 727	95.07%	
LAURANS GENEVIEVE	9 181	4.93%	
DOHY-CORNUT JOSIANE	1 142		
FONDRONNIER CATHERINE	1 008		
TIBERINI MICHEL (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)	1		
GROUVEL FREDERIC (ADMINISTRATEUR)	1		
DE MENDONCA (ADMINISTRATEUR)	10		
BLANCARD MARYSE (ADMINISTRATEUR)	1		
ACTIONS EN NOMINATIF ADMINISTRE	5 600		
ACTIONS AU PORTEUR	45 219		
TOTAL	1 261 890		100%

(source: CACEIS – notre teneur de compte)

Evolution de l'actionariat intervenu dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Les principales évolutions intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années sont les suivantes :

Actionnaires	Fin 2007			Fin 2008			Fin 2009		
	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote
Michel Tibérini	1			1			1		
Geneviève Laurans	9 181	0.73%	0.65%	9 181	0.73%	0.65%	9 181	0.49%	0.50%
Frédéric Grouvel	1			1			1		
Alain de Mendonca	10			10			10		
Maryse Blancard	1			1			1		
TECHNOLOGIES SAS	1 199 727	95.07%	95.04%	1 199 727	95.07%	95.10%	1 199 727	95.07%	96.92%
Public nominatif	7 750	0.62%	1.1%	7 750	0.62%	1.1%	7 750	0.62%	0.63%
Public porteur	45 219	3.58%	3.21%	45 219	3.58%	3.21%	45 218	3.82%	1.95%
TOTAL	1 261 890	100,00%	100,00%	1 261 890	100,00%	100,00%	1 261 890	100%	100%

19.2 Droits de votes des principaux actionnaires

Les droits de vote des principaux actionnaires ne sont pas différents des droits des autres actionnaires. Les actionnaires nominatifs détenant leurs actions depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Les premières actions composant le capital actuel ayant été inscrites au nominatif en août 2005, des droits de vote double ont été acquis à partir d'août 2007.

	SITUATION AU 10 JUIN 2010	
	DROITS DE VOTE	
	NOMBRE	%
TECHNOLOGIES	2 399 454	96.93%
LAURANS GENEVIEVE	15 362	3.07%
DOHY-CORNUT	2 284	
JOSIANE		
FONDRONNIER	2 016	
CATHERINE		
TIBERINI MICHEL (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)	2	
GROUVEL FREDERIC (ADMINISTRATEUR)	2	
DE MENDONCA (ADMINISTRATEUR)	10	
BLANCARD MARYSE (ADMINISTRATEUR)	2	
ACTIONS EN NOMINATIF ADMINISTRE	11 200	
ACTIONS AU PORTEUR	45 219	
TOTAL	2 475 551	100%

19.3 Actionnariat de contrôle

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessus, l'actionnaire principal est la société TECHNOLOGIES SAS qui détient 95.07% du capital. L'actionnaire principal de TECHNOLOGIES SAS est une holding familial de M.TIBERINI. Il n'existe pas de mesure particulière prévenant un contrôle abusif.

19.4 Accord connu de l'émetteur, pouvant entraîner un changement de contrôle

L'émetteur n'a connaissance d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

Pacte d'actionnaires

Il est précisé qu'il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni aucune convention et qu'il n'existe pas d'engagement de conservation de titres des principaux actionnaires dans le cadre de la loi Dutreuil.

20. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Se reporter à la note 3.17 de l'annexe aux comptes consolidés.

20.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1. ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Convention poursuivie avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD

- Contrat de distribution des produits de votre société au Royaume Uni et en Europe

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 31 janvier 2008, la conclusion par votre société d'un contrat de distribution avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD. Aux termes du contrat conclu le 2 janvier 2008, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES perçoit une rémunération à hauteur de 20% des ventes de licences et de maintenance réalisées par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD au Royaume-Uni et en Europe.

Au titre de l'exercice 2009, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 24 146 euros.

2.2. Conventions poursuivies avec la société TECHNOLOGIES SA

- Convention de prestations de services comptables, administratifs et services généraux

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 5 août 2005, la conclusion par votre société d'une convention de prestations de services avec la société TECHNOLOGIES SA. Aux termes de la convention conclue le 5 août 2005, la société TECHNOLOGIES s'est engagée à assister votre société dans les domaines comptables, administratifs et de services généraux. Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009, autorisé par le Conseil d'administration du 5 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2009, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 230 000 euros.

- Bail commercial

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 5 août 2005, la prise à bail par votre société d'un local commercial appartenant à la société TECHNOLOGIES SA, situé à COURBEVOIE (92400), 84-88, boulevard de la Mission Marchand. Le bail commercial a été initialement conclu pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 05 Août 2005.

Des avenants à ce bail ont été signés au cours de l'exercice 2008 :

- l'avenant n° 2 autorisé par le conseil d'administration du 14 janvier 2008,
- l'avenant n° 3 autorisé par le conseil d'administration du 4 avril 2008,
- l'avenant n° 4 autorisé par le conseil d'administration du 4 juillet 2008.


Au titre de l'exercice 2009, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 379 706 euros.

Votre société a versé un dépôt de garantie dont le montant s'élève à 53.750 euros.

- Convention d'assistance dans le domaine de la politique commerciale et stratégique

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 19 janvier 2007, la conclusion par votre société d'une convention d'assistance avec la société TECHNOLOGIES SA dans le domaine de la politique commerciale et stratégique. Cette convention, initialement conclue le 2 janvier 2007, a été modifiée suivant un avenant (n°2) conclu le 2 janvier 2009. Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration en date du 5 janvier 2009.

Au titre de l'exercice 2009, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 220 000 euros.



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Champs-sur-Marne, le 3 juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Pascal Leclerc
Associé

Cecaudit International
Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

21. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

21.1 Informations financières historiques

Etats financiers des exercices 2007 et 2008

Les états financiers des exercices 2007 et 2008 sont incorporés par référence, ils figurent dans les documents de référence enregistrés auprès de l'AMF sous les numéros D.08-565 du 29 juillet 2008 pour l'exercice 2007 et D.09-536 du 24 juin 2009 pour l'exercice 2008.

Etats financiers du dernier exercice

Les états financiers du dernier exercice vérifié et les rapports d'audit qui s'y rapportent figurent au point « 21.2 Comptes annuels et consolidés du dernier exercice ».

En tant qu'émetteur au sein de la Communauté Européenne QUOTIUM TECHNOLOGIES établit ses informations financières conformément au règlement (CE) n°1606/2002.

21.2 Comptes consolidés et annuels du dernier exercice

21.2.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2009

a) Etat de la situation financière au 31/12/2009 (normes IFRS)

(En milliers d'euros)

Actif	Note	31/12/2009	31/12/2008 retraité*	31/12/2007 retraité*
Immobilisations incorporelles	3.1	4 120	4 902	5 948
Immobilisations corporelles	3.1	64	45	45
Immobilisations financières	3.1	222	58	60
Impôts différés actifs	3.9	91	108	
Total de l'actif non courant		4 497	5 112	6 054
Créances clients et comptes rattachés	3.2	3 300	3 191	3 747
Autres actifs courants	3.3	316	265	429
Impôts courants	3.3	126	147	103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	2 608	1 930	1 377
Total de l'actif courant		6 351	5 533	5 656
TOTAL DE L'ACTIF		10 848	10 645	11 710
Passif	Note	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital social		2 019	2 019	2 019
Réserve légale		202	0	-
Réserve de conversion		-18	-19	-9
Réserves consolidées		2 902	2 831	3 903
Résultat de l'exercice consolidé		-336	250	-982
Capitaux propres <i>dont part des minoritaires</i>	3.6	4 769	5 081	4 930
		-	-	-
Provisions risques et charges	3.7	412	486	228
Emprunt bancaire et avances remboursables	3.8	174	19	83
Autres passifs non courants				145
Impôts différés passifs	3.9	1 021	1 183	1 224
Total passifs non courants > 1 an		1 607	1 688	1 680
Emprunt bancaire	3.8		83	80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		392	114	743
Personnel et comptes rattachés		233	203	169
Dettes envers les organismes sociaux		292	327	276

paragraphe 2.3(a)

paragraphe 2.3(b)

paragraphe 2.3(b)

paragraphe 2.3(b)

Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		541	589	704
Autres passifs courants		2	2	0
Produits constatés d'avance	3.10	3 011	2 558	3 129
Total passifs courants < 1 an		4 471	3 876	5 100
		10 848	10 645	11 710

* Après incidence des changements de présentation et corrections présentés au paragraphe 2.3.

b) Compte de résultat consolidé de l'exercice 2009 (normes IFRS)

(En milliers d'euros)

	Note	2009	2008 retraité*
Chiffre d'affaires	3.11	4 871	5 249
Autres produits d'exploitation		388	170
Charges de personnel	3.12	-2 888	-2 425
Autres charges d'exploitation		-1 617	-1 540
Impôts et taxes		-124	-52
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.13	-1 120	-1 336
Résultat opérationnel courant		-490	66
Produits financiers		29	112
Charges financières		-31	-33
Résultat financier	3.14	-3	79
Résultat net avant impôts		-493	145
Charges/Produits d'impôts différés		157	105
Résultat net consolidé		-336	250
Nombre d'actions		1 261 890	1 261 890
Résultat par action (€/action)		-0,27	0,20
Résultat dilué par action (€/action)		-0,27	0,20

* Après incidence des changements de présentation et corrections présentés au paragraphe 2.3.

c) Résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008 retraité*
Ecart de conversion	1	-10
Ecart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	35	-134
Impôt différé sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-12	45
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (a)	24	-99
Résultat de la période (b)	-336	250
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	-312	151
<i>dont part du Groupe</i>	<i>-312</i>	<i>151</i>

* Après incidence des changements de présentation et corrections présentés au paragraphe 2.3.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2008 au 31/12/2008

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Capitaux propres au 01/01/2008 retraité*	2 019	4 635		-732	-9	-982	4 930
Réserves de conversion					-10		
Ecart actuariels				-89			
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres				-89	-10		-99
Affectation du résultat net 2008				-982		982	
Résultat net de la période						250	250
Transactions avec les actionnaires							
Capitaux propres au 31/12/2008	2 019	4 635		-1 803	-19	250	5 081

* Après incidence des changements de présentation et corrections présentés au paragraphe 2.3.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2009 au 31/12/2009

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Capitaux propres au 01/01/2009 retraité*	2 019	4 635		-1 804	-19	250	5 081
Réserves de conversion					1		
Ecart actuariel				24			
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres				24	1		24
Affectation du résultat net 2008			202	48		-250	
Résultat net de la période						-336	-336
Transactions avec les actionnaires							
Capitaux propres au 31/12/2009	2 019	4 635	202	-1 732	-18	-336	4 769

* Après incidence des changements de présentation et corrections présentés au paragraphe 2.3.

d) Tableau des flux de trésorerie IFRS

en K€	31/12/2008	Variation	31/12/2009
Trésorerie active	1 930	678	2 608
Trésorerie passive			
Trésorerie	1 930	678	2 608

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008*
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-336	250
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1 120	1 336
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	-3	178
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	781	1 764
+ coût de l'endettement financier net		
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-157	-105
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	624	1 659
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	576	-767
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	1 200	892
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-505	-190
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-113	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-618	-190
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	23	-89
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-83	-80
+ Avances remboursables	155	19
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	95	-150
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F+ G)	678	553

* Après incidence des changements de présentation et corrections présentés au paragraphe 2.3.

La société dispose au 31/12/2009 d'une ressource en fonds de roulement de 0.7 M€ en augmentation de 0.6 M€, qui s'explique par une anticipation de la facturation des revenus récurrents en fin d'année 2009 et des dettes fournisseurs élevées constituées des prestations de moyens généraux du 1^{er} trimestre 2010.

e) Tableau de variation de l'endettement

(En milliers d'euros)

	31/12/2008	Variation	31/12/2009
Trésorerie active (a)	1 930	678	2 608
Trésorerie passive (b)			
Trésorerie brute	1 930	678	2 608
Endettement financier brut (c)	-102	-72	-174
Endettement financier net (a) + (b) + (c)	1 828	606	2 434

f) les méthodes comptables et notes explicatives – comptes consolidés IFRS

Nous avons conservé la numérotation des annexes telle qu'elle figure dans le rapport financier annuel.

VI.- Annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2009.

Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Note 2. Règles et méthodes comptables.

Note 3. Commentaires sur les comptes

3.1. Immobilisations

3.2. Créances clients et comptes rattachés

3.3. Autres actifs courants

3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

3.5. Actifs et passifs financiers

3.6. Capital

3.7. Provisions

3.8. Emprunts bancaires

3.9. Impôts différés

3.10. Produits constatés d'avance

3.11. Chiffre d'affaires

3.12. Charges de personnel et avantages

3.13. Dotations aux amortissements et provisions

3.14. Résultat financier

3.15. Information sectorielle

3.16. Engagements hors bilan

3.17. Transactions entre parties liées

3.18. Honoraires des commissaires aux comptes

3.19. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

3.20. Evénements postérieurs à la clôture

Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Quotium Technologies S.A est une société anonyme cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE). En date du 29 avril 2010, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Quotium Technologies S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Quotium Technologies, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Quotium Technologies est spécialisée dans le domaine de la gestion de la performance des applications informatiques au niveau de leur développement et de leur exploitation. Depuis novembre 2009, Quotium Technologies a élargi son expertise au domaine de la sécurité des données (cf. faits marquants de l'exercice).

Quotium Technologies a développé et commercialise les logiciels :

- Qtest, logiciel de test de charge,
- QAP, solution de surveillance en production des applications métiers,
- STOR SENTRY, solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.

Faits marquants de l'exercice

1. *Sortie du plan de continuation à fin janvier 2009*
2. *Prise de participation dans la société Hacktics :*

La société a pris une participation dans la société Hacktics à hauteur de 7.35% du capital et 6.52% des droits de vote. Le seuil de détention étant inférieur à 20%, la société Hacktics n'est pas prise en compte dans le périmètre de consolidation.

Les titres ont été enregistrés à leur prix d'acquisition soit 150 K\$ (soit 113 K€) en date du 17 mars 2009 sur la base d'une valeur de marché.

Par ailleurs, un prêt de 50 K€ a été consenti au cours de l'exercice 2009 à la société Hacktics, il a été intégralement remboursé à la date de publication de ce présent rapport.

Pour rappel, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Entrée dans périmètre	Méthode de consolidation
QUOTIUM Technologies S.A.	France	Société mère			Intégration globale
QUOTIUM Technologies Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	11/05/2006	Intégration globale

3. *Croissance externe*

Dans le cadre de sa croissance externe, Quotium Technologies a repris le 17 novembre 2009, à la barre du Tribunal de Commerce de Toulouse, l'activité logicielle de la société Hi-Stor Technologies, spécialiste français des solutions logicielles de stockage numérique, aux conditions suivantes :

Quotium Technologies s'est engagée à :

- A verser la somme de 50 K€ pour l'acquisition du fonds de commerce se décomposant en :
 - éléments corporels : 10 K€
 - éléments incorporels : 40 K€ affectés aux logiciels développés par la société Hi-Stor (Stor Sentry notamment), amortis sur 5 ans en linéaire compte-tenu des prévisions de durée de commercialisation de ces logiciels ;
- à reprendre les contrats de travail de 6 salariés ainsi que les droits à congés payés acquis à la date de reprise soit 64 K€ ;
- à honorer les contrats de maintenance signés préalablement à la reprise du fonds de commerce et relatifs à des prestations postérieures au 17/11/2009 représentant un coût de 149 K€.

Cette acquisition a généré l'activation d'un goodwill dans les comptes consolidés 2009 à hauteur de 213 K€.

4. Impacts de la crise

La société Quotium Technologies a subi de plein fouet la baisse des investissements des entreprises, ce qui a pénalisé fortement le lancement de sa nouvelle offre de produits. Les revenus récurrents, grâce à la stabilité de son parc installé, lui ont toutefois permis de modérer cette baisse.

La société s'est attachée à mesurer les incidences de la crise financière sur la valorisation des actifs incorporels (note 3.1). Les tests de perte de valeur n'ont pas conduit à constater de dépréciation.

Selon l'étude Syntec Informatique (chambre professionnelle des SSII et Editeurs de logiciels) publiée en avril 2010, la reprise de l'activité serait attendue pour le 2^{ème} semestre 2010, et le taux de croissance devrait avoisiner 2% sur l'année. Par prudence, nous avons retenu dans nos tests de perte de valeur une hypothèse de croissance zéro.

Note 2. Règles et méthodes comptables.

2.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2009, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euros. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000).

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1^{er} janvier 2009 et de changements de présentation de certains postes d'actif et de passif et de corrections (cf. paragraphe 2.3).

2.2. Nouvelles normes et interprétations comptables applicables

Les normes et amendements à des normes existantes et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après, ont été adoptés par l'Union Européenne et leur application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- IFRS 8 – « Segments opérationnels »
- IAS 1 révisée – « Présentation des états financiers »
- IFRIC 11 – IFRS 2 – « Actions propres et transactions intragroupe » ;

- IFRIC 13 – « Programmes de fidélisation clients » ;
- IFRIC 14 et IAS 19 – « Limites des avantages économiques liés au sur-financement d'un régime et obligation de financement minimum » ;
- IAS 23 Révisée – « Coûts d'emprunt » ;
- Amendement IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation » ;
- Amendement IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- Amendement à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- Amendement à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés à l'exception de la norme révisée IAS 1 (cf. paragraphe 2.3).

Les autres normes et amendements adoptés par l'Union Européenne et dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sont sans incidence sur les comptes consolidés au 31/12/2009.


Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée à compter du 1^{er} janvier 2009 des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- IFRIC 12 « Accords de concessions de services » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 18 « Transfert d'actifs en provenance des clients » ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » ;
- IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée « Regroupements d'entreprises et Etats financiers consolidés et individuels » ;
- Amendement à IAS 39 « Eléments couverts éligibles » ;
- Amendements à IFRS 5 ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » ;
- Amendements à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum » ;
- Amendements à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis ».

Le Groupe n'est actuellement pas concerné par les interprétations et amendements cités ci-dessus.

Le Groupe n'a pas mesuré à ce stade l'impact des normes et amendements à des normes non encore adoptés par l'Union Européenne et ne pouvant être anticipés au 1^{er} janvier 2009 :

- Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe réglées en trésorerie » ;
- IAS 24 révisée « Transactions entre parties liées » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers ».



La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions, la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E), et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E). La CFE est, par nature, proche de la taxe professionnelle, et restera comptabilisée comme telle. S'agissant de la CVAE, le groupe n'a pas encore décidé si elle répondait ou non à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2. Il n'en n'a donc pas tiré de conséquences à la clôture de l'exercice en termes d'impôt différé passif.

2.3. Incidence des changements intervenus au cours de l'exercice

Impact de l'application des nouvelles normes

L'application de la norme IAS 1 Révisée a conduit le groupe à modifier la présentation des états financiers. Cette norme requiert que l'entité présente un état du résultat global, soit dans l'état du résultat global, soit dans un état séparé. Le Groupe a choisi de présenter deux états distincts.

L'application de la norme IFRS 8 n'a eu aucune incidence sur la présentation du compte de résultat et sur le contenu de l'information financière.

Changements comptables

(a) Afin d'améliorer la présentation des états financiers, le groupe a procédé au reclassement à l'actif d'un impôt différé actif relatif au déficit reportable de la filiale Quotium Technologies Ltd. Cet impôt différé actif était compensé dans les comptes clos au 31 décembre 2008 avec les impôts différés passifs. Il s'élevait 108 K€ au 31 décembre 2008. Ce reclassement avait déjà été effectué dans les comptes semestriels condensés au 30 juin 2009.

Corrections

(b) Le groupe a procédé à une correction d'impôts différés passifs non reconnus antérieurement dans les états financiers consolidés. Les corrections ont été présentées ci-dessous avec effet rétroactif dans les comptes 2007 et 2008. Elles ont pour incidence de diminuer la situation nette consolidée au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 à hauteur respectivement de 281 K€ et 284 K€.

Le tableau présenté ci-après illustre l'impact sur les états financiers 2007 et 2008 :

Impact Situation Nette

Réserves consolidées publiées (K€) 31/12/08	3 112	Réserves consolidées 31/12/07 publiées (K€)	4 036
Impact lié à la correction des IDP	-281	Impact lié à la correction des IDP	-133
Réserves consolidées retraitées 31/12/08	2 831	Réserves consolidées 31/12/07 retraitées	3 903

Impact Résultat Net

Résultat Net 31/12/08 publié (K€)	254	Résultat Net 31/12/07 publié (K€)	-835
Impact lié à la correction des IDP	-4	Impact lié à la correction des IDP	-147
Résultat Net 31/12/08 retraité	250	Résultat Net 31/12/07 retraité	-982
Impact Impôts différés passifs publiés (K€) 31/12/08	899	Impôts différés passifs 31/12/07 publiés (K€)	943
Impact lié à la correction des IDP	284	Impact lié à la correction des IDP	281
Impôts différés passifs retraités 31/12/08	1 183	Impôts différés passifs 31/12/07 retraités	1 224

2.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles Quotium Technologies S.A exerce un contrôle exclusif. La filiale Quotium Technologies Ltd clôture ses comptes au 31 décembre. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

2.5. Conversion des comptes des filiales étrangères et des opérations en devises étrangères

Devise de fonctionnement et devise de présentation

Les éléments inclus dans les comptes de Quotium Technologies S.A et de la filiale anglaise sont évalués en utilisant la devise de fonctionnement de l'environnement économique dans lequel elles opèrent : Quotium Technologies S.A (Euros), Quotium Technologies Ltd (Livres Sterling).

Tous les actifs et les dettes de la filiale anglaise sont convertis en Euros au taux de change de clôture à la date du bilan et les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de période. Les différences de change sont comptabilisées en capitaux propres dans la réserve de conversion.

Transactions et soldes en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change applicable à la date de transaction.

Les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change de clôture à la date du bilan. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs et les dettes non-monétaires en devises étrangères, évalués au coût historique, sont convertis au taux de change de la date de transaction.

Les actifs et les dettes non-monétaires en devises étrangères, évalués à la juste valeur, sont convertis au taux de change applicable à la date où les justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change portant sur des actifs ou dettes non-monétaires sont comptabilisées en capitaux propres si les pertes et profits relatifs à ces actifs non-monétaires sont comptabilisés en capitaux propres. Dans le cas contraire, ces différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) le Groupe ne continue ni à être impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe et
- (e) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les contrats de vente de licence d'utilisation de logiciels contiennent généralement des prestations de maintenance pour une période initiale (de 12 mois en général).

Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance)

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

2.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs de l'entité acquise répondant aux critères d'identification sont comptabilisés dans le bilan consolidé à la date d'acquisition, séparément du goodwill. Le goodwill représente l'excès de prix payé, frais de transaction inclus, sur la juste valeur des actifs nets identifiables des activités acquises et il est affecté dans un délai maximum de 12 mois après la date d'acquisition. Les goodwill ne sont pas amortis, mais soumis à des tests de dépréciation annuels et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît.


Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

L'activité de Quotium Technologies est centralisée sur son seul segment de marché, les licences d'utilisation de logiciels et prestations de service associées, les tests de dépréciation des actifs ont été réalisés au niveau de la Société Quotium Technologies S.A dans son ensemble.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise contrairement aux pertes de valeur des actifs corporels et incorporels amortissables.



Les actifs incorporels identifiés (contrats de maintenance notamment) issus des regroupements d'entreprise sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée :

- 4 ans pour les contrats de maintenance liés à la fusion 2006 soit jusqu'au 31/12/2009 ;
- 5 ans pour ceux liés à la fusion 2007 soit jusqu'au 31/12/2012.

2.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale, l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 5 ans selon le mode linéaire.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont immobilisés en application de la norme IAS 38 et les frais de recherche sont maintenus dans les comptes de charge. Les frais de développement répondent aux critères de la norme :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Les frais de développement répondent aux six critères de la norme et sont donc activés. Ces frais correspondent principalement aux charges de personnel associées à la phase de rédaction technique et de qualification des nouveaux produits. Cette phase précède la commercialisation de nouvelles versions ou de nouveaux produits. Ces frais ne peuvent être engagés qu'à partir du moment où la faisabilité technique des logiciels développés a déjà été démontrée. Les frais avant la phase de rédaction technique et de qualification du produit sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement sur 5 ans, correspondant à la durée moyenne de commercialisation des produits.

Quotium Technologies a ainsi activé 150 K€ de frais de développement au titre de l'exercice 2009.

Les frais de recherche (en particulier la masse salariale des équipes dédiées à la recherche) sont entièrement passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.9. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Eléments constitutifs	Durée	Mode
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Logiciels	1-2 ans	Linéaire
Agencements et installations	4-5-7 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.10. Créances clients et dettes

Les créances et dettes à court terme sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sous forme de provision en cas de risque de non recouvrement

2.11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités qui consistent en des dépôts sur des comptes courants, complètement liquides.

Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe. Le risque de moins value est couvert le cas échéant par la constitution d'une provision. Ces SICAV sont mobilisables ou cessibles à tout moment et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

2.13. Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est à dire que ce passif s'analyse comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.14. Impôts

Le Groupe n'est pas en intégration fiscale. La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la date de clôture et provenant de l'écart entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie des ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

2.15. Crédit d'impôt recherche

Le produit de crédit d'impôt recherche de l'exercice 2009, relatif à des frais de recherche non activés, est enregistré dans le compte de résultat en « autres produits d'exploitation ». Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé conformément à la norme IAS 20.

2.16. Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19.

Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres. Aucun avantage n'est à constater sur la filiale anglaise.

2.17. Estimations et hypothèses affectant les actifs et passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les comptes ont été établis dans un contexte de crise économique et financière caractérisée par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus de d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement sur les tests de dépréciation des actifs incorporels (cf. note 3.1)

Note 3. Commentaires sur les comptes

3.1. Immobilisations

Détail des contrats de maintenance

en milliers d'euros	Valeur brute Fin d'exercice	Amortissement	Valeur nette
Contrats de maintenance Quotium Technologies	336	336	0
Contrats de maintenance Technologies Software	3 957	1 583	2 374
Total contrats de maintenance	4 293	1 919	2 374

Détail des goodwill

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2009	Dépréciation	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	486	-
Goodwill 2007 (fusion technologies Software)	887		887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	213		213
Total Goodwill	1 586	486	1 100

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

L'UGT retenue est constituée de la société Quotium Technologies dans son ensemble. La société évolue sur un secteur unique d'activité.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux futurs de trésorerie actualisés après impôt sont établis à partir des plans prévisionnels d'activité à 5 ans élaborés par la direction du groupe. Le business plan repose sur des hypothèses prudentes dans un contexte économique incertain.
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Le taux d'actualisation après impôt utilisé ressort à 13.50 % incluant un taux sans risque de 4.50% (Bloomberg AA 10Y) et une prime de risque du marché actions de 5.50% (idem à N-1 : aucun évènement ne s'est produit en 2009 qui puisse remettre en cause le consensus sur une prime de risque historique).

Aucune dépréciation n'a été constatée car la valeur recouvrable des actifs corporels et incorporels demeure supérieure à leur valeur comptable. La sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT au taux d'actualisation est faible.

Compte tenu de la date d'acquisition du fonds de commerce de la société Hi-Stor Technologies au 17/11/2009, aucune dépréciation du goodwill n'a été envisagée au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, nous réaliserons des tests de dépréciation dans la continuité des méthodes de dépréciation choisies précédemment et conformément à l'UGT qui sera alors déterminée.

Immobilisations financières

Cf. faits marquants de l'exercice

Amortissements

Les amortissements se décomposent comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Début exercice	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Fin exercice
Frais de développement	447	140		587
Licences logicielles	4 899	176		5 075
Contrats de maintenance	1 043	875		1 919
Goodwill	486			486
Immobilisations incorporelles	6 876	1 191	0	8 067
Installations générales, agencements	0			0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	265	26		290
Immobilisations corporelles	265	26	0	290
Total général	7 141	1 217	0	8 357

3.2. Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés	3 300	3 216
Provisions sur créances clients		-25
Total	3 300	3 191

Au 31/12/2009, la totalité des créances clients est à échéance de moins d'un an (cf. paragraphe gestion des risques).

3.3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges constatées d'avance	236	107
Taxes sur la valeur ajoutée	77	105
Autres produits à recevoir	4	52
	316	265

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers immobiliers et aux prestations de moyens généraux du premier trimestre 2010.

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres créances s/l'Etat	126	147
	126	147

Au 31 décembre 2009, les autres créances sur l'Etat sont constituées du crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2009 dont il a été demandé le remboursement début 2010. La société bénéficie de la reconduction de la mesure instaurée début 2009 sur le principe de remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche dans le cadre du Plan de Relance.

3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La direction financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	Valeur 31/12/2009	Valeur 31/12/2008
Comptes courants bancaires	286	379
Placements financiers (SICAV)	2 322	1 551
Total	2 608	1 930

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (3 mois) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est comprise entre 0 et 0.5.

Les gains réalisés sur les placements financiers ont été enregistrés en produits financiers pour 24 K€ sur l'exercice 2009. Au 31/12/2009, une plus-value latente sur placements financiers a été comptabilisée pour 3 K€.

3.5 Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 :

31/12/2009 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances	Actifs en juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti
Actifs					
Titres de participation	113	113	113		
Prêts	50	50	50		
Dépôts et cautionnement	59	59	59		
Créances clients et comptes rattachés	3 300	3 300	3 300		
Autres actifs courants	316	316	316		
Impôts courants	126	126	126		
Autres disponibilités	1 092	1 092	1 092		
VMP à la juste valeur	1 516	1 516		1 516	
TOTAL	6 572	6 572	5 056	1 516	0
Passifs					
Avances remboursables	174	174			174
Emprunt bancaire		0			0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	392	392			392
Personnel et comptes rattachés	233	233			233
Dettes envers les organismes sociaux	292	292			292
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées	541	541			541
Autres passifs courants	2	2			2

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan. En effet, leur échéance est inférieure à un an.

Les dépôts sont réactualisés en fonction des indices prévus par les baux auxquels ils se rattachent.

3.6. Capital

Le capital est constitué de 1 261 890 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de verser des dividendes aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et acheter ou vendre ses propres actions.

3.7. Provisions

Provisions pour litiges

En milliers d'euros	Début exercice	Dotation	Reprise consommée	Fin exercice
Provisions litiges	107	36	107	36
Total	107	36	107	36

La dotation pour provisions sur litiges de 36 K€ au 31/12/2009 porte sur des instances prud'homales actuellement pendantes. La provision a été évaluée sur la base des demandes des salariés et de l'analyse des risques encourus.

La provision afférente à des litiges prud'homaux soldés a été reprise à la clôture de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi

Au 31 décembre 2009, le montant de la provision retraite s'élève à 376 K€ versus 379 K€ au 31 décembre 2008.

En milliers d'euros	Début exercice	Variation positive	Variation négative	Fin exercice
Avantages postérieurs à l'emploi	379		3	376
Total	379		3	376

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de l'engagement sont les suivantes :

Hypothèses	2009	2008
Age de mise à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière	+2%/an	+2%/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	5 %	5,21%
Table de mortalité	TGH05 et TGF05	TGH05 et TGF05

La variation de l'engagement se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	379
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15
Charges d'intérêts	17
Ecart actuariels	-35
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	376

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours de l'exercice. La charge comptabilisée en résultat de l'exercice est de 32 K€ et correspond à la variation de la provision retraite calculée sur les effectifs au 31 décembre 2009.

3.8. Emprunts bancaires

La dernière échéance de l'emprunt bancaire a été remboursée en janvier 2009.

Suite à la demande d'aide à l'innovation présentée en 2008 auprès de l'OSEO, Quotium Technologies a reçu, conformément à l'avancement du projet, un complément d'aide de 155 K€, sous forme d'avance remboursable dont les conditions de remboursement sont fixés contractuellement.

3.9. Impôts différés

Ils sont principalement composés des éléments suivants :

Impôts différés passifs (IDP)	31/12/2009	Note	31/12/2008 retraité	VAR 09/08	Note	31/12/2007 retraité
IDP sur activation des frais de R&D	-145	(1)	-142	-3	(1)	-142
IDP sur annulation provision compte-courant filiale UK	-160	(2)	-143	-17	(2)	-139
IDP sur actifs incorporels identifiés lors des opérations de fusion	-841	(3)	-1 183	342	(4)	-1 525
IDP sur différences permanentes	-2		-2	0		-3
Total impôts différés passifs	-1 149		-1 469	321		-1 809

Impôts différés actifs (IDA)	31/12/2009	Note	31/12/2008	VAR 09/08		31/12/2007
IDA sur différences temporaires (dont provision retraite, organic)	128		129	-1		70
IDA sur déficits reportables	91	(5)	265	-174	(6)	515
Total impôts différés actifs	219		394	-175		585

Impôts différés passifs nets Quotium Technologies SA	-1 021		-1 183	163		-1 224
Impôts différés actifs Quotium Technologies Ltd	91		108	-17		0
Impôts différés nets constatés	-930		-1 075	145		
Dont :						
Montant constaté au compte de résultat				157		
Montant constaté en capitaux propres				-12		

(1) & (2) Il s'agit de l'impôt différé passif corrigé sur l'activation des frais de R&D et l'annulation de la provision sur le compte courant de la filiale UK au 01/01/2009. L'impact de la correction a été comptabilisé en report à nouveau pour 284 K€ (cf. note 2.3). L'impact sur le résultat de l'exercice 2009 est de -20 K€.

(3) Il s'agit principalement de l'impôt différé passif de 791 K€ calculés sur les contrats de maintenance Technologies Software activés suite à l'opération de regroupement en 2007.

(4) + 342 K€ liés d'une part à la reprise des impôts différés sur les contrats de maintenance pour 292 K€ et d'autre part à la reprise des impôts différés sur les logiciels apportés lors de la fusion 2006 pour 50 K€. La reprise des impôts différés se fait au même rythme que l'amortissement des contrats et des logiciels.

(5) Il s'agit de l'impôt différé actif calculé sur les déficits reportables de Quotium Technologies Ltd s'élevant au 31 décembre 2009 à 432 K€ et déterminé selon les taux d'imposition en vigueur en Grande-Bretagne. Nos prévisions budgétaires pour cette filiale nous permettent de considérer, avec une forte probabilité, l'imputation de ces déficits à court terme.

(6) -157 K€ de variation des impôts différés actifs sur déficits fiscaux de Quotium Technologies SA car le déficit fiscal a été imputé en totalité sur l'exercice 2009 et -17 K€ de variation des impôts différés actifs sur déficits fiscaux de Quotium Technologies Ltd liés à la variation des taux d'imposition en Grande-Bretagne.

Le produit d'impôt inscrit au compte de résultat se ventile de la manière suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants	0	2
Impôts différés	157	107
Total produits d'impôts	157	109

Quotium Technologies a imputé le solde de son déficit fiscal sur son bénéfice imposable de l'exercice. Quotium Technologies SA et Quotium Technologies Ltd n'ont pas eu à constater de charge d'impôts courants au titre de l'exercice 2009.

3.10. Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2009. Les produits constatés d'avance ont une échéance inférieure à un an.

3.11. Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires	2009	2008	VAR. en %
Produits logiciels	729	949	-23%
Services et maintenance	4 142	4 300	-4%
	4 871	5 249	-7%

Sur l'ensemble de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires consolidé de Quotium Technologies ressort à 4 871 K€, en retrait de 7 % par rapport à 2008 avec une évolution inversée entre le premier et le deuxième semestre.

Cette baisse s'inscrit dans un contexte économique défavorable notamment au deuxième semestre 2009, qui a touché l'ensemble des acteurs du secteur SYNTEC et a ralenti la croissance des ventes de licences sur notre nouvelle offre produits.

Nous bénéficions néanmoins du caractère contra-cyclique de la Maintenance qui permet de préserver nos résultats. La légère décroissance de ces revenus porte sur les anciennes gammes de produits (émulateurs, logiciels de communication PC/Mainframe).

3.12. Charges de personnel et avantages

(en milliers d'euros)	2009	2008
Salaires et charges	2 888	2 425
Total	2 888	2 425
Effectifs moyens (ETP)	33	29

L'augmentation des charges de personnel 463 K€ est directement liée à l'augmentation des effectifs ETP de 4 personnes.

La ventilation des effectifs moyens (ETP) est la suivante au 31 décembre 2009 :

Répartition des effectifs moyens	2009	2008
Cadres	29	26
ETAM	4	3
Total	33	29

Les effectifs à fin de période du groupe s'établissent à 39 personnes dont 7 collaborateurs associés à l'activité Hi-Stor Technologies reprise en novembre 2009.

3.13. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

(En milliers d'euros).	2009	2008
Immobilisations incorporelles	1 191	1 203
Immobilisations corporelles	26	26
Dotations aux amortissements	1 217	1 230
Net des Dotations&Reprises s/ litiges prud'homaux en cours	-71	81
Dépréciation risques clients	-25	25
Dotations aux provisions	-96	106
Total	1 120	1 336

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles sont liées principalement à l'amortissement des contrats de maintenance pour 875 K€.

3. 14. Résultat financier

en milliers d'euros	2009	2008
Revenus des valeurs mobilières	24	109
Net des gains et pertes de change	-10	-9
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	-17	-21
Autres produits et charges financiers	0	1
Total	-3	79

Le résultat financier est négatif au 31/12/2009 et s'élève à 3 K€ versus 79 K€ au 31/12/2008. Comme en 2008, l'activité a généré des excédents de trésorerie qui ont été investis en équivalents de trésorerie et placements financiers. Cependant les revenus des valeurs mobilières se sont élevés à 24 K€ sur l'exercice 2009 versus 109 K€ l'année dernière en raison d'une dégradation des rendements des placements qui ont subi les aléas des marchés financiers (taux de rendement moyen sur l'année de l'ordre de 1.5% contre environ 4% en 2008).

3. 15. Information sectorielle

Le suivi de la performance financière, des risques et des opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Le reporting interne sur le suivi des données financières s'effectue indistinctement quelque soit la nature du chiffre d'affaires.

L'information sectorielle renvoie donc implicitement aux états financiers consolidés. La contribution de la filiale Quotium Technologies Ltd est jugée non significative au regard de la norme IFRS 8.

3. 16. Engagements hors bilan

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrat de location simple	370	109	261	

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la deuxième période triennale du bail de location immobilière (s'achevant le 1/06/2011) s'élèvent à 370 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Le nombre d'heures du aux salariés au titre du droit individuel à la formation, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part des salariés, s'élève à 1372 heures au 31/12/2009. La société a engagé en 2009 un effort significatif de formation orienté sur les axes techniques et commerciaux. 374 heures ont été utilisées au cours de l'exercice 2009 versus 132 heures au 31/12/2008.

La société confirme qu'elle n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

3. 17. Transactions entre parties liées

Contrats avec des parties liées – La société Technologies est l'actionnaire principal de Quotium Technologies. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM Technologies. Les contrats conclus entre ces deux sociétés sont des conventions courantes conclues à des conditions normales.

en milliers d'euros	2009
Flux de l'exercice	
Loyer et charges des locaux à Courbevoie	380
Fourniture de prestations administratives (moyens généraux et politique globale de stratégie commerciale) par la société Technologies	450
Soldes bilantiels	
Dettes fournisseur	135

3. 18. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe QUOTIUM Technologies (en milliers d'euros) :

en milliers d'euros	Total	Pierre Illouz		Philippe Messika		Sayers Butterworth LLP	
		Montants	% sur total honoraires	Montants	% sur total honoraires	Montants	% sur total honoraires
Exercice 2008							
Audit, Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes Missions accessoires	27	12	44%	10	37%	5	19%
Total	27	12	44%	10	37%	5	19%

en milliers d'euros	Total	Cecaudit		Grant Thornton		Sayers Butterworth LLP	
		Montants	% sur total honoraires	Montants	% sur total honoraires	Montants	% sur total honoraires
Exercice 2009							
Audit, Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes Missions accessoires	43	15	35%	22	52%	6	14%
Total	43	15	35%	22	52%	6	14%

3. 19. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

Risque de crédit

La société ne présente pas de risque de crédit. En effet, la société a honoré la dernière échéance de son emprunt au 1^{er} janvier 2009 et n'a pas depuis souscrit de nouvelles lignes de crédit.

Risque de liquidité

A ce jour la société QUOTIUM Technologies ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie sont de 2.6 M€ au 31/12/2009 et mobilisables à court terme. Au 31/12/2009, près de 97% des créances ont une échéance à moins de 30 jours tandis que l'ensemble des dettes d'exploitation du Groupe ont une échéance comprise entre 1 et 3 mois.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

(en milliers d'euros)	Échéances				
	TOTAL	Non échues	<30 jours	31-60 jours	> 61 jours
au 31/12/2009	3 300	1 170	2 061	56	13
<i>en % du total</i>	<i>100%</i>	<i>35%</i>	<i>62%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>
au 31/12/2008	3 191	1 122	1 784	181	103
<i>en % du total</i>	<i>100%</i>	<i>35%</i>	<i>56%</i>	<i>6%</i>	<i>3%</i>

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 3.4). La revue des principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus attentivement au 31/12/09 compte tenu des tensions constatées sur les marchés.

3.20. Evènements post-clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif n'est à signaler.

21.2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2009

a) le bilan

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, droits similaires	5 286 306	5 074 902	211 404	340 166
Fonds commercial	5 779 132	56 406	5 722 726	5 510 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	332 986	288 110	44 876	42 739
Immobilisations en cours	18 605		18 605	468
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	114 644		114 644	1 489
Créances rattachées à participations	480 805	480 805		0
Prêts	50 000		50 000	
Autres immobilisations financières	53 750		53 750	53 750
ACTIF IMMOBILISE	12 116 228	5 900 223	6 216 004	5 948 611
Avances, acomptes versés/commandes	3 018		3 018	33 244
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	3 316 805		3 316 805	3 128 324
Autres créances	203 991		203 991	256 911
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 319 240		2 319 240	1 516 495
Disponibilités	247 154		247 154	353 238
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	233 403		233 403	106 269
ACTIF CIRCULANT	6 323 610		6 323 610	5 394 480
Ecarts de conversion actifs	109 533		109 533	138 491
TOTAL GENERAL ACTIF	18 549 370	5 900 223	12 649 147	11 481 582

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 2 019 024)	2 019 024	2 019 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029	3 775 029
Réserve légale	201 903	
Report à nouveau	916 469	252 609
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	545 871	865 763
Provisions réglementées	7 321	6 938
CAPITAUX PROPRES	7 465 617	6 919 363
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	173 900	19 000
AUTRES FONDS PROPRES	173 900	19 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	521 856	624 882
Provisions pour charges	50 000	100 000
PROVISIONS	571 856	724 882
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		82 551
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	388 876	86 755
Dettes fiscales et sociales	1 064 059	1 109 990
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 984 839	2 539 042
DETTES	4 437 774	3 818 337
TOTAL GENERAL PASSIF	12 649 147	11 481 582

b) le compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2009	31/12/2008
Production vendue de services	4 405 952	250 965	4 656 917	5 078 513
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 405 952	250 965	4 656 917	5 078 513
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			28 279	25 000
Autres produits			85 738	95 446
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			4 770 934	5 198 959
Autres achats et charges externes			1 477 833	1 430 138
Impôts, taxes et versements assimilés			123 770	52 342
Salaires et traitements			1 737 859	1 621 141
Charges sociales			847 048	753 192
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			200 496	207 971
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				25 166
Pour risques et charges : dotations aux provisions				177 562
Autres charges			23 576	22 535
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			4 410 583	4 290 047
1. RESULTAT D'EXPLOITATION			360 352	908 912
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			22 051	24 170
Autres intérêts et produits assimilés			11 633	508
Reprises sur provisions et transferts de charges			138 491	34 286
Différences positives de change			4 723	2 863
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			43 739	73 736
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			220 636	135 564
Dotations financières aux amortissements et provisions			161 825	150 663
Intérêts et charges assimilées			136	2 909
Différences négatives de change			10 119	7 283
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			172 080	160 855
2. RESULTAT FINANCIER			48 556	-25 292
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			408 908	883 621

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	199 985,80	583,02
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	162 223,97	57 526,76
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	362 209,77	58 119,78
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	309 576,24	56 099,13
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		163,79
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	41 652,45	110 841,50
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	351 228,69	167 104,42
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 981,08	(108 984,64)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(125 981,92)	(91 127,00)
TOTAL DES PRODUITS	5 353 780,40	5 392 642,62
TOTAL DES CHARGES	4 807 909,66	4 526 879,34
5. BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	545 870,74	865 763,28

c) Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

(en euros)

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	620 851	1 421 307
Acquisitions élmts actif immob.			Cessions élmts actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	259 584	11 894	- Immobilisations incorporelles		10
- Immobilisations corporelles	45 150	26 884	- Immobilisations corporelles		1 531
- Immobilisations financières	215 448	12 172	- Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation capitaux propres		
Réduction capitaux propres			- Capital ou apports		
			- Autres capitaux propres		
Remboursst dettes financières	82 551	79 759	Augmentation dettes financières	154 900	19 000
TOTAL EMPLOIS	602 733	130 709	TOTAL RESSOURCES	775 751	1 441 848
RESSOURCE NETTE	173 018	1 311 139	EMPLOI NET		
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation					
- Avances et acomptes versés sur commandes				30 226	
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances			208 571		
Variations des dettes d'exploitation					
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				701 988	
TOTAUX EXPLOITATION			208 571	732 214	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION					523 643
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
TOTAUX HORS EXPLOITATION					
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION					
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT					523 643
					-814 178
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités			696 661		
TOTAUX TRESORERIE			696 661		
C VARIATION NETTE TRESORERIE					-696 661
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE					-173 018
					-1 311 139

d) Variation des capitaux propres – comptes sociaux (norme CRC 99-02)

Variation des capitaux propres	Solde au 31/12/08	Affectation du résultat 2008	Opérations 2009	Solde au 31/12/09
Capital social	2 019 024			2 019 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029			3 775 029
Réserve légale		201 903		201 903
Report à nouveau	252 609	663 860		916 469
Résultat de l'exercice	865 763	(865 763)	545 871	545 871
Provisions réglementées	6 938		383	7 321
Variation des capitaux propres	6 919 363	0	546 254	7 465 617

e) annexes aux comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

A) Faits significatifs de la période

1.1 Sortie du plan de continuation

En janvier 2009, Quotium Technologies a réglé la quatrième et dernière échéance du plan de continuation, accepté par le Tribunal de Commerce de Créteil, lors de la reprise de la société Icom Informatique en juin 2005. Le mandataire judiciaire a émis son rapport d'achèvement du plan de continuation en mars 2009. Les mises à jour légales ont été effectuées auprès du RCS.

1.2 Avance conditionnée

Suite à la demande d'aide à l'innovation présentée en 2008 auprès de l'OSEO, Quotium Technologies a reçu, conformément à l'avancement du projet, un complément d'aide de 155 K€, sous forme d'avance remboursable dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement.


1.3 Prise de participation

Afin de consolider son positionnement dans le domaine de la sécurité applicative, Quotium Technologies a pris en mars 2009 une participation de 150 K\$ dans la société Hacktics représentant 7.35% du capital et 6.52% des droits de vote.

Par ailleurs, un prêt de 50 K€ a été consenti au cours de l'exercice 2009 à la société Hacktics, il a été intégralement remboursé à la date de publication de ce présent rapport.

1.4 Croissance externe

Dans le cadre de sa croissance externe, Quotium Technologies a repris le 17 novembre 2009, à la barre du Tribunal de Commerce de Toulouse, l'activité logicielle de la société Hi-Stor Technologies, spécialiste français des solutions logicielles de stockage numérique, aux conditions suivantes :



Quotium Technologies s'est engagée :

- > à verser la somme de 50 K€ pour l'acquisition du fonds de commerce se décomposant en :
 - Eléments corporels : 10 K€
 - Eléments incorporels : 40 K€ affectés aux logiciels développés par la société Hi-Stor (Stor Sentry notamment), amortis sur 5 ans en linéaire compte tenu des prévisions de durée de commercialisation de ces logiciels.
- > à reprendre les contrats de travail de 6 salariés ainsi que les droits à congés payés acquis à la date de reprise soit 64 K€.
- > à honorer les contrats de maintenance signés préalablement à la reprise du fonds de commerce et relatifs à des prestations postérieures à la date de reprise représentant un coût de 149 K€.

Cette acquisition a généré l'activation d'un fonds de commerce inscrit au bilan à hauteur de 213 K€.

1.5 Crédit impôt recherche

La société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche, qui s'élève à 126 K€ pour l'exercice 2009. Le remboursement en a été demandé en début d'année 2010.

B) Règles et méthodes comptables

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

A- Hypothèses de base

Les comptes annuels ont été établis dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés et les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Continuité de l'exploitation : sortie du plan en janvier 2009
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

B- Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Ces comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2009 ont été établis en conformité avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

paragraphe PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,

paragraphe Loi n°83 353 du 30 avril 1983,

paragraphe Décret 83 1020 du 29 novembre 1983,

paragraphe Règlements comptables :

- o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

C- Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques. La monnaie de présentation est l'euro.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la société.

L'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué selon le mode linéaire. La durée d'amortissement diffère s'il s'agit de logiciels nécessaires au fonctionnement de la société ou développés ou acquis en vue de leur commercialisation.

Les frais de recherche et de développement n'ont pas été immobilisés suivant le principe de prudence. Ils ont été comptabilisés dans les postes de charges par nature.

Le fonds de commerce est constitué principalement :

- des éléments incorporels transmis par la société Technologies Software, lors de l'opération de fusion-absorption de 2007, pour 5 100 K€.
- du fonds de commerce de la société Hi-Stor Technologies, acquis le 17/11/2009 et comptabilisé pour 213 K€.

Les fonds de commerce font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs et des prévisions budgétaires.

2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées à des participations. Si la valeur d'inventaire des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée pour la différence.

La valeur d'inventaire des créances rattachées à des participations est déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

2.3. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Nature des immobilisations	Durée	Mode
Logiciels :		
- pour les besoins de fonctionnement	1 an	Linéaire
- développés ou acquis en vue de leur commercialisation	5 ans	Linéaire
Agencements et installations	4-5-7 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, notamment en cas de risque de non recouvrement des créances.

Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change applicable à la date de transaction. Les créances et dettes en devises à la clôture sont converties au taux de change de clôture. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées en « écart de conversion actif ou passif » et donnent lieu le cas échéant à la constitution d'une provision pour risque.

2.5 .Impôts différés

Selon les normes comptables françaises en vigueur, la société ne comptabilise pas dans ses comptes sociaux d'impôt différé mais uniquement les impôts exigibles.

2.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités consistent en des dépôts sur des comptes courants ou des placements liquides. La société s'est constituée un portefeuille de SICAV. Ces SICAV sont considérées comme des valeurs mobilières de placement (VMP). Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les ventes de VMP sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values latentes sur VMP sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.7. Provisions réglementées

Elles sont constituées des amortissements dérogatoires. L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est effectué d'après le mode linéaire. La dépréciation selon le mode dégressif est utilisée pour le calcul de l'amortissement fiscal des biens qui peuvent en bénéficier. La différence entre l'amortissement fiscal et comptable est enregistrée en amortissements dérogatoires.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise ;
- l'incidence économique est négative pour la société, c'est à dire que ce passif s'analyse comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) la société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la société et,
- (e) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les contrats de vente de licence d'utilisation de logiciels contiennent généralement des prestations de maintenance pour une période initiale de 12 mois en général.

Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés *pro rata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance).

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

D- Estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux règles comptables applicables, la société procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières fournies à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les comptes ont été établis dans un contexte de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les immobilisations incorporelles et financières.

C) Analyse des comptes

1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

(en euros)	Début de l'exercice	Réévaluation	Acquisitions
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 805 854		259 584
Install. techn., mat., outillage indust.	4 785		2 584
Matériel de bureau et informatique, mobilier	301 188		24 429
Immobilisations corporelles en cours	468		18 605
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	306 441		45 618
Autres participations	430 001		165 448
Prêts et autres immobilisations financières	53 750		50 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	483 751		215 448
TOTAL GENERAL	11 596 046		520 650

	Virement	Cession	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 065 438
Install. techn., mat., outillage indust.			7 369
Matériel de bureau et informatique, mobilier			325 617
Immobilis. corporelles en cours		468	18 605
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		468	351 591
Autres participations			595 449
Prêts et autres immobilis. financières			103 750
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			699 199
TOTAL GENERAL		468	12 116 228

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels et de fonds de commerce. La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2009 correspond à l'acquisition du fonds de commerce de la société Hi-Stor Technologies au 17 novembre 2009 (cf. faits significatifs de la période).

Les variations des immobilisations financières sont constituées principalement :

- de la prise de participation dans la société Hacktics (113 K€), société basée en Israël et spécialiste de la sécurité applicative.
- du prêt consenti à la société Hacktics pour 50 K€ et remboursé en début d'année 2010.

(en euros.)	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 899 282	175 620		5 074 902
Installations générales, agencements	420	887		1 308
Matériel de bureau et informatique, mobilier	262 814	23 989		286 803
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	263 234	24 876		288 111
TOTAL GENERAL	5 162 516	200 496		5 363 012

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisat. amortissab.	Dotations		Reprises		Mouvement net amortissements fin exercice
	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Matériel de bureau	5 519		5 136		383
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 519		5 136		383

2. ETAT DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	480 805		480 805
Prêts (1)	50 000	50 000	
Autres immobilisations financières	53 750		53 750
Autres créances clients	3 316 805	3 303 167	13 638
Personnel et comptes rattachés	1 868	1 868	
Etat, autres collectivités : - impôt sur les bénéfices	126 373	126 373	
Etat, autres collectivités : - taxe sur la valeur ajoutée	74 846	74 846	
Etat, autres collectivités : - créances diverses	904	904	
Charges constatées d'avance	233 403	233 403	
TOTAUX	4 338 753	3 790 560	548 193
Montant des prêts accordés en cours d'exercice (1)	50 000		

Créances à plus d'un an

Elles sont constituées :

- du support en trésorerie de Quotium Technologies SA à sa filiale Quotium Technologies Limited pour un montant de 481 K€,
- des dépôts de garantie concernant les baux commerciaux (54 K€).

Créances à 1 an au plus

Elles sont composées :

- des créances clients, en augmentation de 164 K€ par rapport au 31 décembre 2008, en raison d'une anticipation de la facturation des contrats de maintenance en fin d'année 2009,

- d'une créance sur l'Etat de 126 K€ correspondant au crédit d'impôt recherche de l'exercice 2009,
- des charges constatées d'avance, en augmentation de 106 K€, liée à un décalage par rapport au 31 décembre 2008 de la facturation des prestations de moyens généraux du premier trimestre 2010.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs, comptes rattachés	388 876	388 876	
Personnel et comptes rattachés	234 434	234 434	
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	288 963	288 963	
Etat et autres collectivités : TVA	493 639	493 639	
Etat et autres collectivités : autres impôts, taxes et assimilés	47 023	47 023	
Produits constatés d'avance	2 984 839	2 984 839	
TOTAUX	4 437 774	4 437 774	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	154 900		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	82 667		

Dettes à un 1 au plus

Elles comprennent :

- les dettes fournisseurs, en hausse de 305 K€, s'expliquant essentiellement par une anticipation de la facturation des prestations de moyens généraux du premier trimestre 2010.
- les produits constatés d'avance. Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2009. Ils augmentent de 446 K€ avec l'impact d'une part, de la reprise des contrats pour 148 K€ de la société HI-STOR TECHNOLOGIES et d'autre part, d'une anticipation de la facturation des contrats récurrents.

Emprunts

La société a bénéficié au cours de l'exercice 2009 d'une avance remboursable de 155 K€ de OSEO INNOVATION, portant le montant total des avances à 174 K€.

La dernière échéance de l'emprunt de 83 K€ (inclus dans la dernière échéance du plan de continuation de 228 K€) a été réglée en janvier 2009.

3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La trésorerie est suivie en date de valeur. L'excédent est placé en OPCVM possédant la classification AMF "Monétaire Euro".

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissent à 2.6 M€, en augmentation de 0.7 M€.

Les produits sur cession de valeurs mobilières se sont élevés à 44 K€ sur l'exercice 2009 versus 74 K€ l'année dernière en raison d'une dégradation des rendements des placements qui ont subi les aléas des marchés financiers (taux de rendement moyen sur l'année 2009 de l'ordre de 1.5% contre environ 4% en 2008).

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital est constitué de 1 261 890 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1.60 €.

L'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2009 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de 866 K€ à la réserve légale à hauteur de 10% du capital social soit un montant de 202 K€ et le solde en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à 916 K€.

5. PROVISIONS

Au 31 décembre 2009, les provisions pour litiges s'élèvent à 412 K€ incluant 376 K€ au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite dont la méthode d'évaluation n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de l'engagement sont les suivantes :

Hypothèses	2009
Age de mise à la retraite	65 ans
Profil de carrière	+2%/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	5 %
Table de mortalité	TGH05 et TGF05

Les dotations pour risques et charges s'élèvent à 203 K€ et comprennent :

- une dotation de 36 K€ liée à des litiges prud'homaux en cours et évaluée selon l'estimation du risque encouru.
- la provision pour pertes de change à hauteur de 110 K€. Elle porte sur les écarts de change sur le compte courant en livres de Quotium Technologies avec sa filiale en Grande-Bretagne.
- le compte courant de la filiale Quotium Technologies Ltd a été, par prudence, complètement déprécié au 31 décembre 2009, générant un complément de dotation de 52 K€.

Les reprises de provision pour risques et charges s'élèvent à 329 K€ et comprennent principalement :

- l'utilisation de la provision pour litiges de 107 K€ concernant des litiges soldés au cours de l'exercice;
- la reprise de la provision pour perte de change de l'exercice précédent pour 138 K€, relative au compte courant de Quotium Technologies avec sa filiale anglaise ;
- une reprise de 50 K€, qui correspond à la reprise de provision pour impôts sur les logiciels apportés lors de l'opération de fusion 2006. La reprise de cette provision se fait au rythme de l'amortissement de ces logiciels (5 ans).

6. CHIFFRE D'AFFAIRES

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008	% 09/08
Produits	524	31	555	790	-29.76%
Maintenances et prestations Ingénierie	3 882	220	4 102	4 288	-4.34%
TOTAL	4 406	251	4 657	5 079	-8.30%

Le chiffre d'affaires s'établit à 4.7 ME en baisse de 8.30%. La société, comme l'ensemble des acteurs du marché SYNTEC, a subi les effets du ralentissement des investissements des entreprises; ce qui a pénalisé fortement les ventes sur la nouvelle offre produits. Les revenus récurrents, liés à l'activité de maintenance du parc installé, lui ont toutefois permis de modérer cette baisse.

7. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Rubriques	2009	2008
Sous-traitance	47	56
Locations et charges locatives	441	413
Personnel extérieur à l'entreprise	450	540
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	156	78
Autres	383	343
TOTAL	1 477	1 430

L'évolution à la hausse du poste "autres achats et charges externes" de 48 K€ résulte de plusieurs évolutions inversées :

- la diminution du poste personnel extérieur à l'entreprise de 90K€. Il s'agit principalement de prestations d'assistance, de conseil dans les domaines comptables, fiscaux, administratifs et des honoraires juridiques. La rémunération est revue annuellement en fonction des travaux à réaliser.
- l'augmentation des honoraires de 78 K€ liée aux litiges prud'homaux de l'année 2009, mais aussi à la recherche de partenaires européens dans le cadre de développements techniques.
- l'augmentation des frais de recrutement de 57 K€ suite au renforcement des effectifs (effectifs ETP en augmentation de 4 personnes entre 2009 et 2008).

8. CHARGES DE PERSONNEL

Rubriques	2009	2008
Rémunérations	1 738	1 621
Charges sociales	847	753
TOTAL	2 585	2 374

	2009	2008
Ingénieurs et cadres	34	24
Techniciens	2	1
Administratifs	1	1
Total effectif au 31/12	37	26

L'augmentation des charges de personnel de 211 K€ entre l'exercice 2008 et 2009 est directement liée à l'augmentation des effectifs ETP de 4 personnes.

Les effectifs à fin de période s'établissent à 37 personnes dont 7 collaborateurs associés à l'activité de Hi-Stor Technologies reprise en novembre 2009.

La masse salariale de l'équipe technique qui contribue aux frais de Recherche & Développement est de 1 299 K€ au titre de l'exercice 2009.

9. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de 11 K€. Il est principalement impacté par le résultat des litiges prud'homaux en cours.

10. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Autres engagements donnés	Montant hors bilan
Loyers bail Courbevoie restant à courir jusqu'à la fin de la deuxième période triennale se terminant le 1/06/2011 (en euros)	369 787
Droit individuel à la formation (en heures)	1 372 heures

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. A ce titre, le montant des engagements de la société Quotium Technologies au 31 décembre 2009 s'élève à 1372 heures n'ayant pas fait l'objet de demande de la part des salariés.

La société a engagé en 2009 un effort significatif de formation orienté sur les axes techniques et commerciaux. 374 heures ont été utilisées au cours de l'exercice 2009 versus 132 heures au 31/12/2008 (soit environ 15 heures de formation par salarié en 2009).

11. CONTENTIEUX, LITIGES ET PROCEDURES EN COURS

Un litige prud'homal est en cours à la fin de l'exercice 2009. Des pourvois en Cour de Cassation ont été formés pour les affaires qui ont fait l'objet d'une condamnation de l'entreprise au cours de l'exercice 2009.

12. IMPÔTS SUR LES SOCIETES ET SITUATION FISCALE DIFFEREE

Au 31 décembre 2009, la société a utilisé l'ensemble de son déficit fiscal reportable (473 K€).

13. OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Les opérations avec Quotium Technologies Limited, au titre de l'exercice 2009, sont les suivantes :

Au bilan

- créances rattachées à des participations : 481 K€ ;
- créances clients : 23 K€ ;

Au compte de résultat

- redevances liées à la distribution des produits : 24 K€ ;
- intérêts relatifs aux avances consenties par la Société à sa filiale : 22 K€.

14. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2009.

15. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2010, Quotium Technologies a autorisé la société Technologies, qui la détient à 95.07% à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats de ladite société en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts.

16. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Rubriques (en euros)	31/12/2009	%	31/12/2008	%
Production vendue	4 656 917,00	100,00	5 078 512,90	100,00
<i>PRODUCTION DE L'EXERCICE</i>	<i>4 656 917,00</i>	<i>100,00</i>	<i>5 078 512,90</i>	<i>100,00</i>
PRODUCTION + VENTES	4 656 917,00	100,00	5 078 512,90	100,00
- Consommation provenance tiers	1 477 833,33	31,73	1 430 138,25	28,16
<i>VALEUR AJOUTEE</i>	<i>3 179 083,67</i>	<i>68,27</i>	<i>3 648 374,65</i>	<i>71,84</i>
- Impôts et taxes	123 769,83	2,66	52 341,61	1,03
- Charges de personnel	2 584 907,39	55,51	2 374 333,11	46,75
<i>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</i>	<i>470 406,45</i>	<i>10,10</i>	<i>1 221 699,93</i>	<i>24,06</i>
+ Reprises, transfert charges	28 279,21	0,61	25 000,00	0,49
+ Autres produits	85 737,72	1,84	95 446,29	1,88
- Dotations amortis., dépréciations, provisions	200 495,96	4,31	410 698,49	8,09
- Autres charges	23 576,06	0,51	22 535,28	0,44
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>	<i>360 351,36</i>	<i>7,74</i>	<i>908 912,45</i>	<i>17,90</i>
+ Produits financiers	220 636,27	4,74	135 563,65	2,67
- Charges financières	172 080,32	3,70	160 855,18	3,17
<i>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</i>	<i>408 907,31</i>	<i>8,78</i>	<i>883 620,92</i>	<i>17,40</i>
Produits exceptionnels	362 210,00	7,78	58 119,78	1,14
- Charges exceptionnelles	351 229,00	7,54	167 104,42	3,29
<i>RESULTAT EXCEPTIONNEL</i>	<i>10 981,00</i>	<i>0,24</i>	<i>(108 984,64)</i>	<i>-2,15</i>
- Impôt sur les bénéfices	(125 981,92)	-2,71	(91 127,00)	-1,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	545 870,23	11,72	865 763,28	17,05
Produits cessions éléments actif			10,00	0,00
- Valeur comptable éléments cédés			163,79	0,00
<i>PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS</i>			<i>(153,79)</i>	<i>-0,00</i>

17. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation en %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	470 406,88	1 221 699,93	-61,50
+ Autres produits d'exploitation	85 737,72	95 446,29	-10,17
- Autres charges d'exploitation	23 576,06	22 535,28	4,62
+ Produits financiers	220 636,27	135 563,65	62,75
- Reprises sur dépréciations et provisions financières	138 490,81	34 286,32	303,92
- Charges financières	172 080,32	160 855,18	6,98
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières	161 825,46	150 663,15	7,41
+ Produits exceptionnels	362 210,00	58 119,78	523,21
- Produits des cessions d'éléments actif		10,00	-100,00
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	162 224,00	57 526,76	182,00
- Charges exceptionnelles	351 229,00	167 104,42	110,19
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		163,79	-100,00
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions exceptionnels	41 652,45	110 841,50	-62,42
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	(125 981,92)	(91 127,00)	38,25
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	620 850,51	1 421 307,13	-56,32

RESULTAT NET COMPTABLE	545 870,74	865 763,28	-36,95
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	403 973,87	672 203,14	-39,90
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	328 994,10	116 813,08	181,64
- Résultat sur cession des éléments actif		(153,79)	-100,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	620 850,51	1 421 307,13	-56,32

18. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue (%)	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres		Val. nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited London WC1V 7 JH - Grande-Bretagne	1 489 -493 017	100,00 %	1 489 1 489	480 805	214 076 -80 402

19. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31 décembre 2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice (mois)	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital Social	2 019 024	2 019 024	2 019 024	643 147	316 747
Actions ordinaires	1 261 890	1 261 890	1 261 890	401 967	197 967
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	4 656 917	5 078 513	5 275 064	2 359 164	1 901 909
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	494 868	1 330 026	1 828 723	-824 385	-3 441 989
Impôts sur les bénéfices	-125 982	-91 127	-101 120	3 750	3 750
Dotations amortissements et provisions	74 979	555 390	886 542	203 417	-3 486 174
Résultat net	545 871	865 763	1 043 301	-1 031 551	40 435
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1	1	2	-2	-17
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1	1	1	-3	0
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	30	26	26	21	12
Masse salariale	1 737 859	1 621 141	1 397 704	1 566 797	956 058
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	847 048	753 192	657 480	633 440	423 530

21.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

21.3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **QUOTIUM TECHNOLOGIES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.


Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 de l'annexe relative à l'application de nouvelles normes, aux changements comptables et corrections intervenus au cours de l'exercice.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité. Le manque de visibilité sur le futur continue cette année encore de créer des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- 
- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés décrit l'incidence de changements comptables et de corrections intervenus au cours de l'exercice.
 - Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du caractère approprié de ces corrections et changements comptables et de la présentation qui en est faite.
 - Le paragraphe 2.7 'Regroupement d'entreprises' et la note 3.1 'Immobilisations' décrivent la méthode d'évaluation des actifs d'exploitation et des goodwill. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Champs-sur-Marne, le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Pascal Leclerc
Associé

Cecaudit International

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

21.3.2 [Autres informations du document de référence vérifiées par les Commissaires aux Comptes](#)

Lettre de fin de travaux

Le document de référence a fait l'objet d'une lettre de fin de travaux, dont il est fait état dans l'attestation du responsable (voir chapitre 2)



Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies

Le Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies figure à la suite du rapport du président au chapitre 17.4.2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,


En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **QUOTIUM TECHNOLOGIES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité. Le manque de visibilité sur le futur continue cette année encore de créer des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- La note 2.1 de l'annexe décrit la méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles dont les fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode d'évaluation, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Champs-sur-Marne, le 30 avril 2010



Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

21.3.4 Source des informations financières non vérifiées et non issues des états financiers vérifiés

Sans objet.

21.4 Date des dernières informations financières

21.4.1 Dernier exercice vérifié

Le dernier exercice de 12 mois vérifié par les commissaires aux comptes concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

21.5 Informations financières intermédiaires et autres

21.5.1 Informations publiées depuis la dernière clôture

Rapport d'activité du premier semestre 2010

1. Commentaires de gestion – résultats du groupe au premier semestre 2010

En milliers d'euros	30/06/2010	30/06/2009*	Var en K€	Var en %
Chiffre d'affaires	2 720	2 523	197	8%
EBITDA	111	101	10	10%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	4%	4%	N/A	
Résultat net consolidé	-299	-352	53	15%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-11%	-14%	N/A	

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits générés par les activités ordinaires, à savoir la vente de licences de logiciels, la fourniture de prestations de services (maintenance, conseil et formation) et la conclusion de contrats de distribution avec des tiers.

Au titre du premier semestre 2010, le chiffre d'affaires s'établit à 2 720 K€, en progression de 8% par rapport à celui du premier semestre 2009. Cette bonne performance s'explique par :

- la progression des ventes des produits de tests de charge ;
- la bonne résistance des produits mûres dont les ventes ont été soutenues au 1^{er} semestre 2010 ;
- le démarrage des ventes du produit Stor Sentry (issu de la reprise en novembre 2009 de la société Hi-Stor Technologies) en France mais surtout aux Etats-Unis, qui ont généré des royalties enregistrées dans les comptes à hauteur de 219 K€, et ce conformément à nos attentes.

Les charges de personnel entre le 1^{er} semestre 2010 et 2009 ont augmenté de 172 K€, ce qui s'explique par l'intégration des 7 collaborateurs associés à l'activité Hi-Stor Technologies.

L'EBITDA du 1^{er} semestre 2010 s'est maintenu à 4% du chiffre d'affaires. Il ressort à 111 K€, en légère amélioration par rapport au 1^{er} semestre 2009.



Structure financière solide

La société dispose au 30/06/10 d'une trésorerie de 4 084 K€ en augmentation de 1 476 K€ par rapport au 31/12/09. Cette amélioration résulte principalement d'un effet de saisonnalité de l'activité entre le 31 décembre et le 30 juin. En effet, 60% des contrats de maintenance récurrents sont facturés en décembre et encaissés au cours du 1^{er} semestre N+1.

Le 1^{er} semestre 2010 confirme la bonne santé financière de la société, dont la trésorerie augmente de 372 K€ entre le 30/06/2009 et le 30/06/2010.

Plan de marche du second semestre 2010

Quotium Technologies prévoit la commercialisation de sa solution complète de gestion des applications critiques au quatrième trimestre 2010. La société profite de sa participation aux *Assises de la Sécurité et des Systèmes d'Information*, à Monaco en octobre 2010, pour présenter son produit de sécurité applicative aux grands acteurs du marché, décisionnaires des grands comptes stratégiques des secteurs privés et publics.

La poursuite des actions commerciales sur les marchés français et américains restent la priorité du second semestre 2010.

2. Actionnariat et opérations sur actions

L'assemblée générale du 26 juin 2009 a approuvé, pour une durée de 18 mois, la septième résolution de l'AGO et la deuxième résolution de l'AGE relatives respectivement au programme de rachat d'actions et à l'attribution d'actions gratuites. Aucune opération n'a été mise en œuvre depuis lors.

3. Risques et facteurs de risques sur les 6 mois restants de l'exercice

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans les rapport de gestion et rapport financier annuel 2009. Concernant les risques de crédit, liquidité et taux, se reporter également à la note 3.17 « Gestion des risques » et notes annexes aux présents états financiers.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

5. Principales transactions entre les parties liées

Se reporter à la note 3.16 des notes annexes aux états financiers.

Etats financiers consolidés condensés du premier semestre 2010 et notes annexes

1. Etat de la situation financière consolidée condensée au 30 juin 2010 et 31 décembre 2009

Actif	Note	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009 retraité*
Immobilisations incorporelles	3.1	3 639	4 120	4 381
Immobilisations corporelles	3.1	79	64	47
Immobilisations financières	3.1	172	222	172
Impôts différés actifs	3.8	108	91	119
Total de l'actif non courant		3 998	4 497	4 718
Créances clients et comptes rattachés	3.2	828	3 300	321
Autres actifs courants	3.3	371	316	391
Impôts courants	3.3	-	126	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	4 084	2 608	3 712
Total de l'actif courant		5 283	6 351	4 424
TOTAL DE L'ACTIF		9 281	10 848	9 142
Passif	Note	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009 retraité*
Capital social		2 019	2 019	2 019
Réserve légale		202	202	202
Réserve de conversion		-21	-18	-16
Réserves consolidées		2 566	2 902	2 879
Résultat de l'exercice consolidé		-299	-336	-352
Capitaux propres <i>dont part des minoritaires</i>		4 467 -	4 769 -	4 733 -
Provisions risques et charges	3.6	423	412	535
Emprunt bancaire et avances remboursables	3.7	340	174	24
Autres passifs non courants				
Impôts différés passifs	3.8	876	1 021	1 033
Total passifs non courants > 1 an		1 639	1 607	1 592
Emprunt bancaire				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		353	392	347
Personnel et comptes rattachés		291	233	231
Dettes envers les organismes sociaux		354	292	255
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		192	541	116
Autres passifs courants		19	2	2
Produits constatés d'avance	3.9	1 965	3 011	1 866
Total passifs courants < 1 an		3 175	4 471	2 817
		9 281	10 848	9 142

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

2. Compte de résultat consolidé condensé et résultat global pour les premiers semestres 2009 et 2010 et pour l'année 2009

a. Compte de résultat consolidé condensé

	Note	1 ^{er} semestre 2010	Exercice 2009	1 ^{er} semestre 2009 retraité *
Chiffre d'affaires	3.10	2 720	4 871	2 523
Autres produits d'exploitation		0	388	32
Charges de personnel	3.11	-1 654	-2 888	-1 482
Autres charges d'exploitation		-893	-1 617	-913
Impôts et taxes		-62	-124	-59
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	3.12	-569	-1 120	-611
Résultat opérationnel courant		-459	-490	-509
Produits financiers		38	29	19
Charges financières		-10	-31	-22
Résultat financier	3.13	28	-3	-3
Résultat net avant impôts		-431	-493	-512
Impôts exigibles	3.8	-30	0	0
Charges/Produits d'impôts différés	3.8	162	157	160
Résultat net consolidé		-299	-336	-352
Nombre d'actions		1 261 890	1 261 890	1 261 890
Résultat par action (€/action)		-0,24	-0,27	-0,23
Résultat dilué par action (€/action)		-0,24	-0,27	-0,23

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

b. Résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2010	31/12/2009	1 ^{er} semestre 2009 retraité*
Ecart de conversion	-3	1	3
Ecarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi		35	
Impôt différé sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres		-12	
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (a)	-3	24	3
Résultat de la période (b)	-299	-336	-352
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	-302	-312	-349
<i>dont part du Groupe</i>	<i>-302</i>	<i>-312</i>	<i>-349</i>

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les premiers semestres 2009 et 2010

Tableau de variation des capitaux propres du 01/01/2009 au 30/06/2009

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Capitaux propres au 01/01/2009	2 019	4 635		-1 804	-19	250	5 081
Réserves de conversion					3		3
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres					3		3
Affectation du résultat net 2008			202	48		-250	0
Résultat net de la période						-352	-352
Transactions avec les actionnaires							
Capitaux propres au 30/06/2009*	2 019	4 635	202	-1 756	-16	-352	4 733

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

Tableau de variation des capitaux propres du 01/01/2010 au 30/06/2010

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Capitaux propres au 01/01/2010	2 019	4 635	202	-1 733	-18	-336	4 769
Réserves de conversion					-3		-3
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres					-3		-3
Affectation du résultat net 2009				-336		336	
Résultat net de la période						-299	-299
Transactions avec les actionnaires							
Capitaux propres au 30/06/2010	2 019	4 635	202	-2 069	-21	-299	4 467

4. Tableau consolidé des flux de trésorerie au 30/06/2010 et au 30/06/2009

en K€	31/12/2008	Variation	30/06/2009 retraité*
Trésorerie active	1 930	1 782	3 712
Trésorerie passive			
Trésorerie	1 930	1 782	3 712

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

en K€	31/12/2009	Variation	30/06/2010
Trésorerie active	2 608	1 476	4 084
Trésorerie passive			
Trésorerie	2 608	1 476	4 084

en milliers d'euros	30/06/2010	30/06/2009 retraité*
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-299	-352
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	569	611
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	21	21
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	291	280
+ coût de l'endettement financier net		
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	-162	-160
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	129	120
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	1 247	1 940
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	1 376	2 060
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-112	-89
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	49	-114
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-63	-203
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)		
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-83
+ Avances remboursables	166	5
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	166	-78
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	-3	3
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F+ G)	1 476	1 782

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

5. Notes aux états financiers semestriels consolidés condensés

Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Quotium Technologies S.A est une société anonyme cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE). En date du 27 août 2010, le Conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés condensés de Quotium Technologies S.A pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010 et en a autorisé la publication.

Quotium Technologies est un éditeur de logiciels pour les grandes et moyennes entreprises. Quotium Technologies est spécialisée dans les solutions logicielles de gestion des applications critiques : analyse de la performance, détection des failles de sécurité, supervision du fonctionnement en production. Avec la reprise de la société Hi-Stor Technologies en novembre 2009, Quotium Technologies a élargi son expertise aux solutions de gestion des données critiques.

Quotium Technologies développe et commercialise les logiciels :

- Qtest : test de charges et analyse des problèmes de performance,
- Qap : supervision du fonctionnement des applications en production,
- StorSentry : gestion de l'intégrité des données stockées sur bandes magnétiques.

Pour rappel, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Entrée dans périmètre	Méthode de consolidation
QUOTIUM Technologies S.A.	France	Société mère			Intégration globale
QUOTIUM Technologies Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	11/05/2006	Intégration globale

Note 2. Principes d'établissement des états financiers consolidés condensés semestriels

2.1. Base de préparation des états financiers consolidés condensés semestriels

Les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2010 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils correspondent à des états financiers intermédiaires condensés et ne comprennent pas toute l'information nécessaire aux états financiers annuels. Les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2010 sont donc à lire de manière conjointe avec les états financiers annuels du Groupe au 31 décembre 2009.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés condensés au 30 juin 2010 sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers annuels consolidés publiés au 31 décembre 2009 à l'exception des nouvelles normes et interprétations appliquées, le cas échéant, pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

2.2. Impact des nouvelles normes et interprétations comptables

Les normes et amendements à des normes existantes et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après ont été adoptés par l'Union Européenne, et leur application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010. Elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Quotium Technologies, compte tenu de la nature des activités du Groupe et de son organisation :

- Amendement IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », portant sur la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un Groupe,
- IFRS 3 révisée et « Regroupements d'entreprises » ;
- IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » ;
- IFRIC 12 « Accords de concessions de services » ;
- Amendements à IAS 39 « Eléments éligibles à une opération de couverture » ;
- Amendement à IFRS 2 « Transactions intra-groupe réglées en trésorerie ».
- IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligations de financement minimum »,
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance des clients » ;

Ces nouvelles normes sont sans incidence sur les comptes consolidés au 30/06/2010.

Le Groupe n'a pas mesuré à ce stade l'impact des normes et amendements à des normes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ». Cet amendement aurait pu être appliqué par anticipation. Une approbation par l'Europe est attendue avant la clôture 2010.
- Amendement à IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies ». Cet amendement aurait pu être appliqué par anticipation. Une approbation par l'Europe est attendue avant la clôture 2010 ;
- Amendement IAS 24 « Information sur les parties liées ». Non applicable par anticipation par les sociétés cotées européennes au 30 juin 2010, mais une approbation par l'Europe est attendue avant la clôture 2010.
- IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation des actifs financiers » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IAS 32 « Classement des droits de souscription émis ». Non applicable par anticipation au 30 juin 2010.
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS de mai 2010. Seuls certains amendements auraient pu être appliqués par anticipation au 30 juin 2010.

S'agissant de la CVAE, le groupe a opté pour une qualification en charges opérationnelles, donc hors champ d'application de l'IAS 12.

2.3. Estimations et hypothèses affectant les actifs et passifs

La préparation des états financiers intermédiaires en accord avec IAS 34 nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. L'utilisation de ces estimations et hypothèses est susceptible d'avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges ainsi que des informations figurant dans l'annexe. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes portent notamment, mais de façon non limitative, sur les provisions, la détermination du montant des impôts différés, les tests de dépréciation des actifs incorporels. La réalité peut toutefois s'avérer différente de ces estimations si bien que les estimations retenues au 30 juin 2010 pourraient être sensiblement modifiées au cours d'une période subséquente.

2.4. Incidence sur les comptes au 30/06/2009 des corrections intervenues au 31/12/2009

Au 31 décembre 2009, le groupe a procédé à une correction d'impôts différés passifs non reconnus antérieurement dans les états financiers consolidés (se reporter à la note 2.3 des annexes aux comptes consolidés au 31/12/2009). Ces modifications ont été répercutées sur les comptes au 30/06/2009.

La société en a profité pour corriger une erreur matérielle d'annulation de la juste valeur 2008 des SICAV dans les comptes au 30/06/2009.

Le tableau ci-après illustre l'impact sur les états financiers au 30/06/2009 :

Impact Situation Nette (en K€)

Réserves consolidées 30/06/2009 publiées	3 163
Impact lié à la correction des IDP	-284
Réserves consolidées 30/06/2009 retraitées	2 879

Impact Impôts différés passifs (en K€)

Impôts différés passifs 30/06/2009 publiés	727
Impact lié à la correction des IDP	306
Impôts différés passifs 30/06/2009 retraités	1 033

Impact Trésorerie active (en K€)

Trésorerie active 30/06/2009 publiée	3 747
Annulation en consolidation de la juste valeur 2008 des SICAV	-35
Trésorerie active 30/06/2009 retraitée	3712

Impact Résultat Net (en K€)

Résultat Net 30/06/2009 publié	-295
Impact lié à la correction des IDP	-22
Annulation en consolidation de la juste valeur 2008 des SICAV	-35
Résultat Net 30/06/2009 retraité	-352

Note 3. Commentaires sur les comptes

3.1. Immobilisations

(En milliers euros.)	Début exercice valeur brute	Acquisitions de la période	Cessions	Fin d'exercice valeur brute	Fin d'exercice valeur nette
Frais de développement	1 022	76		1 098	440
Licences logicielles	5 286	2		5 288	121
Contrats de maintenance	4 293			4 293	1 979
Goodwill	1 586			1 586	1 100
Immobilisations incorporelles	12 187	78	0	12 265	3 639
Matériel de bureau, informatique, mobilier	336	53		389	79
Immobilisations en cours	19	0	19	0	0
Immobilisations corporelles	355	53	19	389	79
Immobilisations financières	222	1	50	172	172
Total général	12 764	132	69	12 827	3 890

Le prêt de 50 K€ consenti à la société Hacktics au cours de l'exercice 2009 a été intégralement remboursé au premier semestre 2010.

Détail des contrats de maintenance

en milliers d'euros	Valeur brute Fin d'exercice	Amortissement	Valeur nette
Contrats de maintenance Quotium Technologies	336	336	0
Contrats de maintenance Technologies Software	3 957	1 978	1 979
Total contrats de maintenance	4 293	2 314	1 979

Détail des goodwill

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	486	0
(a) Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887		887
(b) Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	213		213
Total Goodwill	1 586	486	1 100

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées.

Dans le cadre de l'arrêté de ses comptes intermédiaires, Quotium Technologies procède à une revue des principaux enjeux de dépréciation en enrichissant, le cas échéant, les données prévisionnelles de l'exercice précédent, des réalisations des premiers mois de l'exercice en cours, d'un réajustement des tendances à moyen terme.

Au 30 juin 2010, le Groupe n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur.

Amortissements

(en milliers d'euros)	Début exercice	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Fin exercice
Frais de développement	587	71		659
Licences logicielles	5 075	93		5 168
Contrats de maintenance	1 919	396		2 315
Goodwill	486	0		486
Immobilisations incorporelles	8 067	560	0	8 627
Installations générales, agencements	0			0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	290	19		310
Immobilisations corporelles	290	19	0	310
Total général	8 357	579	0	8 937

3.2. Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Clients et comptes rattachés	828	3 300
Provisions sur créances clients		
Total	828	3 300

La baisse de l'encours clients entre le 31/12/2009 et le 30/06/2010 s'explique par la saisonnalité de la facturation des contrats de maintenance.

Au 30/06/2010, la totalité des créances clients est à échéance de moins d'un an (cf. risque de liquidité note 3.17)

3.3. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Charges constatées d'avance	290	236
Taxes sur la valeur ajoutée	70	77
Autres produits à recevoir	11	4
	371	316

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers immobiliers et aux prestations de moyens généraux du troisième trimestre 2010.

(en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Autres créances s/l'Etat	0	126
	0	126

La société Quotium Technologies a obtenu, au 1^{er} semestre 2010, le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'exercice 2009, dans le cadre de la reconduction de la mesure instaurée en 2009 sur le remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche.

La totalité des autres actifs courants est à échéance de moins d'un an.

3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Direction Financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponibles tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2010	31/12/2009
Comptes courants bancaires	98	286
Placements financiers (SICAV)	3 985	2 322
Total	4 084	2 608

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme et dont la fourchette de sensibilité aux évolutions de taux est inférieure à 0,5.

Les gains réalisés sur les placements financiers ont été enregistrés en produits financiers pour 3 K€ au titre du 1^{er} semestre 2010. Au 30/06/2010, une plus-value latente sur placements financiers a été comptabilisée pour 4 K€.

3.5 Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 :

30/06/2010 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances	Actifs en juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti
Actifs					
Titres de participation	113	113	113		
Dépôts et cautionnement	59	59	59		
Créances clients et comptes rattachés	828	828	828		
Autres actifs courants	371	371	371		
Impôts courants	0	0	0		
Autres disponibilités	98	98	98		
VMP à la juste valeur	3 985	3 985		3 985	
TOTAL	5 455	5 455	1 470	3 985	0
Passifs					
Avances remboursables	340	340			340
Emprunt bancaire	0	0			0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353	353			353
Personnel et comptes rattachés	291	291			291
Dettes envers les organismes sociaux	354	354			354
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées	192	192			192
Autres passifs courants	19	19			19
Produits constatés d'avance	1 965	1 965			1 965
TOTAL	3 514	3 514	0	0	3 514

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan. En effet, leur échéance est inférieure à un an.

Les dépôts sont réactualisés en fonction des indices prévus par les baux auxquels ils se rattachent.

3.6. Provisions pour risques et charges

(a) Provision pour litiges

En milliers d'euros	Début exercice	Dotation	Reprise consommée	Fin exercice
Provision litiges	36		10	26
Total	36		10	26

La provision concerne principalement des litiges prud'homaux antérieurs, dont le montant a été actualisé au 30/06/2010 en fonction des sommes versées durant le premier semestre 2010.

(b) Avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses utilisées au 30/06/2010 pour la détermination de l'engagement sont les mêmes que celles utilisées au 31/12/2009.

La variation de l'engagement se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2010
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	376
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11
Charges d'intérêts	10
Ecart actuariels	0
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	398

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours du 1^{er} semestre 2010.

3.7. Avances remboursables

Au cours du premier semestre 2010, Quotium Technologies a reçu d'OSEO Innovation, conformément à l'avancement du projet, une avance remboursable de 166 K€, portant le montant total des avances à 340 K€.

3.8. Impôts différés

(en milliers d'euros)

Impôts différés passifs (IDP)	30/06/2010	Note	31/12/2009	VAR	Note	30/06/2009*
IDP sur activation des frais de R&D	-147	(1)	-145	-2	(1)	-143
IDP sur annulation provision compte-courant filiale UK	-177	(2)	-160	-16	(2)	-163
IDP sur actifs incorporels identifiés lors des opérations de fusion	-685	(3)	-841	157	(3)	-1 012
IDP sur différences permanentes	-3		-2	-1		-2
Total impôts différés passifs	-1 011		-1 149	138		-1 320

Impôts différés actifs (IDA)	30/06/2010	Note	31/12/2009	VAR 09/08	Note	30/06/2009*
IDA sur différences temporaires (dont provision retraite, Organic)	134	(4)	128	6	(4)	137
IDA sur déficits reportables	108	(5)	91	17	(5)	269
Total impôts différés actifs	242		219	24		406

Impôts différés passifs nets Quotium Technologies SA	-876		-1 021	145		-1 033
Impôts différés actifs Quotium Technologies Ltd	108		91	17		119
Impôts différés nets constatés	-768		-930	162		-914
Dont :						
Montant constaté au compte de résultat				162		
Montant constaté en capitaux propres						

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

- (1) Il s'agit de l'impôt différé passif constaté sur les frais de R&D activés en consolidation. L'impact sur le résultat net au 30/06/2010 est de (2) K€.
- (2) Il s'agit de l'impôt différé passif constaté sur l'annulation en consolidation de la dépréciation du compte-courant intragroupe Quotium SA/Quotium LTD. L'impact sur le résultat net au 30/06/2010 est de (16) K€.
- (3) Il s'agit principalement de l'impôt différé passif, constaté sur les contrats de maintenance Technologies Software activés suite à l'opération de regroupement en 2007, s'élevant à 660 K€ au 30/06/2010. La reprise des impôts différés se fait au rythme de l'amortissement des actifs (contrats et logiciels) activés lors des opérations de fusions.
- (4) +6 K€ de variation d'impôts différés actifs sur la provision retraite (provision en augmentation de 21 K€ par rapport au 31/12/2009)
- (5) Il s'agit de l'impôt différé actif, calculé selon les taux d'imposition en vigueur sur les déficits reportables de Quotium Technologies Ltd, qui s'élèvent à 514 K€ au 30 juin 2010 (vs 432 K€ au 31/12/2009). Les prévisions budgétaires du Groupe nous permettant de considérer, l'imputation de ces déficits à court terme, seront revues au regard des résultats de l'ensemble de l'exercice 2010.

Le produit d'impôt inscrit au compte de résultat se ventile de la manière suivante :

	30/06/2010	31/12/2009
Impôts courants	-30	0
Impôts différés	162	157
Total produits d'impôts	132	157

Le passage de l'impôt théorique à l'impôt effectif s'effectue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Base	Taux	Impôt
RN Groupe (perte)	-299		
Produit d'impôt	132		
Résultat Net avant impôt	-431		
Impôt théorique (produit)		33,33%	144
Eléments en rapprochement			
	Différences permanentes		-13
	Effet des différences de taux d'imposition de la filiale étrangère		2
	Impôt effectif		132

3.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 30 juin 2010.

3.10. Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Produits logiciels	765	729	477
Services et maintenance	1 955	4 142	2 046
	2 720	4 871	2 523

Le chiffre d'affaires « produits logiciels » du 1^{er} semestre 2010 est en forte progression par rapport au premier semestre 2009. Il ressort à 765 K€ au 30/06/2010 et dépasse donc déjà le niveau atteint au 31/12/2009. Cette bonne performance résulte principalement du démarrage des ventes STOR SENTRY aux Etats-Unis.

La faible décroissance des revenus de maintenance des anciennes gammes de produits (émulateurs, logiciels de communication PC/mainframe) constatée en 2009, de l'ordre de 4%, se confirme au 1^{er} semestre 2010.

3.11. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Salaires et charges	1 654	2 888	1 482
Total	1 654	2 888	1 482
Effectifs moyens (ETP)	39	33	31

Entre le 30/06/10 et le 30/06/09, les charges de personnel augmentent de 172 K€ en raison notamment de l'intégration de 7 collaborateurs associés à l'activité Hi-Stor Technologies reprise en novembre 2009.

3.12. Dotations aux amortissements et provisions

Le détail des dotations aux amortissements et provisions est le suivant :

(En milliers d'euros).	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Immobilisations incorporelles	560	1 191	596
Immobilisations corporelles	19	26	12
Dotations aux amortissements	579	1 217	608
Net des Dotations&Reprises s/ litiges prud'homaux en cours	-10	-71	28
Dépréciation risques clients	0	-25	-25
Dotations aux provisions	-10	-96	3
Total	569	1 120	611

Les dotations aux amortissements incorporelles sont liées principalement à l'amortissement des contrats de maintenance pour 396 K€ au titre du 1^{er} semestre 2010.

3.13. Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009*
Revenus des valeurs mobilières	3	24	14
Net des gains et pertes de change	34	-10	-6
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	-10	-17	-11
Total	28	-3	-3

* Après incidence des corrections présentées au paragraphe 2.4

La baisse des revenus des valeurs mobilières est liée à la forte baisse des taux de rendement des placements.

Au 30/06/2010, les charges d'intérêts sont liées au coût financier des avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 3.6).

3.14. Information sectorielle

Le suivi de la performance financière, des risques et des opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisation de logiciels et les prestations de services associées.

Le reporting interne sur le suivi des données financières s'effectue indistinctement quelque soit la nature du chiffre d'affaires.

L'information financière renvoie donc implicitement aux états financiers consolidés. La contribution de la filiale Quotium Technologies Ltd est jugée non significative au regard de la norme IFRS 8.

3.15. Engagements hors bilan

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la deuxième période triennale du bail de location immobilière s'élèvent à 239 K€ et s'échelonnent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrat de location simple	239	239		

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Le nombre d'heures dû aux salariés au titre du droit individuel à la formation, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part des salariés, s'élève à 1 372 heures au 31/12/2009. Le décompte des droits est actualisé une fois par an au 31 décembre de l'année en cours.

La société confirme qu'elle n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

3.16. Transactions entre parties liées

Contrats avec des parties liées - Quotium Technologies SA / Technologies SAS

La société Technologies est l'actionnaire principal de QUOTIUM Technologies. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM Technologies. Les contrats conclus entre ces deux sociétés sont des conventions courantes conclues à des conditions normales.

en milliers d'euros	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
<i>Flux de l'exercice</i>			
Loyer et charges des locaux à Courbevoie	191	380	189
Fourniture de prestations administratives (moyens généraux et politique globale de stratégie commerciale) par la société Technologies	225	450	332
<i>Soldes bilantiels</i>			
Dettes fournisseur	138	135	172

Contrats avec des parties liées - Quotium Technologies SA / Quotium Technologies Inc.

Les sociétés Quotium Technologies SA et Quotium Technologies Inc. n'ont pas de lien capitalistique entre elles mais ont pour dirigeant commun Michel Tibérini. Un contrat de distribution a été établi, à compter du 1^{er} janvier 2010, afin de promouvoir la distribution du produit STOR SENTRY sur le marché américain. Quotium Technologies SA assurera le support de ce produit jusqu'à la montée en compétences de la société Quotium Technologies Inc. Les royalties au titre de ce contrat se sont élevées à 219K€ au titre du 1^{er} semestre 2010. La mise en place de ce contrat a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 juin 2010.

3.17. Gestion des risques

Risque de crédit

La société ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a recours à aucun endettement bancaire.

Risque de liquidité

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

(en milliers d'euros)	Échéances				
	TOTAL	Non échues	<30 jours	31-60 jours	> 61 jours
au 30/06/2010	828	376	211	95	147
en % du total	100%	45%	25%	11%	18%
au 31/12/2009	TOTAL	Non échues	<30 jours	31-60 jours	> 61 jours
	3 300	1 170	2 061	56	13
en % du total	100%	35%	62%	2%	0%

La société n'est pas soumise au risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie sont de 4.1 M€ au 30/06/2010 et mobilisables à court terme. Au 30/06/2010, plus de 70 % des créances ont une échéance à moins de 30 jours et les créances à plus de 60 jours ne présentent pas de risque. En effet, 60% des créances à plus de 60 jours ont été réglées à la date de publication du présent document.

L'ensemble des dettes d'exploitation du Groupe ont une échéance comprise entre 1 et 3 mois.

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 3.4). Les principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus attentivement au 30/06/2010.

3.18. Evènements post-clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

6. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Quotium Technologies

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Aux actionnaires,


En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Quotium Technologies, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.



Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 aux états financiers qui expose l'incidence de corrections comptables sur la situation d'ouverture.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris et Champs-sur-Marne, le 31 août 2010

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

21.6 Politique de distribution des dividendes

Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserves extraordinaires, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Politique de distribution de dividendes

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES mettra en œuvre une politique de distribution de dividendes favorable à ses actionnaires dès que sa croissance commerciale sera établie.

Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être réservés à l'Etat (article L27 et R46 du Code du domaine de l'Etat).

21.6.1 Politique de distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

21.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Nous n'avons pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

21.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis le 31 décembre 2009, il n'est survenu aucun changement significatif dans la situation commerciale ou financière de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA (cf. rapport semestriel 2010 et chiffre d'affaires au 30/09/2010).

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Marché des titres

Tableau d'évolution des cours de Bourse et des volumes de transactions

D'octobre 2009 à octobre 2010, le cours de Bourse et le volume des transactions ont évolué de la manière suivante (source Euronext Paris) :

Mois	Nombre de titres échangés	Capitalisation boursière (1)	Cours moyen clôture
janv-10	116	4 883 514	3,87
févr-10	75	5 230 534	4,15
mars-10	68	4 420 401	3,50
avr-10	71	4 483 495	3,55
mai-10	56	4 089 785	3,24
juin-10	0	4 089 785	3,24
juil-10	37	3 672 100	2,91
août-10	41	3 768 004	2,99
sept-10	0	3 768 004	2,99
oct-10	144	4 604 637	3,65

Le cours moyen de clôture a été pris en compte pour le calcul de la capitalisation. Il nous a paru plus pertinent que les cours extrêmes : (1) soit le nombre d'actions multiplié par le cours moyen de clôture. Le nombre d'actions sur la période examinée est de 1 261 890.

22.1 Capital social

22.1.1 Catégories actions et leur nombre

Au 31 décembre 2009 et à la date du présent document de référence, le montant du capital social est de **2 019 024 €** divisé en **1 261 890** actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,60 € chacune de même catégorie entièrement libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par la législation en vigueur. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Catégories de titres	Nombre de titres			A clôture exercice	Valeur nominale
	A l'ouverture exercice	Créés pendant exercice	Annulés pendant exercice		
Actions ordinaires	1 261 890			1 261 890	1,60 €

Forme des titres (article 11 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur (L228-1 du Code de Commerce); elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi.

La société aura la possibilité selon l'article L 228-2 du Code de Commerce de rechercher l'identification des titres au porteur.

Titres au porteur identifiables

Conformément au code de commerce et aux statuts la Société pourra demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

Classification Bourse

I.C.B. : Classification sectorielle
(*Industry Classification Benchmark*)
Industrie : 9000 Technologie
Super secteur : 9500 Technologie
Secteur : 9530 Logiciels et services informatiques
Sous secteur : 9537 Logiciels
PEA (Plan d'Épargne en Actions) : Oui
Service à Règlement Différé : Non
Code ISIN : **FR0010211615**
Mnemo : QTE



Les actions composant actuellement le capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont cotées à la cote NYSE Euronext Paris compartiment C depuis le 21 juin 1996 (*code ISIN : FR0010211615* symbole 'QTE'). Le mode de cotation du titre QUOTIUM TECHNOLOGIES s'effectue au **fixing**.

Sur la base de la nouvelle classification Industry Classification Benchmark (ICB) publiée le 4 juillet 2005 qui est venue se substituer à la nomenclature existante au 1^{er} janvier 2006 QUOTIUM TECHNOLOGIES est classée dans le sous secteur : **9537 Software**.

22.1.2 Actions non représentatives du capital: nombre et caractéristiques

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital.


22.1.3 Actions auto détenues par l'émetteur ou ses filiales

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et sa filiale ne possèdent aucun titre en auto détention au 31/12/2009 et n'ont effectué aucune opération de cette nature au cours de l'exercice 2009.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale du 26/06/2009 a approuvé une résolution autorisant le Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 126 189 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action Quotium Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- 
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 8 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 009 512 €.

22.1.4 Valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement à des titres en capital de la société.

22.1.5 Droit d'acquisition / obligation attaché(e) au capital souscrit non libéré ou acte visant à augmenter le capital

Il n'existe aucune autorisation en cours concernant l'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Les actionnaires se sont prononcés contre le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008.

22.1.6 Capital de membre du groupe objet d'une option d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Aucun nantissement de titre de capital n'a été donné. Aucun titre en garantie et aucune sûreté n'a été consentie.

22.1.7 Historique du capital social

Tableau d'évolution du capital social de QUOTIUM TECHNOLOGIES depuis 1996

		Montant de l'opération	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital	Prime d'émission et de fusion
20/03/1996	Augmentation du capital par incorporation de réserves	686 021 €	30 000	38,11 €	1 143 368 €	
20/03/1996	Réduction de la valeur nominale des actions	-	750 000	1,52 €	1 143 368 €	
13/06/2002	Augmentation de la valeur nominale des actions	-	750 000	1,60 €	1 200 000 €	
13/06/2002	Augmentation du capital par incorporation de réserves	56 632 €	750 000	1,60 €	1 200 000 €	
04/08/2005	Réduction du capital à zéro par annulation des actions	1 200 000 €	750 000	1,60 €	0 €	
04/08/2005	Augmentation du capital par création d'actions	225 000 €	140 625	1,60 €	225 000 €	
31/12/2005	Création d'actions par exercice de BSA	91 747 €	197 967	1,60 €	316 747 €	
03/08/2006	Création d'actions lors de l'absorption de QUOTIUM TECHNOLOGIES SAS	326 400€	204 000	1,60 €	643 147 €	899 012 €
31/12/2007	Création d'actions lors de l'absorption de TECHNOLOGIES Software	1 375 877 €	859 923	1,60 €	2 019 024 €	3 775 029 €

Depuis le 31 décembre 2007 et la date d'enregistrement du document aucune opération liée au capital n'a été opérée.

22.2 Acte constitutif et statuts

22.2.1 Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet toutes les opérations concernant le traitement de l'information et plus généralement toutes les opérations industrielles commerciales financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

22.2.2 Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (article 13 des statuts)

- 1°- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et douze au plus.
- 2°- Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions propriétaire au moins de 1 action.
- 3°- La durée des fonctions des administrateurs est de six années renouvelable.
L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- 4°- Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales âgés de plus de 65 ans ne pourra à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux dépasser le tiers (arrondi le cas échéant au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.
- 5° - Le conseil d'administration nomme parmi ces membres un président qui assume l'organisation la direction des travaux du conseil et le représente.

Pouvoirs du conseil (article 15 des statuts)


Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Direction générale (article 16 des statuts)

- 1°- Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un directeur général. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.
Sous réserve des limitations légales le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois à titre de règlement intérieur et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.
- 2°- Sur proposition du président le conseil peut donner mandat à une personne physique administrateur ou non d'assister le président à titre de directeur général délégué. Le nombre des directeurs généraux délégués peut être porté à deux si le capital est au moins égal au montant fixé par la loi; sous cette même réserve ce nombre peut être porté à cinq à la condition que trois au moins d'entre eux soient administrateurs.
- 3°- La limite d'âge est fixée à 65 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président et de directeur général délégué les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

22.2.3 Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.



En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves bénéfiques ou primes d'émission le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double. Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

22.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe aucune condition spécifique plus stricte que la loi ne le prévoit destinée à modifier les droits des actionnaires.

22.2.5 Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires

Assemblées générales (article 18 des statuts)

1°- Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2°- L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée ou à la production d'un certificat d'indisponibilité des actions dans le même délai. Toutefois le conseil d'administration a la faculté par voie de mesure générale de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois tout vote par correspondance parvenu à la société moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

3°- Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou en son absence par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

4°- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves bénéfiques ou primes d'émission le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

22.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif des statuts d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Seuils statutaires

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

L'absence de déclaration de franchissement de seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

22.2.7 Conditions statutaires de modification du capital

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles de la loi concernant les conditions de modifications du capital.

23. CONTRATS IMPORTANTS

23.1 Contrat(s) important(s) auquel l'émetteur ou un autre membre du groupe est partie

Conventions réglementées

Le rapport sur les conventions réglementées est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes du présent document.

23.2 Contrat(s) souscrit par un membre du groupe induisant obligation ou engagement important(e) pour l'ensemble du groupe

Néant.

24. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Le présent document ne comporte aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert.

24.1 Coordonnées et accord des tiers dont les informations sont reproduites dans le document

Sans objet.

24.2 Intégrité des informations provenant de tierce partie et identité de celles-ci

Sans objet.

25. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

25.1 Acte constitutif et les statuts de l'émetteur

Les statuts de la société sont consultables au siège social.

25.2 Informations provenant de tiers incluses dans le document de référence

Sans objet.

25.3 Informations financières historiques des trois derniers exercices

Les documents comptables et juridiques peuvent être consultés sous format papier chez :

QUOTIUM TECHNOLOGIES
84-88 Bd de la Mission Marchand
92411 Courbevoie Cedex
Tél. : 01.49.04.70.00
E.mail : comfi@QUOTIUM.com

Envoi du document de référence en cours :

Le présent document de référence intégrant le rapport de gestion est envoyé aux actionnaires qui en font la demande.

Consultation par voie électronique :

Des informations sur le Groupe sont disponibles sur le site www.quotium.fr
L'internaute peut prendre connaissance de toute l'actualité concernant les produits et l'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES.
Il peut également consulter la rubrique '**Investisseurs**' (communiqués financiers rapports annuels ...) et accéder à certains sites boursiers.

25.4 Responsable de l'information financière

Monsieur Michel TIBERINI
Président Directeur Général
QUOTIUM TECHNOLOGIES

25.5 Document d'information annuel

Le document d'information annuel 2009 (tel que défini par le règlement général de l'AMF rappelé ci-dessous) est disponible au siège de l'entreprise et sur notre site.



Article 221-1-1

(Arrêté du 1er septembre 2005)

Les émetteurs mentionnés à l'article L. 451-1-1 du code monétaire et financier déposent auprès de l'AMF dans les vingt jours (*Arrêté du 30 décembre 2005*) « de négociation » qui suivent la publication des comptes provisoires au *Bulletin des annonces légales obligatoires* un document qui contient ou mentionne toutes les informations qu'ils ont publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers pour satisfaire à leurs obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

(Arrêté du 30 décembre 2005) « Le document mentionné au premier alinéa est mis à la disposition du public selon les modalités fixées à l'article 212-13. Ce document est également mis en ligne sur le site internet de l'émetteur lorsque celui-ci dispose d'un tel site. Il peut être intégré dans le document de référence mentionné à l'article 212-13. »

Le document mentionné au premier alinéa peut être intégré dans le document de référence.

Lorsque le document renvoie à des informations il convient de préciser où lesdites informations peuvent être obtenues.

26. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au périmètre présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.